Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2025-2026 : Rapport complet

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada

Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec : communicationspublications@sac-isc.gc.ca

www.canada.ca/services-autochtones-canada

1 800 567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Catalogue : R115-8F-PDF

ISSN : 2819-0823

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Services aux Autochtones Canada, 2026.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : 2025-2026 Federal Pathway Annual Progress Report: Complete Report

Table des matières

Message de la ministre 4
Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2025-2026 : Rapport principal 5
Rapport sur les faits saillants 2025-2026 : Familles et survivantes 38
Rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 : Premières Nations 46
Rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 : Inuit 57
Rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 : Métis 64
Rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 : Femmes, filles et personnes 2ELGBTQI+ autochtones vivant en milieu urbain 72
Rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 : Personnes 2ELGBTQI+ autochtones 80

Message de la ministre

Cette année marque le cinquième anniversaire du Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Ce rapport souligne les progrès importants que le nouveau gouvernement du Canada a réalisés au cours de la dernière année pour faire face à cette crise.

Les survivantes et les familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées demeurent au cœur de ce travail. C'est leur courage et leur détermination qui ont façonné et continueront de façonner la réponse du gouvernement aux 231 appels à la justice.

Au cours de la dernière année, des progrès importants ont été réalisés pour faire progresser les appels à la justice et améliorer les résultats pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Grâce à 174 initiatives menées par 29 ministères et organismes fédéraux, nous avons fait progresser 163 appels à la justice. Nous nous sommes associés à 38 organisations autochtones urbaines pour étendre les services d'inscription culturellement sûrs à 65 points de service, aidant ainsi plus de personnes à accéder aux services et aux prestations essentiels. Un soutien a également été apporté à 33 projets dans le cadre du programme de soutien aux organisations de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones, renforçant ainsi la participation des Autochtones à la prise de décision. Des investissements ont également été réalisés dans de nouveaux refuges et maisons de transition dirigés par des Autochtones. Au total, le gouvernement du Canada a financé la construction et l'exploitation de 80 établissements, dont 38 refuges et 42 maisons de transition, pour un total combiné de 1 287 lits.

Parallèlement, le gouvernement a également soutenu des initiatives de narration autochtones, des programmes de justice communautaire et une formation en matière de sécurité culturelle et de lutte contre le racisme dans l'enseignement médical. De plus, l'année dernière, plus de 8 200 ménages autochtones ont eu accès à Internet haute vitesse, une étape essentielle dans la promotion de la sécurité et de la connectivité. Enfin, nous avons également soutenu le financement de programmes de justice communautaire dirigés par 211 Autochtones afin de fournir des services de justice adaptés à la culture.

Cependant, nous reconnaissons que nous ne pouvons pas mettre fin à cette crise nationale par un seul plan, par une seule personne ou par une seule institution. Des solutions réelles et durables nécessitent un engagement collectif en faveur de l'apprentissage, de l'écoute et de la collaboration.

À cette fin, alors que nous nous tournons vers l'année à venir, nous travaillerons avec tous les ordres de gouvernement, les institutions, les organisations et les communautés pour continuer à progresser et à bâtir un avenir plus fort et plus sûr pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

L'honorable Rebecca Alty, ministre des Relations Couronne-Autochtones

Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2025-2026 : Rapport principal

Introduction

Sept ans se sont écoulés depuis la publication, en 2019, du Rapport final de l'Enquête nationale, Réclamer notre pouvoir et notre place, qui comprenait 231 appels à la justice visant à mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes Deux Esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées (2ELGBTQQIA+) autochtones.

Depuis sa publication, les survivantes autochtones, leurs familles et leurs communautés continuent de demander des mesures urgentes et soutenues, fondées sur les droits, la sécurité et la reddition de comptes. Les partenaires ont clairement indiqué que les appels à la justice constituent une feuille de route complète pour tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, territorial, municipal et autochtone), les organisations et parties prenantes de la société civile, ainsi que l'ensemble des Canadiens, afin de prévenir la violence, d'en traiter les causes profondes et de veiller à ce que les gouvernements soient tenus responsables de progrès mesurables.

Comme le souligne le rapport ci-après, la mise en œuvre de la Voie fédérale et des appels à la justice s'inscrit dans les sept priorités de la mission du gouvernement du Canada, soit la réduction des coûts et l'amélioration de la sécurité alimentaire; l'amélioration de l'accès au logement; la sécurité des Canadiens grâce aux actions des services de justice et de police; et la construction d'une seule économie canadienne tout en protégeant les populations vulnérables. Le rapport annuel met en lumière les actions fédérales qui favorisent la réconciliation et renforcent les partenariats avec les peuples autochtones par la mise en œuvre des appels à la justice. Ces appels affirment les droits des Autochtones, leur autodétermination, soutiennent la continuité culturelle, permettent la mise en œuvre de solutions menées par les Autochtones et collaborent avec eux à la conception, à la prestation et au suivi des interventions. Enfin, l'engagement du gouvernement à obtenir des résultats concrets pour les Canadiens se reflète également dans le travail continu de rendre compte des efforts déployés par le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre les appels à la justice de manière transparente, en assurant la reddition de comptes et en adoptant une approche pangouvernementale visant à améliorer la sécurité, à faire respecter les droits et à s'attaquer aux causes profondes de la violence.

La Voie fédérale

Le 3 juin 2026 marque le cinquième anniversaire de la publication de la Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. Il s'agissait de la contribution du gouvernement du Canada au Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. La Voie fédérale reconnaissait officiellement les conclusions de l'Enquête nationale et exposait les engagements du gouvernement fédéral à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones ainsi qu'aux personnes 2ELGBTQQIA+.

La Voie fédérale engageait le gouvernement du Canada à mettre en œuvre une série d'initiatives et d'objectifs dans les quatre domaines thématiques interreliés que sont :

- la culture,
- la santé et le mieux-être,
- la sécurité humaine,

- la justice.

Ces thèmes reflètent à la fois les causes structurelles de la violence et les voies de transformation vers la dignité, la sécurité et l'autodétermination.

La Voie fédérale confirmait également l'intention et l'engagement du Canada de travailler directement avec les partenaires autochtones afin d'élaborer un plan de mise en œuvre qui appuie l'adoption des engagements détaillés énoncés dans la Voie fédérale. Le Canada s'est aussi engagé à préparer le présent rapport d'avancement annuel afin de suivre la mise en œuvre de la Voie fédérale et de présenter un aperçu des mesures de mise en œuvre prises au cours de chaque exercice.

Le Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale fournit des données qualitatives et quantitatives sur le travail continu et croissant du gouvernement fédéral concernant les appels à la justice. Ensemble, ces rapports permettent de rendre compte des actions fédérales en cours et de cerner les domaines où des progrès supplémentaires et une attention accrue sont nécessaires.

Le gouvernement fédéral reconnaît le rôle central des familles, des survivantes et des partenaires autochtones pour que tout travail ait un sens. Lors de la Réunion autochtone-fédérale-provinciale-territoriale de 2026 sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées, les participants ont souligné que le rapport final de l'Enquête nationale avait été publié il y a près de sept ans et demandait la mise en œuvre intégrale de chacun des 231 appels à la justice. D'autres ont fait part de leur frustration : malgré les promesses de transformation et de sécurité faites aux familles et aux communautés, beaucoup continuent de subir des retards, une fragmentation et un manque de responsabilisation. Ils ont souligné que, malgré la clarté des appels à la justice et la rédaction des recommandations et des rapports, les familles sont toujours en deuil et les communautés continuent de faire de leur mieux pour lutter contre la violence avec des ressources limitées. D'autres ont fait remarquer que les appels à la justice sont censés être mis en œuvre et non rester lettre morte, et que les conséquences des retards se mesurent malheureusement en vies humaines.

Le cinquième Rapport d'avancement annuel rend compte des progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de la Voie fédérale et des appels à la justice entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026. Cette année, 174 initiatives relevant de 29 ministères et organismes fédéraux déclarent faire activement progresser 163 appels à la justice.

Le présent rapport est proposé en reconnaissant que, même si la mise en œuvre des appels à la justice progresse, davantage doit être fait pour préserver la sécurité immédiate, la dignité et les droits des familles, des survivantes, des femmes autochtones, des filles et des personnes 2ELGBTQI+. Le gouvernement fédéral poursuit le travail nécessaire pour favoriser les changements à long terme, transformationnels et systémiques requis pour mettre fin aux asymétries de pouvoir qui permettent encore la violence à leur égard.

Rapport principal

Le récit principal du rapport présente certains des progrès réalisés par le gouvernement fédéral relativement aux appels à la justice, en suivant l'ordre chronologique de ceux-ci, comme suit :

- droits de la personne et droits des Autochtones
- culture
- santé et mieux-être

- sécurité humaine
- justice
- prestataires de services de santé et de mieux-être
- services de police
- services sociaux et protection de l'enfance
- industries extractives et projets de développement
- services correctionnels

Les progrès fédéraux relatifs aux appels à la justice fondés sur les distinctions sont présentés dans les rapports sur les faits saillants fondés sur les distinctions.

Droits de la personne et droits des Autochtones

Les appels à la justice 1.1 à 1.11 établissent l'attente fondée sur les droits selon laquelle le Canada doit prendre des mesures concrètes et soutenues pour faire respecter et protéger les droits de la personne et les droits des autochtones des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, en reconnaissant que les violations des droits et l'absence de reddition de comptes constituent des causes profondes de la violence et de l'impunité.

Mise en œuvre des appels à la justice 1.1 à 1.11

Les efforts fédéraux déployés au titre des appels à la justice 1.1 à 1.11 comprennent des investissements et des mesures qui se traduisent par des progrès dans quatre domaines clés :

1. la coordination, la mobilisation et la reddition de comptes pangouvernementales;
2. l'harmonisation avec les droits, la consultation, la coopération et la mise en œuvre liées à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU) ainsi que la participation des partenaires autochtones;
3. l'élimination des obstacles administratifs et de compétence qui empêchent l'accès aux services;
4. la priorisation de la prévention de la violence, des systèmes culturellement sécuritaires et du renforcement des capacités communautaires.

Durant l'exercice de 2025 à 2026, le Secrétariat des FFADA a continué de jouer un rôle important en réunissant les ministères fédéraux afin de coordonner les mesures prises en réponse aux appels à la justice et d'appuyer l'élaboration du présent rapport annuel. Il a également appuyé des initiatives communautaires visant à élargir l'accès culturellement sécuritaire aux services et au soutien offerts aux familles, aux survivantes et aux communautés autochtones.

Exemples d'efforts et d'investissements pour 2025 à 2026

Coordination, mobilisation et reddition de comptes pangouvernementales (appel à la justice 1.1)

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) a investi 16,6 millions de dollars sur six ans pour appuyer la fonction centrale de coordination de RCAANC. Cet investissement a soutenu :

- la poursuite de la mobilisation par l'intermédiaire du groupe de travail fédéral-provincial-territorial;
- la coordination de la quatrième Réunion nationale annuelle entre les autochtones, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires au sujet des FFADA2E+;
- la mobilisation avec le National Family and Survivors Circle Inc.;
- la direction et la coordination du Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones ainsi que le Programme de soutien au bien-être des familles et des survivantes et des survivants des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ disparues et assassinées.

Harmonisation avec les droits, consultation, coopération et mise en œuvre liées à la LDNUDPA, et participation des partenaires autochtones (appels à la justice 1.2, 1.3)

Le ministère de la Justice Canada a poursuivi son travail, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, concernant la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et l'appui aux efforts continus visant à harmoniser les lois fédérales avec la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Durant l'exercice de 2025 à 2026, un financement de 7 millions de dollars a été attribué à des gouvernements et organisations des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ainsi qu'à des organisations autochtones urbaines et à des groupes représentant les femmes autochtones, les jeunes et les personnes 2ELGBTQI+, et 197 réunions ont été tenues avec 63 partenaires autochtones distincts. Le financement a soutenu un engagement continu axé sur la participation des partenaires autochtones à la mise en œuvre de la LDNU, le suivi des progrès et la garantie de possibilités de renouvellement périodique et de codéveloppement de nouvelles priorités.

Services aux Autochtones Canada (SAC) a poursuivi la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, en soutenant les Premières Nations, les Inuit et les Métis, ainsi que leurs groupes, communautés et peuples, dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres lois et systèmes de prestation de services à l'enfance et à la famille ancrés dans la culture. En 2025-2026, SAC a continué d'appuyer la mise en œuvre de la Loi en fournissant du financement pour le renforcement des capacités, des discussions sur des accords de coordination avec les Premières Nations et des ressources financières pour la mise en œuvre des lois autochtones. Au 31 mars 2026, SAC avait appuyé des activités de développement de compétence et de préparation aux discussions sur les accords de coordination par l'entremise de 690 projets menés par 321 bénéficiaires autochtones.

En décembre 2025, SAC a publié le Rapport annuel 2024 sur l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*, l'appartenance aux Premières Nations et les cartes de statut, qui met en évidence la poursuite des efforts visant à réformer les processus d'inscription et à assurer la pleine mise en œuvre d'un ensemble de modifications législatives éliminant les iniquités fondées sur le sexe dans les dispositions d'inscription de la Loi sur les Indiens. Durant l'exercice de 2025 à 2026, SAC a continué de diriger le Processus de collaboration sur la règle de la seconde génération et les seuils de vote prévus à l'article 10, afin de traiter les dispositions discriminatoires de longue date en matière d'inscription et d'appartenance prévues par la *Loi sur les Indiens*.

Élimination des obstacles de refus de services et prise en compte des écarts de compétence et des lacunes administratives (appel à la justice 1.6)

Les accords sur l'administration de la justice du ministère de la Justice Canada ont continué de réduire les écarts de compétence en créant des voies permettant aux gouvernements autochtones d'exercer une autorité en matière d'administration de la justice d'une manière culturellement ancrée et adaptée aux besoins en matière de sécurité communautaire, y compris ceux des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Cette initiative a été appuyée par un financement de 1,7 million de dollars durant l'exercice de 2025 à 2026.

L'initiative des Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles du ministère de la Justice Canada est demeurée un élément essentiel de la réponse du Canada à la crise des FFADA2E+. Pour de nombreux membres des familles, l'accès à l'information concernant leur proche disparus ou assassiné a été difficile en raison de divers obstacles interdépendants, systémiques et structurels. De nombreuses familles continuent de se poser des questions au sujet des enquêtes policières ou des décisions prises par les organismes gouvernementaux et les professionnels du système de justice pénale, et elles ne savent pas toujours vers qui se tourner pour obtenir des réponses ou ne sont pas satisfaites des réponses reçues. Dans le cadre des structures provinciales et territoriales de services aux victimes, les Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles ont servi de carrefours uniques d'information et de soutien offrant des services culturellement sécuritaires aux familles, où qu'elles soient et aussi longtemps que nécessaire. Durant l'exercice de 2025 à 2026, près de 7,4 millions de dollars ont été consacrés à la prestation de ces unités provinciales et territoriales, dans le cadre d'un engagement de financement plus large de 37,3 millions de dollars sur cinq ans et de 7,5 millions de dollars par année de façon continue.

Dans le cadre des efforts de SAC visant à combler les lacunes administratives et à éliminer les obstacles à l'accès aux services liés à l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*, le programme des sources fiables a investi dans 38 partenariats avec des organisations autochtones urbaines afin d'offrir des services d'inscription élargis et culturellement sécuritaires par l'intermédiaire de 65 points de service. Ces partenariats répondent aux besoins de services des personnes vivant en milieu urbain et permettent de surmonter certains des obstacles qui empêchent l'accès aux services essentiels et aux avantages liés à l'inscription.

Prévention de la violence, systèmes culturellement sécuritaires et financement des capacités communautaires autochtones (appels à la justice 1.8, 1.9)

Le Programme pour la prévention de la violence familiale de SAC a continué de faire progresser la prévention communautaire de la violence en finançant des refuges dirigés par des Autochtones, des logements de transition, des activités de sensibilisation, des ateliers, des groupes de soutien et des programmes de prévention ancrés dans la culture dans les communautés des Premières Nations, des Inuit, des Métis, des Autochtones en milieu urbain et des personnes 2ELGBTQI+. En date de mars 2026, le programme avait dépensé au total 96,6 millions de dollars durant l'exercice de 2025 à 2026, dont 56,1 millions de dollars pour soutenir le fonctionnement des refuges, 700 000 $ pour le développement de projets de refuges et 39,8 millions de dollars pour les programmes et services destinés aux Autochtones confrontés à la violence fondée sur le sexe. Ces investissements assurent un soutien soutenu aux communautés autochtones afin qu'elles puissent offrir des initiatives concrètes, culturellement pertinentes, de prévention et de guérison.

Le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones du ministère de la Justice Canada ont offert des services qui aident à prévenir de nouvelles perturbations familiales en fournissant une navigation culturellement compétente dans le système de justice, de la défense des droits et des aiguillages vers des soutiens communautaires pour les familles autochtones concernées par des questions de droit de la famille et de protection de l'enfance. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 3 millions de dollars étaient disponibles pour soutenir l'élaboration et la prestation de ces services par des fournisseurs de services autochtones dans les administrations participantes. Ce financement renforce l'intervention précoce et aide les familles à accéder à des parcours plus stables et culturellement pertinents au sein du système de justice.

Le programme Prévenir et contrer la violence familiale de l'Agence de la santé publique du Canada a fait progresser l'éducation du public et la prévention de la violence en finançant des projets qui élaborent, mettent en œuvre et mettent à l'essai des initiatives de promotion de la santé, y compris des interventions axées sur les Autochtones qui donnent aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux prestataires de services des outils concrets pour reconnaître la violence, favoriser des relations saines et interrompre les facteurs de risque avant qu'ils ne s'aggravent. Durant l'exercice de 2025 à 2026, l'Agence de la santé publique du Canada a investi plus de 15 millions de dollars dans la prévention de la violence familiale, notamment à l'appui de projets axés sur les Autochtones. Ensemble, ces initiatives favorisent la résilience, des relations saines, et le lien culturel. À titre d'exemple, l'Agence de la santé publique du Canada verse 601 959 $ sur quatre ans (de 2024 à 2029) à Infinity Women Secretariat pour explorer et promouvoir l'utilisation de la culture des Métis de Rivière Rouge dans le renforcement des relations saines chez les jeunes, ainsi que 1,66 million de dollars sur cinq ans (de 2024 à 2029) à Ilitaqsiniq pour offrir, partout au Nunavut, des programmes de renforcement des familles visant à prévenir la maltraitance envers les enfants. Les connaissances générées par ces projets peuvent éclairer les politiques futures et les efforts d'éducation du public.

Le Programme de soutien pour les organisations de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones de RCAANC a investi 7 578 803 $ dans 33 projets actifs afin d'aider ces organisations à améliorer leurs capacités de gouvernance, à s'engager auprès des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, à soutenir la formation en leadership des femmes autochtones et le développement du leadership organisationnel, ainsi qu'à mener des activités de prévention culturellement pertinentes.

Ce financement aide les organisations à planifier sur un horizon plus long, à retenir l'expertise et à poursuivre un travail éclairé par la communauté qui favorise la sécurité, la participation et le changement systémique.

Culture

Les appels à la justice 2.1 à 2.7 établissent l'attente fondée sur les droits selon laquelle le Canada doit prendre des mesures concrètes et soutenues pour protéger et promouvoir les cultures et les langues autochtones, en reconnaissant que la suppression culturelle et la perte des langues sont des facteurs de la crise des FFADA2E+.

Mise en œuvre des appels à la justice 2.1 à 2.7

Les efforts fédéraux comprennent des investissements qui se traduisent par des progrès dans quatre domaines clés :

1. les médias, la radiodiffusion, la narration et le changement de récit dirigés par des Autochtones;
2. la revitalisation des langues et l'accès à celles-ci;
3. le patrimoine culturel, les archives, le rapatriement, la numérisation et l'accès régi par les communautés;
4. l'harmonisation avec les droits, la lutte contre le racisme et la sécurité culturelle dans les systèmes.

Ces efforts comprennent des investissements nouveaux et continus fondés sur les distinctions, des ententes ciblées et des mesures concrètes qui améliorent l'accès à la langue, aux savoirs culturels et à la représentation dirigée par les Autochtones.

Exemples d'efforts et d'investissements pour 2025 à 2026

Médias, radiodiffusion, narration et changement de récit dirigés par des Autochtones (appels à la justice 2.3, 2.7)

Patrimoine canadien a investi 940 000 $ par l'intermédiaire du volet Fonds pour la diversité des voix du Fonds des médias du Canada durant l'exercice de 2025 à 2026, dont 457 722 $ (49 %) ont soutenu trois projets autochtones. Ces projets comprenaient des cohortes de mentorat et de formation pour les femmes autochtones et une formation technique en production immersive et virtuelle. Un projet a soutenu cinq autrices-productrices autochtones, tandis qu'un autre a soutenu 29 créateurs autochtones.

Des ententes de financement ont été conclues pour mettre en œuvre le volet Fonds pour la diversité des voix dans le journalisme local et dans le Fonds du Canada pour les périodiques, lancé le 1er avril 2025. De plus, le Bureau de l'écran autochtone de Patrimoine canadien a poursuivi son mandat visant à favoriser la souveraineté narrative et la revitalisation culturelle en accroissant la présence des récits autochtones à l'écran, et a distribué 11,9 millions de dollars à 222 projets. L'initiative Radiodiffusion autochtone dans le Nord – Programme des langues autochtones de Patrimoine canadien a investi 7,9 millions de dollars auprès de 22 bénéficiaires, et près de la moitié de la programmation soutenue a été produite et diffusée dans des langues autochtones, ce qui a favorisé l'accès communautaire au contenu linguistique et culturel dans les contextes nordiques et éloignés.

Revitalisation des langues et accès à celles-ci (appels à la justice 2.2, 2.3)

Patrimoine canadien a continué d'appuyer la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*, notamment par l'entremise de son Programme des langues autochtones, qui soutient les communautés et les organisations dans leurs efforts pour se réapproprier, revitaliser, maintenir et renforcer les langues autochtones. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le programme a poursuivi la troisième année des modèles de financement fondés sur les distinctions, en allouant :

- 46,9 millions de dollars à des organisations régionales désignées des Premières Nations et au gouvernement de la Nation crie, dans le cadre d'ententes quinquennales totalisant environ 230 millions de dollars;
- 17,1 millions de dollars à des organisations inuites issues d'accords sur les revendications territoriales, dans le cadre d'ententes quinquennales totalisant 92,1 millions de dollars;
- 11,4 millions de dollars à des partenaires de la Nation métisse, dans le cadre d'ententes quinquennales totalisant 61,4 millions de dollars;
- 6,1 millions de dollars à des initiatives linguistiques multidéterminationnelles et urbaines au moyen d'ententes annuelles et pluriannuelles.

Durant l'exercice de 2025 de 2026, le gouvernement fédéral a investi 3,5 milliards de dollars dans le Programme d'enseignement primaire et secondaire de SAC, qui a financé plus de 541 programmes d'éducation administrés par des Premières Nations partout au Canada, appuyant environ 120 500 élèves des Premières Nations résidant habituellement dans les réserves afin qu'ils fréquentent des écoles dans les réserves ou hors réserves. Le programme fournit, au minimum, un financement fondé sur les méthodologies des formules de financement provinciales, ainsi que des investissements supplémentaires pour répondre aux circonstances particulières des Premières Nations, notamment pour le financement des programmes de langue et de culture, de la maternelle à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans, des programmes avant et après l'école, des programmes alimentaires scolaires et de l'éducation aux adultes. De plus, le programme a appuyé les Premières Nations dans la conclusion d'accords régionaux en matière d'éducation, mécanisme clé pour faire progresser l'autodétermination et améliorer les résultats scolaires, ce qui a permis d'appuyer collectivement 30 000 élèves, des Premières Nations résidant habituellement dans les réserves, du niveau primaire et secondaire dans six provinces. Grâce au Programme d'enseignement primaire et secondaire, 94 % des élèves fréquentant des écoles administrées par des Premières Nations ont reçu un enseignement dans au moins une langue des Premières Nations.

L'initiative de transformation d'Apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones d'Emploi et Développement social Canada (AGJEA) a versé un financement fondé sur les distinctions de 574,4 millions de dollars (Premières Nations), 57,8 millions de dollars (Inuit) et 194,4 millions de dollars (Métis), sous l'orientation d'environ 60 tables nationales et régionales de partenariat sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones et/ou au moyen d'ententes bilatérales.

Ce modèle axé appuie un large éventail de priorités communautaires en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, notamment :

- la gouvernance et le renforcement des capacités,
- l'amélioration des programmes et services,
- les réparations et rénovations d'infrastructures

- le renforcement continu des programmes hérités.

Le reste du financement alloué à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones pour l'exercice de 2025 à 2026 est consacré au Fonds des projets d'amélioration de la qualité, qui finance des projets favorisant l'innovation et l'amélioration de la qualité dans ces domaines, ainsi qu'à trois volets de financement destinés à soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones. Durant l'exercice de 2025 à 2026, ces fonds comprenaient 42 millions de dollars pour le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, 29 millions de dollars pour le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques et 55 millions de dollars pour l'Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits.

Patrimoine culturel, archives, rapatriement, numérisation et accès régi par les communautés (appels à la justice 2.4, 2.5)

Le volet Patrimoine autochtone du Programme d'aide aux musées de Patrimoine canadien a fourni un soutien ciblé aux communautés et organisations autochtones pour la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel autochtone dans les musées et les institutions culturelles. Les investissements ont soutenu des activités telles que l'élaboration d'expositions dirigées par des Autochtones, la recherche, la programmation éducative et la revitalisation des pratiques culturelles, garantissant ainsi que les voix autochtones orientent l'interprétation de leurs propres histoires. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le programme a soutenu 10 nouveaux projets liés au rapatriement totalisant 819 080 $ et a versé plus de 2,7 millions de dollars à 44 bénéficiaires autochtones de diverses distinctions (y compris des organisations des Premières Nations, inuites, métisses, autochtones urbaines et multidéterminationnelles).

Harmonisation avec les droits, lutte contre le racisme et sécurité culturelle dans les systèmes (appel à la justice 2.6)

Patrimoine canadien a continué d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028 afin de faire progresser l'action dans les domaines de l'emploi, de la justice et de l'application des lois, du logement, des soins de santé et de l'immigration. Le ministère a aussi poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action canadien de lutte contre la haine, qui aborde la haine sous plusieurs angles en soutenant les victimes et les survivantes, en aidant les communautés à prévenir et à contrer la haine, en renforçant la recherche et la collecte de données, en augmentant les ressources destinées à l'application des loi et en sensibilisant le public. Le gouvernement fédéral a investi 273,6 millions de dollars sur six ans (à compter de 2024) dans le Plan d'action canadien de lutte contre la haine, ainsi que 29,3 millions de dollars par année; 25,4 millions de dollars sur cinq ans (à compter de 2023) dans la Stratégie de lutte contre le racisme, et 85 millions de dollars sur quatre ans (à compter de 2022) dans le Plan d'action et la Stratégie.

Santé et mieux-être

Les appels à la justice 3.1 à 3.7 établissent l'attente fondée sur les droits selon laquelle le Canada doit prendre des mesures concrètes et soutenues pour veiller à ce que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones aient accès à des soutiens en santé et mieux-être équitables, culturellement sécuritaires et centrés sur les Autochtones, en reconnaissant que les besoins non satisfaits en santé, les traumatismes et les obstacles systémiques peuvent accroître la vulnérabilité à la violence et aux préjudices évitables.

Mise en œuvre des appels à la justice 3.1 à 3.7

Les efforts fédéraux déployés au titre des appels à la justice 3.1 à 3.7 comprennent des investissements qui se traduisent par des progrès dans trois domaines clés :

1. l'accès culturellement sécuritaire aux soins de santé et les mesures de lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé;

2. les soutiens en mieux-être mental et en intervention de crise tenant compte des traumatismes;
3. les déterminants de la santé, notamment le logement, la sécurité alimentaire et l'apprentissage de la petite enfance.

Les progrès se manifestent par l'ampleur et la continuité des investissements fondés sur les distinctions, le nombre de soutiens et de travailleuses et travailleurs communautaires financés, la disponibilité de mesures de soutien en situation de crise 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le nombre de projets appuyés et des extrants tangibles en matière de services et d'infrastructures (par exemple, les refuges et logements de transition financés, et la portée des programmes à l'échelle communautaire).

Exemples d'efforts et d'investissements pour 2025 à 2026

Accès culturellement sécuritaire aux soins de santé et mesures de lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé (appels à la justice 3.1, 3.2, 3.6)

SAC a poursuivi les travaux visant à éliminer le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de soins de santé du Canada et à faire progresser la prévention de la violence au moyen d'une programmation en santé dirigée par des Autochtones et éclairée par les communautés, qui permet d'améliorer la sécurité culturelle et celle des patientes et patients, de renforcer les fonctions de défense des droits et de navigation dans le système, et d'élargir les services de sages-femmes autochtones et de soutien à la naissance.

Durant l'exercice de 2025 à 2026, le financement comprenait :

- 10,5 millions de dollars pour les navigateurs du système de santé;
- 2,8 millions de dollars pour les défenseures et défenseurs des patientes et patients;
- 12,35 millions de dollars pour les sages-femmes, doulas et travailleuses et travailleurs de soutien à la naissance;
- 1,95 million de dollars pour le Comité consultatif des femmes autochtones;
- 900 000 $ pour les organisations autochtones de santé.

Ces investissements contribuent à réduire les préjudices dans les systèmes de santé et à améliorer l'accès à des soins plus sûrs et culturellement appropriés pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive de Santé Canada a investi 81 millions de dollars à ce jour, avec un montant additionnel de 10 millions de dollars par année de 2025-2026 à 2027-2028 et de 20 millions de dollars par année de façon continue. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le fonds a alloué 12,6 millions de dollars à 24 nouveaux projets au Québec, et 1,7 million de dollars à six projets supplémentaires, tous visant à améliorer l'information, la navigation et les outils destinés aux prestataires en matière de santé sexuelle et reproductive, dans une perspective culturellement pertinente pour les communautés autochtones et 2ELGBTQI+.

Le Fonds d'urgence pour le traitement de Santé Canada est soutenu par 150 millions de dollars sur trois ans (à compter de 2024-2025), et les investissements ont élargi les réponses rapides aux besoins émergents dans le contexte de la crise de consommation de substances et de surdoses. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le Fonds a soutenu 50 projets axés sur les Autochtones pour un total de plus de 32 millions de dollars. Au 31 mars 2026, le nombre total de projets axés sur les Autochtones ayant reçu du financement s'élevait à 63, pour une valeur de plus de 43 millions de dollars.

Le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances de Santé Canada a appuyé 19 projets axés sur les Autochtones et/ou dirigés par eux, représentant plus de 8 millions de dollars d'investissements. En outre, les investissements fédéraux plus larges comprennent 144 millions de dollars pour la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances renouvelée, et les investissements cumulatifs (de 2017 à 2026) du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances dépassent 761,4 millions de dollars à l'appui de plus de 470 projets.

Mesures de soutien en mieux-être mental et en intervention de crise tenant compte des traumatismes (appels à la justice 3.2, 3.3, 3.4, 3.5)

Le Programme de mieux-être mental ont continué à soutenir l'accès aux services de santé mentale et de bien-être. La prestation des services comprend un réseau national d'environ 1 000 travailleuses et travailleurs communautaires de soutien culturel et émotionnel par l'entremise de plus de 265 ententes de financement, ainsi que des lignes de crise accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, notamment la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être et les lignes de crise pour les survivantes ainsi que les familles touchées par la crise des FFADA2E+ et par les pensionnats indiens.

La troisième composante du programme Sport au service du développement social dans les communautés autochtones de Patrimoine canadien a investi 2,5 millions de dollars dans 42 projets, dont plusieurs comprenaient explicitement une programmation sûre et inclusive pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones et intégraient des activités de mieux-être ancrées dans la culture. À titre d'exemple, 40 000 $ ont permis d'appuyer le programme de mentorat des entraîneurs des Aboriginal Friendship Centres of Saskatchewan et ses camps connexes destinés aux femmes et aux personnes 2ELGBTQI+, et 60 000 $ ont permis d'appuyer le programme de guérison axée sur le territoire et d'autonomisation culturelle de Minwaashin Lodge: Indigenous Women's Support Centre.

L'initiative de Soutien communautaire et de guérison pour les familles de Justice Canada a investi 20 millions de dollars sur cinq ans (à compter de 2023), soit 4,15 millions de dollars par année, afin de maintenir et d'élargir l'initiative ainsi que ses répercussions sur la vie des familles et des survivantes. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 4,4 millions de dollars ont soutenu 27 projets dirigés par des Autochtones dans diverses régions, ainsi que le lancement d'une communauté de pratique visant à renforcer l'apprentissage commun entre les projets.

Déterminants de la santé, notamment la sécurité alimentaire, le logement et l'apprentissage de la petite enfance (appel à la justice 3.1)

Le programme de subventions de Soutien pour la chasse, la cueillette et les programmes alimentaires dirigés par les communautés de RCAANC sont appuyés par un engagement de 120,7 millions de dollars sur trois ans (de 2024 à 2027), y compris 8 millions de dollars de soutien annuel permanent. Les résultats comprennent un soutien à plus de 15 000 chasseurs, à plus de 700 initiatives de partage des aliments et à 400 chasses et récoltes communautaires dans 112 communautés éloignées, en partenariat avec 24 gouvernements et organisations autochtones.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué d'appuyer, par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures alimentaires locales, des projets autochtones de production, de récolte, d'entreposage et de distribution alimentaires qui améliorent l'accès à des aliments nutritifs et culturellement pertinents. À ce jour, durant l'exercice de 2025 à 2026, dans le cadre du Fonds des infrastructures alimentaires locales, le Fonds des infrastructures alimentaires locales a approuvé 30,4 millions de dollars sur deux ans pour 237 projets, dont environ 18,7 millions de dollars pour 118 projets autochtones.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale de prévention de la violence et de la Stratégie nationale sur le logement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement soutient la construction de nouveaux refuges et logements de transition grâce à l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones. Cette initiative a consacré 420 millions de dollars en fonds de programme à la construction de refuges et de logements de transition. Au 31 mars 2026, environ 395,97 millions de dollars avaient été engagés pour la construction de 38 nouveaux refuges et de 42 logements de transition, et des fonds avaient été utilisés afin de veiller à ce que les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones aient accès à ces mesures de soutien et services essentiels.

L'initiative de transformation d'Apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones d'Emploi et Développement social Canada a fourni un financement fondé sur les distinctions, conformément aux conseils d'à peu près 60 tables nationales et régionales de partenariat sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones. Le financement est également fourni dans le cadre des trois volets de financement hérités de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones. Les investissements additionnels durant l'exercice de 2025 à 2026 comprenaient 42 millions de dollars consacrés au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, 29 millions de dollars au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les communautés urbaines et nordiques et 55 millions de dollars à l'Initiative de garde d'enfants des Premières Nations et des Inuit.

Sécurité humaine

Les appels à la justice 4.1 à 4.8 établissent l'attente fondée sur les droits selon laquelle le Canada doit prendre des mesures concrètes et soutenues pour faire respecter les droits sociaux et économiques des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, en reconnaissant que l'insécurité humaine, la pauvreté, l'insuffisance du logement et des infrastructures ainsi que l'absence de mobilité sûre accroissent la vulnérabilité à la violence et à l'exploitation.

Mise en œuvre des appels à la justice 4.1 à 4.8

Les efforts fédéraux déployés au titre des appels à la justice 4.1 à 4.8 comprennent des investissements et des mesures qui se traduisent par des progrès dans six domaines clés :

1. la stabilité du logement et les réponses du système de lutte contre l'itinérance dans les centres urbains et les communautés pivots;
2. les refuges, les logements de transition et les mesures de soutien globales dirigées par des Autochtones pour les personnes fuyant la violence;
3. les services aux victimes et les soutiens en matière de sécurité qui réduisent les préjudices et les obstacles à l'accès à la justice, y compris pour les personnes exposées à un risque accru d'exploitation;
4. les parcours d'éducation, de formation et d'emploi qui renforcent la sécurité économique;
5. la construction et la réparation de logements ainsi que les infrastructures communautaires visant à réduire le surpeuplement et l'insécurité en matière de logement;

6. le transport sûr et la connectivité essentielle dans les communautés éloignées et rurales.

Ces efforts conjuguent une prestation de services fondée sur les distinctions et dirigée par des Autochtones à des investissements plus larges en infrastructures et en mobilité qui s'attaquent aux facteurs de risque associés à la violence, à la traite de la personne et à l'insécurité en matière de logement. Les progrès se manifestent par des engagements de financement pluriannuels, le nombre et la portée des organisations autochtones de prestation de services soutenues, des résultats mesurables en matière de services et d'emploi et des extrants concrets comme l'amélioration d'espaces de refuge et de services, la réparation et la construction de logements ainsi que des options de transport plus sûres qui réduisent la dépendance à l'égard de conditions de déplacement à risque pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Exemples d'efforts et d'investissements pour 2025 à 2026

Stabilité du logement, prestation de services aux Autochtones en milieu urbain et réponses du système de lutte contre l'itinérance (appels à la justice 4.1, 4.7)

Lancé en 2017, la Stratégie nationale sur le logement sur le logement est une initiative à long terme qui contribue à répondre aux besoins uniques des peuples autochtones grâce à une approche du logement fondée sur les droits de la personne et, grâce à des investissements dans des programmes, à lever les obstacles (par exemple, le surpeuplement et les logements inadéquats) qui ont historiquement marginalisé les populations autochtones. Grâce aux programmes mis en œuvre par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le financement des nouvelles constructions et des réparations a été priorisé pour les communautés autochtones, en plus d'autres formes de soutien à l'accession à la propriété, aux subventions au loyer et aux solutions de logement écoénergétiques. Au 31 décembre 2025, les investissements comprenaient 200 millions de dollars au titre de l'Initiative canadienne de logement communautaire afin de soutenir 7 000 logements du parc existant de logements communautaires autochtones urbains et d'en assurer la disponibilité continue pour les ménages à faible revenu, ainsi que 300 millions de dollars alloués dans le cadre de l'investissement fédéral-territorial conjoint de 606,6 millions de dollars administré par les territoires dans le cadre des ententes bilatérales de la Stratégie nationale sur le logement.

Financée par Logement, Infrastructure et Collectivités Canada, l'initiative de Recherche-action sur l'itinérance chronique a continué d'agir comme effort stratégique et communautaire visant à prévenir et à réduire l'itinérance chronique, y compris l'itinérance autochtone. Reconnaissant que les peuples autochtones connaissent des taux d'itinérance disproportionnés en raison d'une marginalisation historique et systémique, l'initiative a priorisé la collaboration, l'harmonisation des systèmes, l'amélioration et le partage des données ainsi que des soutiens autochtones culturellement appropriés. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 420 774 $ ont été engagés pour soutenir l'achèvement de trois projets.

Soutenir et financer les refuges, logements de transition et soutiens globaux dirigés par des Autochtones pour les personnes fuyant la violence (appel à la justice 4.7)

Comme il est mentionné plus haut à l'égard de l'appel à la justice 3.1, l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a financé des refuges d'urgence et des logements de transition dirigés par des Autochtones. Des investissements supplémentaires sont fournis par SAC pour offrir des services améliorés et des services de prévention de la violence adaptés culturellement et sécuritaires.

Les volets Itinérance chez les Autochtones et Approches fondées sur les distinctions du programme Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada ont reçu respectivement 111,6 millions de dollars et 45,9 millions de dollars durant l'exercice de 2025 à 2026, et des progrès importants ont continué d'être réalisés dans le renforcement des partenariats fondés sur les distinctions. Vers un chez-soi offre un financement réservé à des services culturellement appropriés visant à prévenir et à réduire l'itinérance autochtone, notamment en s'attaquant à des lacunes critiques en matière d'infrastructures et en appuyant l'accès à des services essentiels d'intégration économique, sociale et communautaire qui mettent les personnes et les familles en contact avec des prestations de revenu, de l'aide financière, des services d'emploi, des programmes d'éducation et de formation, ainsi qu'avec des Aînés autochtones, la culture et les langues.

Services aux victimes et mesures de soutien en matière de sécurité, y compris pour les personnes ayant un vécu dans l'industrie du sexe (appel à la justice 4.3)

L'initiative de Soutien aux victimes autochtones d'actes criminels de Justice Canada a soutenu et élargi l'élaboration de mesures de soutien culturellement pertinentes conçues et mises en œuvre en partenariat avec des personnes ayant une expérience vécue. Durant l'exercice de 2025 à 2026, l'initiative a continué de financer 44 projets dirigés ou codirigés par des organisations des Premières Nations, inuites et métisses, y compris des programmes qui élaborent des modèles communautaires tenant compte des traumatismes et/ou favorisent la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones engagées dans l'industrie du sexe. Ces travaux sont appuyés par un investissement de 38,6 millions de dollars sur cinq ans, assorti de 8 millions de dollars permanents, et, durant l'exercice de 2025 à 2026, un peu plus de 7,1 millions de dollars ont été alloués pour soutenir des approches dirigées par des Autochtones à l'intention des victimes et survivantes d'actes criminels.

Mesures de soutien à l'éducation, à la formation et à l'emploi pour renforcer la sécurité économique (appel à la justice 4.4)

La Stratégie d'éducation postsecondaire des Premières Nations de SAC a fourni 474,5 millions de dollars durant l'exercice de 2025 à 2026 pour soutenir les étudiantes et étudiants des Premières Nations au moyen d'une aide financière directe couvrant les frais de scolarité, les frais de subsistance et les déplacements, ainsi que pour appuyer les établissements postsecondaires dirigés par des Premières Nations et les partenariats entre Premières Nations et établissements, ce qui élargit l'accès à une programmation communautaire et culturellement pertinente, favorisant ainsi l'accès et le succès à plus d'étudiantes et d'étudiants à l'éducation postsecondaire.

Parallèlement, la Stratégie d'éducation postsecondaire des Inuit de SAC a alloué environ 14,4 millions de dollars durant l'exercice de 2025 à 2026 afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires pour les étudiantes et étudiants inuit grâce à des mesures de soutien conçues et offertes par les Inuit, y compris une aide financière directe, des programmes et services globaux ainsi que des initiatives de mobilisation communautaire, tous conçus pour améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire.

La Stratégie d'éducation postsecondaire de la Nation métisse de SAC a fourni environ 39,8 millions de dollars en 2025-2026 afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires pour les étudiantes et étudiants de la Nation métisse en levant les obstacles financiers, en soutenant les services aux étudiantes et étudiants et en renforçant la gouvernance métisse en matière d'éducation.

La Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations de SAC comprenait le Programme Connexion compétences pour les jeunes inuits et des Premières Nations – Parcours vers l'emploi, qui soutenait des initiatives aidant les jeunes des Premières Nations et des Inuit à acquérir des compétences essentielles à l'employabilité et liées au travail, à découvrir des possibilités d'emploi et de carrière et à se préparer à l'emploi et au développement de carrière. La Stratégie comprend également le Programme Expérience emploi été pour les étudiants inuits et des Premières Nations, qui appuie des initiatives aidant les jeunes à acquérir des compétences, à se préparer à un emploi à temps plein et à gagner un revenu pour soutenir leurs études postsecondaires grâce à des expériences de travail d'été. Ensemble, ces volets financent 300 bénéficiaires et offrent chaque année plus de 5 530 possibilités aux jeunes des Premières Nations et des Inuit.

Construction, réparation de logements et infrastructures communautaires visant à réduire le surpeuplement et l'insécurité en matière de logement (appels à la justice 4.1, 4.6)

Le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada reconnaît la nature particulière des besoins en infrastructures et en logement dans les communautés autochtones et a été conçu pour soutenir les demandeurs autochtones grâce à des critères d'admissibilité spécialisés et flexibles. Durant l'exercice de 2025 à 2026, plus de 52 millions de dollars ont été investis dans des programmes dirigés par des Premières Nations et des Inuit, notamment :

- la modernisation de l'usine de traitement de l'eau de la Première Nation de Michipicoten;
- le projet de système de traitement décentralisé des eaux usées de la Première Nation de Curve Lake;
- un projet collaboratif d'aménagement de terrains à Iqaluit, au Nunavut.

Le Fonds a investi dans des projets modernisés, élargis et améliorés d'infrastructures essentielles au logement qui répondent aux besoins sociaux et économiques des peuples autochtones et de leurs communautés grâce à de meilleures conditions de vie, à l'eau potable salubre et à des services essentiels de gestion des déchets.

Transport sûr et mobilité dans les communautés éloignées et rurales (appel à la justice 4.8)

Le Programme de contributions pour les services ferroviaires voyageurs de Transports Canada a investi 13,026 millions de dollars pour la Keewatin Railway Company (améliorations des immobilisations et entretien), 17,4 millions de dollars pour la Tshiuetin Rail Company (mesures de soutien opérationnelles et en immobilisations) et 25 millions de dollars pour l'Arctic Gateway Group (chemin de fer de la baie d'Hudson), et a soutenu des déplacements sûrs et fiables réduisant la dépendance à des conditions de transport à haut risque associées à la traite de la personne et à d'autres facteurs de risque de violence.

Justice

Les appels à la justice 5.1 à 5.24 établissent l'attente fondée sur les droits selon laquelle le Canada doit prendre des mesures concrètes et soutenues pour veiller à ce que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones aient accès à la sécurité, à la protection et à une justice véritable, en reconnaissant que le racisme systémique et le sexisme dans les services de police, les tribunaux, la détermination de la peine et les services correctionnels contribuent à la violence, à l'impunité et à la surincarcération.

Mise en œuvre des appels à la justice 5.1 à 5.24

Les efforts fédéraux déployés au titre des appels à la justice 5.1 à 5.24 comprennent des investissements et des mesures qui se traduisent par des progrès dans sept domaines clés :

1. les systèmes de justice dirigés par les Autochtones et la mise en œuvre de réformes systémiques;
2. la réforme du droit criminel;
3. la gouvernance, le financement et la capacité opérationnelle des services de police autochtones;
4. la prévention en matière de sécurité communautaire et la planification définie par les communautés;
5. l'accès des victimes et des survivantes à la justice et à des mesures de soutien de navigation culturellement ancrées;
6. l'équité procédurale, la représentation juridique et les options de justice communautaire dirigées par des Autochtones;
7. la mise en œuvre des principes Gladue et le suivi post-sentenciel Gladue;
8. les systèmes de données.

Exemples d'efforts et d'investissements pour 2025 à 2026

Systèmes de justice dirigés par les Autochtones et mise en œuvre de réformes systémiques (appel à la justice 5.1)

Le ministère de la Justice Canada a entrepris une approche progressive de mise en œuvre initiale de la Stratégie en matière de justice autochtone, par l'entremise des tables trilatérales existantes liées à la justice, dans le but de faire progresser l'établissement des priorités et d'élaborer des plans de mise en œuvre régionaux chiffrés. La Stratégie crée un espace pour la revitalisation des lois, systèmes juridiques et institutions juridiques autochtones, des programmes de justice communautaire, des initiatives de déjudiciarisation et des approches réparatrices reflétant les besoins particuliers des Autochtones. Le rôle du ministère de la Justice Canada dans l'appui aux négociations sur l'administration de la justice fait en sorte que les priorités définies par les communautés guident l'élaboration de systèmes juridiques reflétant les ordres et traditions juridiques autochtones.

Réforme du droit criminel (appels à la justice 1.5, 1.9, 5.2, 5.3 et 5.19)

Le 9 décembre 2025, le gouvernement du Canada a proposé d'importantes modifications au Code criminel et à d'autres lois au moyen du projet de loi C-16, *Loi sur la protection des victimes*. Le projet de loi vise à renforcer les droits des victimes et la réponse du système de justice pénale à la violence fondée sur le sexe, en particulier la violence entre partenaires intimes, les infractions sexuelles et les infractions commises contre les enfants. Les réformes proposées comprennent notamment la qualification en meurtre au premier degré du meurtre motivé par la haine, y compris le féminicide même lorsqu'il n'est ni planifié ni délibéré; la criminalisation du contrôle coercitif; l'interdiction de la distribution non consensuelle d'hypertrucages sexuellement explicites; et l'augmentation des peines pour la distribution non consensuelle d'images intimes, l'agression sexuelle poursuivie par procédure sommaire, le voyeurisme et l'obtention de services sexuels d'un enfant. L'élaboration du projet de loi a été éclairée par plusieurs rapports et études, y compris les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les FFADA2E+, ainsi que par les commentaires de partenaires autochtones.

Gouvernance, financement et capacité opérationnelle des services de police autochtones (appel à la justice 5.5)

Sécurité publique Canada a poursuivi les travaux visant à réformer le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit afin qu'il reflète mieux les besoins des communautés des Premières Nations et des Inuit. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le Ministère a investi près de 393 millions de dollars pour soutenir des services de police culturellement appropriés au moyen de 104 ententes à frais partagés conclues avec les provinces et les territoires.

Sécurité publique Canada a également soutenu les installations policières par l'intermédiaire du Programme des installations pour les services de police des Premières Nations et des Inuit, en accordant des fonds pour la construction, l'acquisition, la réparation et la rénovation d'infrastructures afin de veiller à ce que les services de police autochtones puissent exercer leurs activités dans des installations stables, sûres et culturellement appropriées. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 97 350 000 $ ont appuyé ces travaux, deux nouveaux projets recevant 8 883 355 $ et treize projets en cours recevant 31 633 295 $. Ces projets comprenaient deux nouvelles constructions en Alberta pour le Service de police régional de Lakeshore et le Service de police de la Nation Tsuut'ina. De plus, un projet en cours en Alberta a permis la construction d'un nouveau poste de police pour le Service de police de la Blood Tribe, et douze autres projets en Ontario et au Québec se poursuivent, principalement pour soutenir la construction de nouvelles infrastructures et de nouveaux détachements policiers.

Prévention en matière de sécurité communautaire et planification définie par les communautés (appels à la justice 5.5i, 5.5iv)

L'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones de Sécurité publique Canada a soutenu les communautés autochtones dans l'élaboration de plans de sécurité communautaire et la mise en œuvre de projets de sécurité conçus par les communautés. Durant l'exercice de 2025 à 2026, cette initiative a travaillé avec des communautés autochtones partout au Canada afin d'achever des processus de planification de la sécurité appuyés par des ateliers dirigés par des facilitateurs et par le partage des connaissances entre communautés. Parmi ces communautés, 11 ont soumis un plan de sécurité communautaire achevé au cours de l'exercice, et 35 processus demeurent en cours.

Afin d'améliorer l'accès à Internet haute vitesse et la couverture cellulaire dans les communautés rurales et éloignées, Innovation, Sciences et Développement économique Canada met en œuvre le Fonds pour la large bande universelle, une initiative de 3,225 milliards de dollars. Le programme comprend des dispositions particulières pour les communautés autochtones. Durant l'exercice de 2025 à 2026, du financement a été annoncé pour 11 projets de large bande et deux projets de mobilité, afin d'améliorer la connectivité dans les communautés autochtones, de fournir l'Internet haute vitesse à plus de 6 000 ménages autochtones en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, et d'améliorer la couverture mobile le long de 122 km d'autoroute à proximité de communautés autochtones en Colombie-Britannique.

Accès des victimes et des survivantes à la justice et soutiens de navigation culturellement ancrés (appels à la justice 5.6, 5.11)

Comme il est mentionné sous les appels à la justice 4.1 à 4.8, le ministère de la Justice Canada a fait progresser l'initiative de Soutien aux victimes autochtones d'actes criminels afin d'élargir les services dirigés et codirigés par des Autochtones qui accroissent l'accès à la justice et réduisent les préjudices vécus par les victimes et survivantes en contact avec le système de justice. Il soutient également les activités qui renforcent les partenariats entre les organismes autochtones, les organismes du secteur de la justice et tous les niveaux de gouvernement, afin d'identifier et de concevoir des mesures, des pratiques et des initiatives au sein du système de justice (y compris les services policiers, les tribunaux et les services d'aide aux victimes) pour réduire les préjudices que subissent les victimes et survivantes autochtones lors de leur contact avec le système, tout en renforçant les droits des victimes.

Comme il a été souligné dans la section sur les appels à la justice 3.2 à 3.5, le ministère de la Justice Canada a élargi le soutien à l'initiative de soutien communautaire et de guérison pour les familles, qui appuie le travail d'organismes et de gouvernements autochtones afin d'accroître l'accès à des espaces de guérison communautaires et à des réseaux de soutien culturellement ancrés qui aident les familles à traverser le deuil, la perte et les traumatismes.

Comme il a été souligné dans la section sur les appels à la justice 1.1 à 1.11, l'initiative des Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles du ministère de la Justice Canada est demeurée un élément essentiel du travail du Canada visant à offrir un soutien aux familles et aux survivantes, axé sur l'assurance que les membres de la famille ont accès à toutes les informations disponibles qu'ils recherchent sur leurs proches, y compris les informations provenant des institutions du secteur de la justice telles que la police, les services de poursuite, les médecins légistes, la protection de l'enfance et les services correctionnels, tout en veillant à ce que les familles soient connectées à des mesures de soutien culturellement enracinées et à des ressources communautaires pour les aider dans leur parcours de guérison.

Financés dans le cadre du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, les Services d'assistance parajudiciaire en matière familiale pour les Autochtones de Justice Canada comprenaient de l'orientation juridique culturellement compétente, de l'intervention précoce et de la défense des intérêts pour les Autochtones concernés par des procédures en matière de droit de la famille et de protection de l'enfance. En 2025-2026, le programme était en place dans toutes les provinces et tous les territoires et a rejoint plus de 80 000 clientes et clients, tandis que 3 millions de dollars étaient disponibles afin d'appuyer les familles autochtones concernées par les systèmes de justice familiale et/ou de protection de l'enfance.

Équité procédurale, représentation juridique et options de justice communautaire dirigées par des Autochtones (appels à la justice 5.13, 5.16, 5.22)

Le Programme d'aide juridique en matière criminelle du ministère de la Justice Canada a bénéficié d'investissements de 440 millions de dollars sur cinq ans annoncés en 2024 (à compter de l'exercice de 2024 à 2025), auxquels s'ajoute un financement permanent de 142,4 millions de dollars par année. Dans cette enveloppe, 90 millions de dollars étaient réservés à l'exercice de 2025 à 2026 afin de continuer à soutenir la prestation de services d'aide juridique en matière criminelle, y compris pour les Autochtones confrontés à des obstacles systémiques et à la surreprésentation.

Le Programme de justice autochtone de Justice Canada a fourni un financement de base à plus de 211 programmes de justice communautaire dirigés par des Autochtones offrant des services de déjudiciarisation, de justice réparatrice, de médiation et de réinsertion ancrés dans les lois et les valeurs autochtones, y compris 26,9 millions de dollars sur cinq ans et 5,4 millions de dollars permanents afin d'assurer la continuité et la capacité des services de justice communautaire. Quelques exemples de programmes de justice communautaire de l'IJP incluent :

- la Nation Tsuu'tina en Alberta, qui offre des services de médiation au tribunal de médiation Tsuu'tina situé dans la réserve
- le Mi'kmaw Legal Support Network en Nouvelle-Écosse, qui favorise la prévention, offre des services de déjudiciarisation orientés par les tribunaux provinciaux ou les intervenants auprès des tribunaux autochtones, les communautés et organise des cercles de sensibilisation à la détermination de la peine
- la Vancouver Aboriginal Transformative Justice Services Society en Colombie-Britannique, qui offre des services de prévention

Le Service correctionnel du Canada a lancé en juillet 2025 une formation renouvelée axée sur les femmes, fondée sur les cinq principes de La création de choix. Cette formation actualisée reflète une approche plus sensible aux traumatismes et aux réalités des femmes, permettant au personnel d'appliquer des pratiques centrées sur les femmes dans leurs fonctions respectives et de favoriser la réinsertion réussie des femmes condamnées par le système fédéral. La formation du personnel se poursuivra et sera offerte à tous les nouveaux employés à mesure qu'ils sont identifiés.

Mise en œuvre des principes Gladue et suivi post sentenciel Gladue (appel à la justice 5.15)

Le ministère de la Justice Canada a continué de financer la mise en œuvre des principes Gladue en versant 3,5 millions de dollars par année par l'entremise du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones pour l'élaboration et la prestation communautaires de rapports Gladue dans chaque province et territoire. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le Programme de justice autochtone a continué de financer 48 programmes offrant des services de suivi Gladue partout au Canada, en aidant les clients à respecter les conditions de leur peine et à mettre en œuvre les recommandations formulées dans les rapports Gladue.

Systèmes de données dirigés par des Autochtones et culturellement ancrés (appel à la justice 5.24)

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a continué d'appuyer la recherche dirigée par des Autochtones par l'intermédiaire du Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones. Durant l'exercice de 2025 à 2026, plus de 1,5 million de dollars ont été alloués pour soutenir 12 projets pluriannuels existants axés sur l'élaboration d'indicateurs de sécurité et de méthodologies culturellement ancrés reflétant les visions du monde autochtones. Cela comprenait 175 000 $ en financement continu pour une initiative pluriannuelle expressément axée sur les communautés autochtones 2ELGBTQI+.

Statistique Canada a continué de faire progresser son Plan d'action sur les données désagrégées, contribuant à l'appel à la justice 5.24 en améliorant la disponibilité de données ventilées selon l'identité, le genre, la géographie et d'autres facteurs sociaux. Ces travaux aident à mettre en évidence les expériences distinctes des personnes autochtones 2ELGBTQI+ et les obstacles auxquels elles peuvent être confrontées dans des institutions comme les services de police et le système de justice. Les mises à jour apportées à l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité de Statistique Canada durant l'exercice de 2025 à 2026 appuient également l'appel à la justice 5.24 en renforçant la collecte de données sur l'identité autochtone et racisée dans les crimes déclarés par la police, améliorant ainsi la transparence, la reddition de comptes et la détection des biais systémiques en matière policière. Le 16 juillet 2025, à la suite de l'approbation de l'Association canadienne des chefs de police, Statistique Canada a publié deux rapports additionnels décrivant les lignes directrices opérationnelles et le cadre analytique relatifs à la collecte de ces données.

Prestataires de services de santé et de mieux-être

Les appels à la justice 7.1 à 7.9 établissent l'attente fondée sur les droits selon laquelle les gouvernements et les prestataires de services de santé et de mieux-être doivent prendre des mesures concrètes et soutenues pour veiller à ce que les services de santé destinés aux peuples autochtones soient conçus et offerts de manière autochtone, culturellement ancrée, tenant compte des traumatismes et sécuritaire pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Ces appels reconnaissent que les systèmes de santé peuvent soit réduire les risques et soutenir la guérison, soit aggraver les préjudices lorsque les services ne sont pas culturellement sécuritaires, sont limités dans le temps ou ne sont pas liés à des approches de soins définies par les communautés.

Mise en œuvre des appels à la justice 7.1 à 7.9

Les efforts fédéraux déployés au titre des appels à la justice 7.1 à 7.9 comprennent des investissements et des mesures qui se traduisent par des progrès dans sept domaines clés :

1. les mesures autochtones de sécurité culturelle, de navigation et de lutte contre le racisme dans les systèmes de santé;
2. la revitalisation de la pratique des sages-femmes autochtones et des pratiques; d'accouchement, ainsi que le rétablissement de soutiens communautaires à la naissance;
3. les mesures de soutien en mieux-être mental tenant compte des traumatismes pour les Autochtones touchés par la crise des FFADA2E+ et par d'autres préjudices coloniaux;
4. la prévention du suicide, l'intervention de crise et les parcours de prévention communautaires, y compris des options d'aiguillage culturellement sécuritaires et l'accès aux langues autochtones lorsque possible;
5. la prévention de la violence et des parcours de services plus sûrs liés à la santé et au mieux-être, grâce à des programmes de prévention mis en œuvre par des partenaires communautaires et fondés sur les distinctions;
6. des traitements spécialisés, culturellement ancrés, offerts plus près du domicile et, lorsque possible, dans des langues autochtones;
7. le renforcement de l'effectif, de la formation et de la capacité de recherche en santé autochtone afin d'améliorer au fil du temps la qualité des services, la représentation et la reddition de comptes.

Exemples d'efforts et d'investissements pour 2025 à 2026

Mesures autochtones de sécurité culturelle, de navigation et de lutte contre le racisme dans les systèmes de santé (appel à la justice 7.1)

Comme il a été souligné plus haut sous les appels à la justice 1.1 à 1.11, l'initiative de SAC visant à lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de soins de santé du Canada a continué de soutenir les partenaires et les organisations de santé autochtones afin qu'ils offrent des approches autochtones et communautaires améliorant la sécurité culturelle et celle des patientes et patients, et élargissant les rôles de navigation et de défense des droits, y compris certains soutiens offerts dans des langues autochtones. Les investissements ont été structurés de manière à soutenir une capacité récurrente de prestation, notamment pour les navigateurs du système de santé, les défenseures et défenseurs des patientes et patients, les ressources humaines en santé autochtone et les organisations autochtones nationales en santé.

Revitalisation de la pratique des sages-femmes autochtones et des pratiques d'accouchement (appel à la justice 7.4)

L'initiative de SAC visant à lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé a également soutenu des initiatives en matière de sages-femmes, y compris des travaux menés par des sages-femmes autochtones, des communautés et des défenseures et défenseurs afin de rétablir les pratiques autochtones de naissance, notamment le cadre de formation en pratique sage-femme autochtone du National Council of Indigenous Midwives. Treize étudiantes en pratique sage-femme autochtone dans huit communautés poursuivaient leur formation tout en vivant et en travaillant dans leur Nation, et la Première Nation de Sturgeon Lake a achevé la construction d'un centre de naissance autonome dont l'ouverture est prévue au printemps 2026. Des initiatives métisses propres aux sages-femmes et aux doulas ont également été poursuivies, parallèlement au réseau de travailleuses de soutien à la naissance autochtones de la Saskatchewan, qui offre un accompagnement individuel et des aiguillages pendant les accouchements à l'hôpital, ainsi qu'aux travaux visant un programme communautaire de sages-femmes et une maison de naissance à Canoe Lake.

Mesures de soutien en mieux-être mental tenant compte des traumatismes pour les personnes touchées par la crise des FFADA2E+ et par d'autres préjudices coloniaux (appel à la justice 7.2)

Comme il a été souligné plus haut en lien avec les appels à la justice 3.1 à 3.7, le Programme de mieux-être mental de SAC a également continué d'offrir des mesures de soutien immédiates, tenant compte des traumatismes et culturellement appropriées, notamment des initiatives de prévention du suicide et de promotion de la vie, des services d'intervention de crise ainsi que des services de prévention et de traitement de la consommation de substances culturellement ancrés. Cela comprenait le maintien du soutien à une série de services :

- un financement flexible pour les services de bien-être mental communautaires
- des services de ligne d'écoute téléphonique en cas de crise, accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
- un soutien en santé mentale, émotionnel et culturel tenant compte des traumatismes pour les Autochtones touchés par les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, les survivants et les survivants intergénérationnels des pensionnats indiens et des pensionnats fédéraux pour Indiens, les membres et les membres potentiels des recours collectifs des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et de l'Accord de principe de Jordan, ainsi que d'autres sources de traumatismes coloniaux.

De plus, en 2025-2026, SAC a financé un réseau national d'intervenants communautaires en soutien culturel et émotionnel, ainsi que des équipes mobiles multidisciplinaires de bien-être mental offrant des services aux communautés à travers le pays. Ce financement a permis aux communautés d'adapter leurs programmes à leurs priorités et besoins culturels et linguistiques spécifiques.

Prévention du suicide, intervention de crise et prévention communautaire (appel à la justice 7.3)

L'Agence de la santé publique du Canada continue d'appuyer la ligne d'aide en cas de crise de suicide 9-8-8, accessible partout au pays 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par année. Depuis son lancement en 2023, le 9-8-8 a répondu à plus de 850 000 appels et messages texte. Dans certaines régions du pays, les personnes qui appellent le 9-8-8 peuvent choisir d'être dirigées vers la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être, un service national financé par SAC et accessible à toutes les Premières Nations, à tous les Inuit et à tous les Métis du Canada, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. La Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être offre du soutien en anglais et en français, ainsi qu'en cri, en ojibwé (anishinaabemowin) et en inuktitut sur demande.

Les investissements du Fonds d'action communautaire pour le VIH et l'hépatite C et du Fonds de réduction des méfaits de l'Agence de la santé publique du Canada ont également soutenu la capacité communautaire de prévention, la réduction de la stigmatisation dans les systèmes de soins et l'accès à des services culturellement sécuritaires en matière d'infections transmissibles sexuellement et par le sang. Sur une base annuelle, le Fonds d'action communautaire investit 26,4 millions de dollars, et le Fonds de réduction des méfaits investit 7 millions de dollars pour financer 160 projets quinquennaux.

Prévention de la violence et parcours de services plus sûrs liés à la santé et au mieux-être (appel à la justice 7.3)

Comme il a été mentionné plus haut en lien avec l'appel à la justice 1.8, le Programme pour la prévention de la violence familiale de SAC a soutenu plus de 400 projets communautaires de prévention durant l'exercice de 2025 à 2026 (par exemple, des activités de proximité, des campagnes de sensibilisation, des ateliers, des groupes de soutien et des programmes axés sur le territoire), ainsi que des partenaires fondés sur les distinctions, dont Pauktuutit Inuit Women of Canada et Les Femmes Michif Otipemisiwak. Ce programme a financé des initiatives dirigées par des Autochtones visant à accroître la sensibilisation et à s'attaquer aux causes profondes de la violence familiale.

Le Programme pour la prévention de la violence familiale de l'Agence de la santé publique du Canada a rejoint plus de 1 270 enfants, jeunes et familles autochtones, a financé des projets de prévention axés sur les Autochtones (y compris des programmes de relations saines ancrés dans la culture, la prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes Inuit handicapés et des programmes de renforcement des familles) et a investi 18 millions de dollars durant l'exercice de 2025 à 2026 et plus de 14 millions de dollars par année par la suite.

Traitements spécialisés, culturellement ancrés, offerts plus près du domicile et dans des langues autochtones (appel à la justice 7.5)

Appuyé et cofinancé par SAC, et dirigé par le gouvernement du Nunavut, Aqqusariaq (anciennement le Nunavut Recovery Center) est en cours de construction, avec une mise en service prévue à l'automne 2026, afin d'offrir sur le territoire du Nunavut des services de traitement de la consommation de substances et de guérison des traumatismes fondés sur les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit, avec des services offerts en langues inuites lorsque possible. En intégrant les savoirs traditionnels à des interventions cliniques, Aqqusariaq vise à transformer la manière dont la consommation de substances et les traumatismes sont traités au Nunavut et à renforcer les liens avec la guérison communautaire et axée sur le territoire. Le gouvernement fédéral a engagé 47,5 millions de dollars sur cinq ans pour la conception et la construction, ainsi que 9,7 millions de dollars de façon continue pour l'exploitation. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 12 088 400 $ en financement opérationnel ont été versés au gouvernement du Nunavut.

Capacité du personnel de santé autochtone et de la formation (appels à la justice 7.6, 7.7, 7.8)

Santé Canada a financé les travaux du Cercle national sur la formation médicale en santé autochtone (entente de 4,6 millions de dollars sur trois ans), lesquels comprenaient l'élaboration et la mise à l'essai de produits d'apprentissage sur la sécurité culturelle et la lutte contre le racisme, notamment le cours Introduction au racisme envers les Autochtones 101, ainsi que des programmes de développement du leadership destinés aux médecins autochtones. Ces formations visaient à faire progresser le changement systémique dirigé par des Autochtones dans l'éducation médicale et à soutenir les médecins dans leur capacité à reconnaître, respecter et protéger les droits des peuples autochtones à leur culture et à leurs langues en tant que droits inhérents.

Bien que l'initiative de SAC visant à lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de soins de santé du Canada ait été mise en évidence relativement à l'appel à la justice 7.1, elle contribue également à faire progresser les appels à la justice liés au renforcement de la représentation autochtone à tous les niveaux du système de santé, en soutenant le recrutement, le maintien en poste et l'avancement des professionnels autochtones dans les systèmes de santé, ainsi qu'en offrant des programmes de mentorat, des parcours de formation et des transformations du milieu de travail.

Services de police

Les appels à la justice 9.1 à 9.11 établissent l'attente fondée sur les droits selon laquelle les services de police doivent prendre des mesures concrètes et soutenues pour transformer la manière dont les services policiers et les intervenants du système de justice interagissent avec les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, en reconnaissant que le colonialisme, le racisme, les préjugés et la discrimination ont façonné des résultats dangereux et inéquitables. Ces appels soulignent que le rétablissement de la confiance et l'amélioration de la sécurité exigent des partenariats dirigés par des Autochtones, une prestation de services culturellement appropriée et des pratiques d'enquête responsables, particulièrement dans les cas touchant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues ou assassinées.

Mise en œuvre des appels à la justice 9.1 à 9.11

Les efforts fédéraux déployés au titre des appels à la justice 9.1 à 9.11 comprennent des investissements et des mesures qui se traduisent par des progrès dans six domaines clés :

1. la réconciliation et la transformation institutionnelle;
2. les outils définis par les communautés et les approches d'intégration locale qui appuient une pratique policière fondée sur les distinctions;
3. le renforcement des normes d'enquête, de la coordination nationale et des outils inter-juridictionnels pour les personnes disparues et les affaires majeures ou complexes touchant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones;
4. les approches destinées aux familles et les mécanismes d'alerte publique dirigés par des Autochtones qui améliorent la communication en temps opportun, l'accessibilité et l'intervention communautaire dans les cas de disparition;
5. la formation obligatoire et les normes professionnelles visant à réduire le racisme envers les Autochtones et à renforcer des services policiers culturellement sécuritaires;

6. les mécanismes indépendants de surveillance et d'examen systémique qui renforcent la reddition de comptes du public à l'égard de la conduite et des politiques de la GRC.

Exemples d'efforts et d'investissements pour 2025 à 2026

Réconciliation à la GRC et transformation institutionnelle (appels à la justice 9.1, 9.2i, 9.2iv)

Le lancement, durant l'exercice de 2025 à 2026, de l'initiative Positive Space de la GRC a constitué une étape institutionnelle importante vers la transparence, la reddition de comptes et la réconciliation avec les communautés 2ELGBTQI+. Elle met en œuvre plusieurs appels à la justice relatifs aux services policiers en :

1. reconnaissant les torts historiques;
2. intégrant de l'apprentissage contre la discrimination et des changements de politiques;
3. améliorant la représentation et la sécurité en milieu de travail;
4. établissant un précédent pour d'autres organismes d'application de la loi qui souhaitent s'attaquer à la violence systémique au moyen d'une reddition de comptes publique et d'une réforme inclusive.

Outils définis par les communautés pour appuyer des pratiques policières locales et fondées sur les distinctions (appels à la justice 9.2, 9.5)

La GRC a poursuivi l'élaboration des profils des communautés afin de permettre aux communautés de définir ce que la police devrait connaître de la culture, de la langue et des traditions locales, et a fait progresser les travaux en vue d'une cohérence nationale tout en maintenant la spécificité communautaire. Durant l'exercice de 2025 à 2026, un modèle national est entré en phase d'examen, avec des partenaires internes et externes, et a été préparé en vue d'un projet pilote dans deux divisions de la GRC.

Le secteur des Services de police contractuels et autochtones de la GRC a également élaboré deux guides nationaux tenant compte des traumatismes : l'un à l'intention des familles de victimes d'homicide et l'autre aux familles de personnes disparues. Les deux guides ont été publiés en septembre 2025 dans le cadre des 30 jours d'action, et le commissaire a envoyé une lettre à tous les chefs de police du Canada pour les informer de ces nouveaux outils. Les deux guides fournissent, dans un langage simple et tenant compte des traumatismes, des explications sur les échéanciers d'enquête, les rôles, les responsabilités et les mesures de soutien offertes. Ils ont été élaborés en réponse directe aux témoignages des familles lors de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et répondent aux préoccupations liées au manque d'information de la part de la police, à la confusion concernant le système de justice pénale et à la complexité des compétences. Bien qu'ils aient été rédigés par la GRC, les guides ne sont pas propres à cet organisme et sont destinés à l'usage de tous les services de police et services aux victimes du Canada, y compris les services de police administrés par des Autochtones. L'Association canadienne des chefs de police a coparrainé les guides et a officiellement appuyé leur utilisation.

Normes d'enquête normalisées, coordination nationale et outils interadministrations pour les personnes disparues et les affaires complexes (appel à la justice 9.5)

Le Bureau national des normes et pratiques d'enquête de la GRC a continué de fournir une orientation et une surveillance nationales aux divisions relativement aux enquêtes majeures et complexes, y compris celles concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le Bureau national a maintenu des postes de caporal dans les divisions F et K (Saskatchewan et Alberta, respectivement) afin d'assurer la continuité des dossiers liés aux FFADA, et a amorcé, par l'entremise de son programme sur les techniques de généalogie génétique en enquête, une preuve de concept visant à faire progresser des dossiers d'homicide autrement non résolus.

Le Centre national pour les personnes disparues et les restes non identifiés de la GRC a poursuivi la prestation de soutiens centralisés, y compris des bases de données nationales, et a fait progresser les pratiques tenant compte des traumatismes grâce à un projet pilote de discussion de soutien au retour des personnes disparues, éclairé par des consultations auprès de chercheurs autochtones, de communautés et de partenaires policiers. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le Centre national a coprésidé un symposium national visant à renforcer la collaboration en matière d'enquête ainsi que les approches relatives aux personnes disparues et aux populations vulnérables, y compris les Autochtones et les personnes 2ELGBTQI+.

La GRC a continué de maintenir le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (ViCLAS) comme mécanisme national de signalement des crimes violents, offrant une plateforme unifiée aux organismes d'application de la loi pour partager et analyser des données et favorisant la cohérence dans la façon dont les dossiers sont enquêtés d'une administration à l'autre. Durant l'exercice de 2025 à 2026, une formation sur ViCLAS, d'une durée de 15 jours, a été offerte en personne, en collaboration avec le Collège canadien de police, aux analystes des centres ViCLAS, et comprenait une formation sur l'utilisation du logiciel ViCLAS.

Statistique Canada a fait progresser les travaux sur une approche nationale en matière de normes de données sur les personnes disparues, y compris une collaboration avec des comités de l'Association canadienne des chefs de police afin d'élaborer un cadre d'indicateurs à l'échelle nationale et d'aller vers des normes nationales recommandées. Le gouvernement fédéral a investi 1,4 million de dollars sur cinq ans dans ces travaux, qui ont été achevés durant l'exercice de 2025 à 2026, appuyant la mobilisation et le développement technique.

Durant l'exercice de 2025 à 2026, le projet de normes de données sur les personnes disparues a travaillé à la finalisation des recommandations relatives aux normes de données nationales concernant les personnes disparues, tant au niveau des microdonnées qu'au niveau des données agrégées. Ce projet a été mené en partenariat avec Sécurité publique Canada dans le cadre d'un projet collaboratif piloté par CanOps visant à élaborer des normes de données nationales sur les interventions de recherche et de sauvetage terrestres. La portée de ces initiatives est étroitement liée et elles sont considérées comme des sources d'information complémentaires sur les personnes disparues.

Mesures de soutien de communication destinés aux familles et approches d'alerte publique dirigées par des Autochtones (appels à la justice 9.3ii, 9.5ii, 9.5vii)

Pendant les 30 jours d'action de septembre 2025, la GRC a publié les versions anglaise et française des Guides à l'intention des familles de victimes d'homicide et de personnes disparues afin de fournir aux familles une information en langage clair et tenant compte des traumatismes pour les aider à naviguer dans les processus d'enquête et de justice. Les guides ont également été traduits dans cinq langues autochtones et cinq langues non autochtones; ils seront mis en forme et publiés à mesure qu'ils seront prêts.

RCAANC, le Manitoba et Giganawenimaanaanig ont poursuivi les travaux liés au projet pilote d'alerte robe rouge (non disponible en français). Durant l'exercice de 2025 à 2026, Giganawenimaanaanig a publié le rapport What We Heard: Manitoba-Wide Red Dress Alert System Pilot Project (non disponible en français) (PDF) et a présenté une voie recommandée pour la suite (non disponible en français) (PDF); l'analyse fédérale est en cours.

Surveillance indépendante et examen systémique des pratiques de la GRC (appel à la justice 9.2i)

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC a poursuivi son enquête systémique sur le Community-Industry Response Group de la GRC en Colombie-Britannique (note : le Community-Industry Response Group a été renommé Critical Response Unit – Colombie-Britannique). Cette enquête porte sur la gouvernance, la structure et les opérations de l'unité, ainsi que sur les politiques, procédures, lignes directrices et formations de la GRC. Durant l'exercice de 2025 à 2026, la Commission a achevé l'examen des documents fournis par la GRC et a mené les dernières entrevues auprès de membres de la GRC et de secteurs de programme.

Formation obligatoire et normes professionnelles pour renforcer la sécurité culturelle, la lutte contre le racisme et la lutte contre le sexisme (appels à la justice 9.2iv, 9.3v)

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC a continué d'offrir à son personnel de la formation et de la sensibilisation aux réalités autochtones. Afin de favoriser un changement systémique transformationnel au fil du temps, cette formation est obligatoire et intégrée aux plans de gestion du rendement de tous les employés. Durant l'exercice de 2025 à 2026, les employés ont participé à diverses activités, notamment une visite éducative à pied du centre-ville d'Ottawa avec Indigenous Walks Ottawa, une démonstration portant sur les chevaux spirituels ojibwés à la ferme Mādahòkì et des cours de formation offerts par l'École de la fonction publique du Canada. La Commission a également lancé une série de conférences sur les relations avec les Autochtones, mettant en vedette des présentations sur diverses questions autochtones.

Les produits d'apprentissage obligatoires de la Stratégie d'apprentissage interculturel de la GRC ont continué d'être mis en œuvre et suivis, notamment le cours S'unir contre le racisme (taux d'achèvement de 90,3 % au 1er novembre 2025), le cours Sensibilisation culturelle et humilité (taux d'achèvement de 93,5 % au 1er novembre 2025) et le cours Cultiver des pratiques policières équitables et exemptes de préjugés.

Services sociaux et protection de l'enfance

Les appels à la justice 12.1 à 12.15 énoncent une attente fondée sur les droits selon laquelle le Canada doit prendre des mesures concrètes et durables pour transformer les systèmes de travail social et de protection de l'enfance afin qu'ils protègent les droits, la sécurité et le mieux-être des enfants, des familles et des communautés autochtones. Ils reconnaissent que des politiques et pratiques discriminatoires ont favorisé la séparation des familles et aggravé les préjudices subis par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Ces appels mettent l'accent sur le fait que la prévention de la violence et des préjudices passe par le maintien de liens sûrs entre les enfants, leurs familles, leurs cultures et leurs communautés, et par l'assurance que les services à l'enfance et à la famille soient dirigés par des Autochtones, ancrés dans la culture et responsables.

Mise en œuvre des appels à la justice 12.1 à 12.15

Les efforts fédéraux déployés au titre des appels à la justice 12.1 à 12.15 comprennent des investissements et des mesures qui se traduisent par des progrès dans quatre domaines clés :

1. la compétence, la gouvernance et la conception de services dirigées par des Autochtones;

2. la prévention, la préservation des familles et la prise en compte de la pauvreté et des biais culturels comme facteurs d'appréhension;
3. les mesures de soutien après la majorité et les services de représentation pour les enfants, les jeunes et les familles;
4. l'égalité réelle dans l'accès aux services pour les enfants et le règlement des écarts de compétence.

Durant l'exercice de 2025 à 2026, les progrès se manifestent par des engagements de financement pluriannuels soutenus; la poursuite de la mise en œuvre de la compétence autochtone en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*; des accords de coordination signés et des tables de discussion actives; la réforme continue du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations; ainsi que l'ampleur de l'accès aux services soutenu par des mécanismes comme le principe de Jordan. Ensemble, ces efforts d'une évolution continue vers un mouvement continu vers des systèmes de services à l'enfance et à la famille dirigés par des Autochtones, qui visent à garder les enfants en sécurité auprès de leurs familles, de leurs communautés, de leurs cultures et de leurs Nations, tout en comblant les lacunes en matière de services et aux iniquités structurelles qui contribuent à l'intervention des services de protection de l'enfance auprès des enfants, des jeunes et des familles autochtones.

Exemples d'efforts et d'investissements pour 2025 à 2026

Compétence autochtone en matière de protection de l'enfance, gouvernance et conception des services

Comme il a été mentionné dans la section sur les appels à la justice 1.1 à 1.11, SAC a continué de diriger les travaux liés à la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, et, en mars 2026, on comptait 15 accords de coordination signés (14 avec des Premières Nations et un avec un corps dirigeant inuit), ainsi que 23 tables de discussion actives. Le financement de la mise en œuvre de la Loi a continué d'être soutenu par plusieurs affectations budgétaires fédérales, notamment 1,8 milliard de dollars sur 11 ans, jusqu'en 2035.

Prévention, préservation des familles et prise en compte de la pauvreté et des biais culturels comme facteurs d'appréhension (appel à la justice 12.4)

Comme il a été souligné dans la section sur les appels à la justice 4.1 à 4.8, les constatations de l'Initiative de recherche-action sur l'itinérance chronique de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada ont été diffusées sous forme de portraits communautaires et d'outils pratiques sur la plateforme Homelessness Learning Hub. Le projet de Sudbury a continué d'examiner des façons d'améliorer l'harmonisation des systèmes avec le système de protection de l'enfance et les résultats pour les jeunes autochtones. Le projet de Sudbury a contribué à la création du réseau Emerging Adult Services for Empowerment, réunissant des organisations clés qui interagissent avec les jeunes quittant les services de protection de l'enfance, et a mis à l'essai la base de données Growing Response Analytics on Child-Welfare Exits dans le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri.

L'initiative du Système canadien d'information sur la protection de l'enfance de l'Agence de la santé publique du Canada a continué de travailler en partenariat avec le gouvernement du Nunatsiavut dans le cadre d'un projet pilote utilisant des données de Terre-Neuve-et-Labrador pour comparer les taux de placement à l'extérieur du foyer chez les enfants inuits et non autochtones, et pour documenter la manière dont les principes de recherche inuits ont façonné les travaux. Cette initiative renforce la base de données probantes nécessaire pour repérer les iniquités et les biais culturels dans le système de protection de l'enfance, et ces travaux sont appuyés au moyen des ressources existantes de l'Agence de la santé publique du Canada.

SAC a renouvelé l'Initiative pour les enfants inuits d'abord et a poursuivi, avec des partenaires inuits, l'élaboration conjointe d'une approche à long terme propre aux Inuit afin que les enfants inuit puissent accéder aux mesures de soutien nécessaires en santé, en services sociaux et en éducation avant que des besoins non satisfaits ne contribuent à l'intervention des services de protection de l'enfance. Le 19 février 2026, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 115 millions de dollars pour renouveler l'Initiative jusqu'au 31 mars 2027.

Le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations de SAC a continué d'exiger que tous les services financés dans le cadre du programme respectent les principes et les normes minimales établis dans la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, y compris l'intérêt supérieur de l'enfant, la continuité culturelle et l'égalité réelle. Le programme a poursuivi la prestation de services culturellement ancrés de prévention et de protection, de mesures de soutien après la majorité et de services de représentation des Premières Nations, tout en mobilisant les partenaires sur la réforme du programme et la planification de la transition en Ontario. Ces mesures contribuent à réduire les prises en charge en s'attaquant à des facteurs structurels tels que la pauvreté, l'instabilité en matière de logement et les traumatismes intergénérationnels.

Mesures de soutien après la majorité pour les jeunes quittant le système de protection de l'enfance et services de représentation pour les enfants, les jeunes et les familles (appel à la justice 12.11)

Comme il a été mentionné à l'égard de l'appel à la justice 12.4, le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations de SAC a également fait progresser l'appel à la justice 12.11 en finançant des services de soutien après la majorité pour les jeunes anciennement pris en charge, jusqu'à l'âge de 26 ans ou jusqu'à l'âge prévu par la législation provinciale ou yukonnaise, selon l'âge le plus élevé. Ces services visent à aider les jeunes adultes dans leur transition vers l'autonomie et la stabilité en répondant à des besoins essentiels comme le logement, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'emploi, la santé mentale, le soutien en matière de dépendances et les relations saines. En offrant ces mesures de soutien, le programme reconnaît que les impacts de la prise en charge et des traumatismes ne prennent pas fin à l'âge de la majorité et vise à réduire les risques d'itinérance, d'exploitation et de marginalisation continue. Les jeunes bénéficient ainsi de mesures de soutien prolongées et culturellement ancrées qui les aident à reprendre du pouvoir sur leur avenir, tandis que les communautés sont mieux outillées pour les accompagner dans leur guérison, leur reconnexion à la culture et à la famille, ainsi que leur contribution à la vie communautaire. Cette approche favorise la sécurité à long terme, la résilience et l'autodétermination des jeunes adultes à l'entrée dans la vie adulte.

Égalité réelle dans l'accès aux services pour les enfants et règlement des écarts de compétence (appel à la justice 12.10)

Le principe de Jordan administré par SAC a continué de viser à prévenir les écarts, les retards ou les refus d'accès aux services pour les enfants des Premières Nations. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il mettait en œuvre de nouvelles façons de traiter les demandes présentées au titre du principe de Jordan afin d'offrir plus de clarté et de cohérence quant aux services accessibles aux enfants des Premières Nations. Ces changements reflètent l'engagement du Canada envers la viabilité à long terme du principe de Jordan, et le gouvernement du Canada continue de travailler avec les parties à la plainte devant le Tribunal canadien des droits de la personne afin de faire progresser le règlement et de mettre pleinement en œuvre le principe de Jordan. Le financement additionnel annoncé en mars 2025 a porté à 1,8 milliard de dollars le financement du principe de Jordan pour l'exercice de 2025 à 2026.

Industries extractives et projets de développement

Les appels à la justice 13.1 à 13.5 établissent l'attente fondée sur les droits selon laquelle les activités d'extraction des ressources et de développement doivent être planifiées, évaluées, mises en œuvre, gérées et surveillées de façon à prendre activement en compte et à atténuer les risques pour la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, tout en veillant à ce qu'elles bénéficient équitablement du développement.

Mise en œuvre des appels à la justice 13.1 à 13.5

Les efforts fédéraux déployés au titre des appels à la justice 13.1 à 13.5 comprennent des investissements et des mesures dans quatre domaines clés :

1. l'élaboration d'outils de politique et de réglementation;
2. la surveillance et le suivi communautaires;
3. des investissements ciblés dans les infrastructures sociales;
4. la recherche appliquée.

Durant l'exercice de 2025 à 2026, les progrès se manifestent par l'élaboration d'outils et de guides fédéraux concrets destinés à renforcer la prévention et l'atténuation dans les grands projets, par le travail continu d'organismes autochtones de surveillance et de conseil, par des investissements ciblés visant à renforcer la capacité des services communautaires dans les régions touchées par les pressions du développement et par une recherche appliquée qui soutient la production de données probantes dirigée par le Nord et la planification des mesures d'atténuation. Ensemble, ces efforts témoignent des premiers progrès vers une prise en compte plus systématique de la sécurité, des incidences socioéconomiques et des mesures d'atténuation éclairées par les communautés dans les contextes de développement des ressources touchant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Exemples d'efforts et d'investissements pour 2025 à 2026

Outils de politique et de réglementation pour renforcer la prévention et l'atténuation dans les grands projets (appels à la justice 13.1 à 13.5)

Durant l'exercice de 2025 à 2026, Ressources naturelles Canada a continué de faire progresser les travaux liés à la mesure prioritaire partagée 12 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* à l'établissement d'un comité de la haute direction chargé de diriger une approche fédérale coordonnée concernant les FFADA2E+ dans le développement des ressources. Le ministère a également mobilisé des partenaires autochtones et fédéraux relativement aux appels à la justice 13.1 à 13.5 afin de renforcer les partenariats stratégiques et de recueillir des connaissances en vue d'élaborer des outils et des mesures de soutien concrets répondant aux préoccupations accrues liées à l'accélération des grands projets et aux risques connexes, y compris la traite de la personne et la violence fondée sur le sexe, dans les grands axes de ces projets. De plus, Ressources naturelles Canada a établi le groupe de travail de réglementation sur les FFADA2E+ dans le développement des ressources et a entrepris l'élaboration d'un recueil de pratiques prometteuses définies par les communautés, destiné à fournir aux promoteurs et investisseurs des orientations autochtones pour réduire les préjudices tout au long du cycle de vie des projets et renforcer la mise en œuvre des appels à la justice liés aux dispositions de sécurité et au partage équitable des avantages.

Surveillance communautaire, suivi et transfert des connaissances dans les grands projets d'infrastructure (appels à la justice 13.1, 13.2, 13.4)

Le sous-comité socioéconomique du Comité consultatif et de surveillance autochtone du projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (non disponible en français) et le Cercle sur les FFADA2E+ et le développement des ressources continuent d'appuyer la mobilisation, la recherche et le transfert des connaissances dirigés par des Autochtones, et de fournir des conseils aux organismes de réglementation et aux partenaires fédéraux sur les effets socioéconomiques et les questions de sécurité liées aux grands projets. Durant l'exercice de 2025 à 2026, neuf réunions du sous-comité, un événement pilote de formation des jeunes en Alberta, un événement Wise Practices et trois rassemblements du Cercle ont eu lieu pour soutenir ce travail. Le gouvernement fédéral a engagé 44 millions de dollars sur trois ans (2024-2027) pour les comités consultatifs et de surveillance autochtones sur les projets d'infrastructure énergétique et, durant l'exercice de 2025 à 2026, 7,9 millions de dollars en subventions et contributions ont été alloués au Comité consultatif et de surveillance autochtone du projet d'agrandissement de Trans Mountain, dont 544 870 $ expressément destinés au sous-comité socioéconomique.

Investissements ciblés visant à accroître la capacité des services et l'infrastructure sociale dans les régions soumises à des pressions liées au développement (appel à la justice 13.5)

SAC a soutenu des infrastructures de santé des Premières Nations pour renforcer la capacité de prestation de services dans les communautés, y compris dans les régions où les pressions du développement se conjuguent à des risques pour la santé. En date du 5 septembre 2025, 100,3 millions de dollars avaient été investis dans le projet de réaménagement de l'hôpital de la Weeneebayko Area Health Authority et dans le Saskatchewan Virtual Health Hub. Ces investissements appuient l'amélioration de la capacité communautaire de fournir des services tels que des mesures de soutien en santé mentale, des réponses d'urgence et des services de surveillance dans des contextes touchés par les pressions du développement.

Recherche appliquée et production de données probantes dirigées par le Nord en lien avec les pressions du développement (appel à la justice 13.5)

Le programme Défi L'Arctique et Nord du Conseil national de recherches du Canada a fait progresser des priorités de recherche appliquée dirigées par le Nord grâce à son dernier appel de propositions en 2025 et à une phase d'ententes et de passation de contrats pour les projets sélectionnés, dont les lancements sont prévus pour l'exercice de 2026 à 2027. Le programme a fourni environ 1,4 million de dollars durant l'exercice de 2025 à 2026 pour la collaboration aux projets de recherche.

Services correctionnels

Les appels à la justice 14.1 à 14.13 établissent l'attente fondée sur les droits selon laquelle le Service correctionnel du Canada (SCC) doit prendre des mesures concrètes et soutenues afin que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones aient accès à de véritables options de décarcération, à des soutiens équitables culturellement sécuritaires et à des conditions de détention qui ne reproduisent pas les préjudices ou n'entravent pas une réinsertion sécuritaire.

Mise en œuvre des appels à la justice 14.1 à 14.13

Les efforts fédéraux déployés au titre des appels à la justice 14.1 à 14.13 comprennent des investissements et des mesures qui se traduisent par des progrès dans cinq domaines clés :

1. l'élargissement des options communautaires de décarcération et de réinsertion;
2. l'amélioration d'une programmation culturellement ancrée et tenant compte des traumatismes pour les femmes autochtones;
3. la prise en compte des obstacles systémiques dans la classification, la gestion des cas et la prise de décisions correctionnelles;
4. le renforcement des soutiens en matière de guérison, de santé mentale, de famille et de communauté;
5. l'avancement d'approches fondées sur les distinctions, de la participation des Aînés, de l'éducation et de pratiques institutionnelles plus sûres.

Exemples d'efforts et d'investissements pour 2025 à 2026

Élargissement des options communautaires de décarcération et de réinsertion (appels à la justice 14.1, 14.2)

Le SCC a continué d'explorer de nouvelles ententes conclues en vertu de l'article 81 avec des communautés et organisations autochtones, a renforcé les processus de transferts vers les établissements prévus à l'article 81 et les pavillons de ressourcement, a fait progresser une trousse de planification de la mise en liberté prévue à l'article 84 pour les communautés et a soutenu des services de réinsertion dirigés par des Autochtones par l'intermédiaire du Fonds de réinsertion sociale, appuyé par un financement permanent de 3,5 millions de dollars.

Amélioration d'une programmation culturellement ancrée et tenant compte des traumatismes pour les femmes autochtones (appels à la justice 14.6, 14.8, 14.10)

Le SCC a lancé en août 2025 le projet pilote du Programme correctionnel pour délinquantes autochtones, dont la mise en œuvre est en cours dans trois des six sites. Le projet pilote intègre du matériel actualisé élaboré sous la direction d'un comité consultatif d'Aînés et grâce à la rétroaction continue de femmes autochtones purgeant une peine de ressort fédéral et d'Aînés, ce qui témoigne de progrès vers une programmation plus sensible aux réalités des femmes autochtones, à leurs besoins de guérison et à leurs parcours de réadaptation.

Premiers travaux visant à traiter les obstacles systémiques dans la classification, la gestion des cas et la prise de décisions correctionnelles (appels à la justice 14.3, 14.4, 14.5)

Le SCC a poursuivi la recherche et la mobilisation avec des partenaires autochtones afin d'améliorer les processus d'évaluation de la sécurité et de classification pour les personnes autochtones purgeant une peine fédérale; il a mis sur pied le Conseil consultatif de recherche des gens de la terre; il a rédigé un bulletin de politique provisoire exigeant la tenue d'une conférence de cas au moins tous les six mois pour les femmes classées à sécurité maximale, et il a publié une orientation rappelant au personnel d'intégrer l'histoire sociale autochtone, les considérations de santé mentale et les préoccupations des victimes dans la prise de décisions.

Renforcement des mesures de soutien en matière de guérison, de santé mentale, de famille et de communauté (appels à la justice 14.6, 14.11)

Le SCC a continué d'offrir une programmation correctionnelle dirigée par des Aînés et tenant compte des traumatismes pour les femmes autochtones, a accordé 43 000 $ en soutien à la réinsertion au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci pour améliorer la coordination des mises en liberté au travail, a poursuivi la mise en œuvre des améliorations au programme mère-enfant à la suite de l'audit de 2025 et a consulté des femmes autochtones actuellement et anciennement incarcérées sur les changements nécessaires pour mieux soutenir les mères et les enfants. Le SCC a également poursuivi l'examen de la capacité résidentielle communautaire et des solutions de rechange à la suspension, y compris la résidence volontaire temporaire et d'autres options culturellement pertinentes.

L'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones de Sécurité publique Canada a continué de travailler avec les candidats retenus dans le cadre de l'appel de propositions de 2023-2024 afin de mettre en œuvre leurs projets de réinsertion et de solutions de rechange à l'incarcération, et a conclu 9 accords de contribution au cours de l'exercice de 2025 à 2026.

Avancement d'approches fondées sur les distinctions, de la participation des Aînés, de l'éducation et de pratiques institutionnelles plus sûres (appels à la justice 14.8, 14.9, 14.10, 14.13)

Par l'intermédiaire de la Stratégie holistique inuite Anijaarniq, le SCC a continué de renforcer les parcours propres aux Inuit, notamment au moyen d'une formation sur la sensibilisation culturelle inuite, de soutiens offerts par des Aînés et des conseillers spirituels et d'une mobilisation communautaire liée au développement des articles 81 et 84. Le SCC a également continué d'élargir les mesures de soutien en matière d'éducation, d'employabilité et de formation professionnelle, notamment grâce au Programme national de compétences relatives à l'employabilité, qui a été complété par 74 femmes autochtones entre avril 2024 et septembre 2025. Parallèlement, le SCC a poursuivi la mise en œuvre de la technologie des scanneurs corporels, avec 11 scanneurs opérationnels prévus d'ici la fin de 2025-2026, dont trois dans des établissements pour délinquantes, comme solution de rechange moins intrusive aux fouilles à nu de routine lorsque les conditions le permettent.

Conclusion

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a poursuivi les travaux visant à faire progresser les appels à la justice et à contribuer à l'amélioration de la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Un élément important de ces efforts est demeuré l'engagement du gouvernement envers des investissements fondés sur les distinctions et des partenariats dirigés par des Autochtones. Les progrès fédéraux témoignent d'efforts continus pour délaisser les réponses réactives au profit de programmes holistiques, définis par les communautés et dirigés par des Autochtones.

Afin de soutenir la sécurité immédiate des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, les investissements nouveaux et continus réalisés en 2025-2026 ont mis l'accent sur la prévention de la violence et les interventions connexes grâce à des soutiens en mieux-être mental tenant compte des traumatismes, à des programmes de prévention de la violence familiale et à un accès élargi aux refuges, à des moyens de transport sûrs et à des infrastructures communautaires. Ces mesures visent à réduire les risques immédiats tout en améliorant l'accès à des soutiens plus accessibles, culturellement pertinents et adaptés à la diversité des besoins.

Le gouvernement fédéral a continué d'élargir les soutiens tenant compte des traumatismes et de renforcer les réponses systémiques conformes aux appels à la justice grâce à des investissements coordonnés dans les services de mieux-être mental, les soutiens aux victimes ancrés dans la culture et l'accompagnement dans le système de justice. Cela comprenait le maintien du financement de lignes de crise accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de travailleuses et travailleurs communautaires de soutien culturel et émotionnel, ainsi que des Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles, qui offrent aux familles en quête d'information et de soutien des voies accessibles et culturellement sûres. Parallèlement, les efforts visant à renforcer les réponses systémiques, notamment les réformes des orientations en matière de services policiers, les programmes de justice autochtone et les initiatives de lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé, visent à réduire la retraumatisation, à améliorer la cohérence entre les systèmes et à faire en sorte que les réponses respectent davantage les expériences vécues et vécues au quotidien. Bien que le travail se poursuive, ces efforts constituent des étapes importantes pour veiller à ce que les systèmes soient mieux outillés pour intervenir d'une manière qui respecte la dignité et la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Les efforts visant à évoluer vers des programmes holistiques, définis par les communautés et dirigés par des Autochtones se sont poursuivis en 2025-2026, comme en témoignent les investissements fondés sur les distinctions et l'élargissement de la prestation de services dirigée par des Autochtones dans plusieurs secteurs. Des initiatives comme les refuges et logements de transition dirigés par des Autochtones, la planification de la sécurité communautaire, les programmes de justice autochtone ainsi que les partenariats en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones démontrent un mouvement continu vers des approches façonnées par les priorités communautaires et les savoirs locaux. Le soutien accru à la gouvernance autochtone, à la souveraineté des données et à la conception communautaire des programmes a également contribué à des réponses plus souples et davantage ancrées dans la culture. Ces efforts reconnaissent que des progrès durables dépendent du soutien au leadership autochtone et du fait que les programmes reflètent les forces, les besoins et les priorités définis par les communautés elles-mêmes.

Le Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2025-2026 réaffirme l'urgence et l'ampleur du travail qui reste à accomplir. Les survivantes et les familles sont au cœur de ce travail, et le gouvernement fédéral demeure résolu à soutenir des mesures dirigées par des Autochtones qui mèneront à de meilleurs résultats. Les efforts à long terme visant à mesurer les répercussions des investissements et des initiatives fédérales sur les expériences vécues des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, en particulier celles qui sont les plus touchées par des formes croisées de violence et de discrimination, demeurent importants.

La mise en œuvre fédérale des appels à la justice concorde avec les priorités de mission du gouvernement, en particulier les efforts visant à assurer la sécurité de la population canadienne, y compris les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. En outre, la réduction des coûts (sécurité alimentaire) et l'amélioration de l'accès au logement sont des priorités du gouvernement, comme le demandent les survivantes, les familles et les partenaires autochtones dans le cadre des appels à la justice, comme faisant partie des bases nécessaires pour résoudre la crise nationale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées. Une action fédérale soutenue et cohérente améliore la sécurité, renforce la reddition de comptes et appuie des solutions dirigées par des Autochtones.

Le gouvernement du Canada demeure engagé envers la Voie fédérale et reconnaît à la fois la nécessité continue d'agir à l'égard des appels à la justice et l'importance d'un engagement constant envers la réconciliation qui respecte l'autodétermination et le leadership autochtones. La véritable mesure du progrès ne réside pas dans le nombre d'initiatives décrites, mais dans la capacité de ces mesures et investissements à se traduire par une sécurité tangible, un accès aux soutiens et des changements structurels durables qui permettront de s'attaquer aux causes profondes de la crise nationale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées.

Rapport sur les faits saillants 2025-2026 : Familles et survivantes

Introduction

La contribution du National Family and Survivors Circle Inc. (NFSCI, anciennement le National Family and Survivors Circle) au Plan d'action national de 2021, La voie à suivre : réclamer notre pouvoir et notre place (PDF) (non disponible en français), a défini un ensemble de mesures nécessitant une action fédérale immédiate et proposé, pour chacune d'elles, un ensemble correspondant d'appels à la justice. Le NFSCI a réparti ces mesures et les appels à la justice connexes entre un ensemble fondamental et quatre ensembles relevant de grands domaines de droits :

- Culture
- Santé et mieux-être
- Sécurité humaine
- Justice

Le présent rapport sur les faits saillants répond précisément à l'appel du NFSCI demandant au gouvernement fédéral de produire et de publier des rapports qui tiennent compte des familles et des survivantes dans les travaux visant à lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Le rapport sur les faits saillants : Familles et survivantes illustre les efforts déployés par les ministères et les organismes à l'égard de ces mesures prioritaires que le NFSCI a désignées comme nécessitant une action immédiate.

Appels à la justice fondamentaux

Le NFSCI a déterminé sept mesures pour le gouvernement fédéral liées aux appels à la justice fondamentaux. En 2025-2026, le gouvernement fédéral a déclaré des progrès dans l'ensemble de ces domaines fondamentaux, en particulier grâce à des réformes législatives et stratégiques fondées sur les distinctions, à une prestation de services et à une gouvernance dirigées par des Autochtones, à des efforts visant à renforcer la surveillance et les données, ainsi qu'à des investissements destinés à réduire les obstacles structurels auxquels font face les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

En 2025-2026, le gouvernement fédéral a progressé en continuant de mettre en place des structures fondées sur les droits visant à améliorer la sécurité, l'accès, la représentation et le soutien pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Par exemple, les efforts de Services aux Autochtones Canada (SAC) pour réformer les services à l'enfance et à la famille au moyen de la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* ont mené à 15 accords signés (14 avec des Premières Nations et un avec un corps dirigeant inuit), tandis que 23 tables de discussion sur des accords de coordination demeurent actives. Ces travaux visent à favoriser une meilleure reconnaissance des droits, des lois et de la compétence autochtones, de même qu'une mise en œuvre guidée par les partenaires et les communautés autochtones. Les travaux de SAC en matière de services à l'enfance et à la famille ont aussi contribué à remédier à des iniquités législatives et stratégiques de longue date touchant les enfants et les familles autochtones.

Des progrès importants ont également été signalés grâce à des initiatives de financement et de services conçues pour répondre à des préjudices urgents et à une exclusion persistante. Le Programme pour la prévention de la violence familiale, administré par SAC, a soutenu plus de 400 projets communautaires de prévention de la violence partout au Canada, y compris notamment des activités de sensibilisation et de diffusion publique, des ateliers, des groupes de soutien, des séminaires sur la gestion du stress et de la colère, ainsi que des programmes axés sur le territoire et les savoirs autochtones. Des organisations comme Circling Buffalo, Three Eagle Wellness Society et l'Ottawa Aboriginal Coalition ont mené diverses initiatives publiques pour sensibiliser à la violence familiale et aux efforts de prévention. Le Tunngasugit Inuit Resource Centre a dirigé une série d'ateliers culturellement pertinents visant à lutter contre la violence familiale chez les Inuit. Collectivement, ces efforts contribuent à réduire les risques immédiats pour la sécurité, à améliorer l'accès aux soutiens et à renforcer la capacité communautaire de répondre à la violence et à la marginalisation systémique.

Le gouvernement fédéral a aussi progressé en créant des voies plus formelles permettant aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones de participer aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. Administrée par Femmes et Égalité des genres Canada, l'initiative Accroître la capacité des organisations de femmes autochtones et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones a fourni du financement à des organisations autochtones comme Infinity Women Secretariat Inc. et AnânauKatiget Tumingit Regional Inuit Women's Association Inc. pour le développement du leadership, la représentation et des conseils stratégiques éclairés par les communautés. En outre, grâce aux accords sur l'administration de la justice, à la Stratégie de justice autochtone et au financement d'organisations fondé sur les distinctions, l'action fédérale appuie une plus grande participation autochtone à la gouvernance, à la défense des intérêts, à la mobilisation stratégique et à la conception des services. Grâce à ces initiatives, les organisations de femmes autochtones et de personnes 2ELGBTQI+ ont renforcé leur capacité d'intervenir et de préconiser des mesures visant à prévenir et à contrer la violence fondée sur le sexe, d'une manière éclairée par leurs priorités et par les personnes qu'elles représentent.

De plus, le gouvernement fédéral a déclaré des progrès dans la réduction des obstacles de compétence et l'amélioration de la coordination entre les systèmes. Par exemple, les Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles de Justice Canada offrent des services qui aident les familles et les survivantes à s'orienter dans un système de justice fragmenté et complexe, qui a trop souvent entraîné négligence, retards et retraumatisation. Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, administré par Femmes et Égalité des genres Canada et comportant un pilier axé sur les Autochtones, vise à renforcer les approches et stratégies fédérales-provinciales-territoriales existantes pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. La mise en œuvre d'ententes est en cours partout au pays en ce qui concerne des initiatives de gouvernance et de services connexes. Même si ces efforts n'éliminent pas entièrement les écarts de compétence, ils représentent des mesures concrètes vers des réponses plus coordonnées, culturellement pertinentes et centrées sur les survivantes.

Culture

Le NFSCI a déterminé trois mesures pour le gouvernement fédéral liées à la culture. Ces mesures reflètent le fait que la continuité culturelle, la représentation, la langue et l'identité ne sont pas des questions secondaires, mais bien des conditions fondamentales de sécurité, de dignité, de guérison et de justice pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

En 2025-2026, le gouvernement fédéral a déclaré des progrès dans l'ensemble de ces domaines grâce à un financement culturel dirigé par des Autochtones, à des initiatives de revitalisation des langues, à des soutiens en matière de médias et de radiodiffusion, à une éducation et à un apprentissage ancrés dans la culture, ainsi qu'à des mesures de lutte contre le racisme et la haine.

En 2025-2026, le financement fédéral a soutenu des efforts visant à protéger les langues et à préserver les savoirs culturels grâce à la revitalisation, à la numérisation d'histoires orales, à la radiodiffusion en langues autochtones, au rapatriement et à des projets patrimoniaux dirigés par les communautés. Par exemple, en 2025-2026, le volet Patrimoine autochtone du Programme d'aide aux musées, administré par Patrimoine canadien, a financé 10 nouveaux projets dirigés par des Autochtones qui soutenaient la rematriation et le rapatriement de biens culturels autochtones vers leurs communautés. Ces travaux favorisent la sauvegarde immédiate des enseignements, des récits et des objets autochtones qui sont essentiels à l'identité, au sentiment d'appartenance et à la continuité intergénérationnelle.

Le gouvernement fédéral a également soutenu l'accès à la culture et au sentiment d'appartenance grâce à l'éducation, à l'apprentissage de la petite enfance et à des services culturellement ancrés. L'initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones, administrée par Emploi et Développement social Canada, a été codéveloppée avec des partenaires et des organisations autochtones. Les programmes offerts dans le cadre de cette initiative en 2025-2026 comprennent notamment les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones et l'Initiative de garde d'enfants des Premières Nations et des Inuit. Le financement linguistique fondé sur les distinctions, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dirigés par les Premières Nations, les Inuit et les Métis, la programmation éducative enracinée dans la culture et l'apprentissage axé sur le territoire contribuent à créer des voies plus durables et communautaires permettant aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux communautés autochtones d'accéder aux langues, aux enseignements, aux histoires et aux savoirs culturels. Ces travaux soutiennent la continuité culturelle ainsi que des environnements plus sûrs et plus valorisants pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Le Programme des langues autochtones de Patrimoine canadien appuie des projets et des initiatives communautaires en matière de langues, comme des programmes d'immersion et de mentorat. Du financement a été fourni à Nunavut Tunngavik Incorporated, à l'Inuvialuit Regional Corporation, à Makivik Corporation et au gouvernement du Nunatsiavut afin de faire progresser des stratégies autodéterminées renforçant l'accès à l'inuktut et son utilisation dans l'Inuit Nunangat. Dans les contextes inuit, l'appui fédéral à la revitalisation de l'inuktut, à l'accessibilité des services en inuktut, à la formation des éducatrices et éducateurs et à la numérisation dirigée par les Inuit renforce l'accès à la langue, le contrôle communautaire et la transmission intergénérationnelle des savoirs. En 2025-2026, le financement du Programme des langues autochtones a aussi soutenu la mise en œuvre de stratégies de revitalisation linguistique de Nations métisses, y compris la prestation de services urbains culturellement appropriés, de soutiens en santé enracinés dans la culture, la numérisation des langues et des histoires métisses ainsi qu'une représentation plus juste des Métis dans les produits d'apprentissage fédéraux. Cela contribue à une meilleure visibilité, à un plus grand sentiment d'appartenance et à un accès plus pertinent sur le plan culturel aux services et à l'information.

Des progrès ont aussi été signalés en matière de lutte contre le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie grâce à des stratégies fédérales plus larges et à des initiatives ciblées dirigées par des Autochtones. Par exemple, la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et le Plan d'action canadien de lutte contre la haine ont contribué à établir un cadre plus général de politiques publiques et d'éducation du public pour s'attaquer à la discrimination systémique, tandis que le Fonds Changer les récits et le Bureau de l'écran autochtone, administrés par Patrimoine canadien, permettent aux peuples autochtones de raconter leurs propres histoires de manière à remettre en cause les stéréotypes et à élargir la compréhension du public. Le financement accordé par RCAANC aux organisations de femmes autochtones et de personnes 2ELGBTQI+, ainsi que l'initiative Positive Space de la GRC, ont aussi contribué à des environnements plus inclusifs, à une sensibilisation institutionnelle accrue et à un soutien renforcé au leadership, à la défense des intérêts et aux changements systémiques pour les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Santé et mieux-être

Le NFSCI a déterminé cinq mesures pour le gouvernement fédéral liées à la santé et au mieux-être. Ces priorités reflètent le fait que la santé et le mieux-être sont profondément liés à la sécurité, à la culture, à l'intégrité familiale et à l'absence de racisme et de préjudices coloniaux. En 2025-2026, le gouvernement fédéral a déclaré des progrès dans l'ensemble de ces domaines grâce à la prestation de services dirigée par des Autochtones, à un financement de santé fondé sur les distinctions, à des initiatives de lutte contre le racisme dans les systèmes de santé, à des soutiens en mieux-être mental et en matière de consommation de substances, à des services centrés sur l'enfant et la famille et à des programmes communautaires de guérison. En 2025-2026, le gouvernement fédéral a aussi déclaré des progrès importants dans l'élargissement des soutiens communautaires et culturellement ancrés en matière de santé et de mieux-être pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Les initiatives fédérales ont appuyé le mieux-être mental dirigé par des Autochtones, le traitement de la consommation de substances, la réduction des méfaits, la santé sexuelle et reproductive, les services de sages-femmes, de doulas et de soutien à la naissance, la défense des intérêts des patientes et patients, ainsi qu'une navigation culturellement sécuritaire. Ces investissements améliorent l'accès immédiat à des soins tenant compte des traumatismes, conçus par les communautés et mieux adaptés aux réalités vécues par les personnes confrontées au racisme, aux barrières géographiques, à la rupture familiale, aux méfaits liés à la consommation de substances ou à un accès limité à des services culturellement sécuritaires.

Des progrès importants ont également été signalés pour les enfants, les familles et les survivantes vivant avec les répercussions de la violence, du deuil et des traumatismes intergénérationnels. Grâce à la ligne de crise sur les FFADA2E+ du Programme de mieux-être mental de SAC et au soutien de RCAANC au bien-être des familles et des survivantes, les organisations autochtones ont continué d'offrir des cercles de guérison, des soutiens culturels, des services d'intervention de crise, des célébrations de la vie, des services de navigation et d'autres activités communautaires de guérison. Le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le principe de Jordan sont également demeurés des mécanismes importants pour réduire les écarts de services, appuyer des soins axés sur la famille et la communauté et veiller à ce que les enfants puissent accéder aux soutiens en santé, en services sociaux et en éducation dont ils ont besoin sans subir davantage de préjudices en raison de différends de compétence.

Au Nunavut, le gouvernement fédéral a signalé des approches plus coordonnées et davantage centrées sur l'enfant grâce à la collaboration de la GRC avec les équipes de mieux-être de l'enfant et au modèle du Umingmak Child Advocacy Centre. Le protocole d'entente de cinq ans conclu avec le ministère des Services à la famille du Nunavut, le Plan d'action contre les abus sexuels envers les enfants, la capacité mobile d'intervention interdisciplinaire ainsi que le renforcement du partage d'information et de la formation visent à réduire la retraumatisation tout en améliorant l'accès au counseling, aux soins médicaux, à la défense des intérêts et aux soutiens globaux pour les enfants inuit et les familles touchés par les abus. Ces travaux reflètent l'importance de réponses intégrées, tenant compte des traumatismes et culturellement appropriées dans les contextes nordiques et éloignés.

Le gouvernement fédéral a aussi déclaré des progrès dans l'amélioration de la reddition de comptes et de la représentation au sein des systèmes de santé traditionnels. Grâce aux travaux de SAC sur le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé et au Cercle national pour la formation médicale autochtone, les progrès comprennent de la formation culturellement sécuritaire, le développement de la main-d'œuvre, le leadership professoral autochtone, l'appui aux parcours en pratique sage-femme et en accompagnement à la naissance autochtones, ainsi que des initiatives visant à améliorer le recrutement et le maintien en poste des Autochtones dans les professions de la santé. Ces mesures contribuent à répondre aux obstacles persistants dans les systèmes traditionnels et à soutenir des soins plus dignes et culturellement ancrés pour les patientes, les patients et les familles autochtones.

Sécurité humaine

Le NFSCI a déterminé sept mesures pour le gouvernement fédéral liées à la sécurité humaine. Ces priorités reflètent le fait que la sécurité humaine dépend non seulement de la protection contre les préjudices immédiats, mais aussi de l'accès au logement, à l'alimentation, aux infrastructures, à l'éducation, au revenu, à la mobilité, à l'unité familiale et à des services contrôlés par les communautés. En 2025-2026, le gouvernement fédéral a déclaré des progrès dans plusieurs de ces domaines grâce à des initiatives en matière de logement et d'itinérance, à des programmes de prévention de la violence, à des soutiens à l'éducation et à l'emploi fondés sur les distinctions, à des investissements en transport, à la réforme des services à l'enfance et à la famille, et à des travaux émergents visant à répondre aux risques liés aux grands projets de développement.

En 2025-2026, le gouvernement fédéral a déclaré des progrès significatifs pour répondre aux conditions immédiates qui influent sur la sécurité, la stabilité et le mieux-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Les subventions de soutien aux chasseurs et le Fonds des programmes alimentaires communautaires de RCAANC soutiennent un large éventail d'initiatives de chasse et de récolte qui ont aidé plus de 15 000 récoltants traditionnels, au moyen d'activités mises en œuvre dans plus de 112 communautés éloignées, en partenariat avec 24 gouvernements et organisations autochtones. Les investissements fédéraux dans l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones, administrée conjointement par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et SAC, ont financé la construction de 38 nouveaux refuges et de 42 logements de transition dans des régions urbaines, rurales et nordiques du Canada. Les investissements dans le logement, les refuges, les infrastructures, l'alimentation et l'eau douce sont particulièrement importants dans ce contexte, puisque l'insuffisance du logement, le surpeuplement, l'itinérance, l'insécurité alimentaire et la faiblesse des infrastructures peuvent accroître la vulnérabilité à la violence, à l'exploitation et à la rupture familiale. Collectivement, ces initiatives contribuent à réduire les obstacles immédiats en soutenant des refuges, des logements de transition, la prévention de la violence, des services de navigation, des activités de proximité et des espaces de services plus sûrs pour les femmes, les filles, les familles, les survivantes et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Des progrès importants ont aussi été signalés pour les Autochtones fuyant la violence, vivant l'itinérance ou faisant face à l'exclusion socioéconomique en milieu urbain. En 2025-2026, le programme Prévenir et contrer la violence familiale de l'Agence de la santé publique du Canada a financé des projets qui préviennent la violence familiale et en réduisent les effets sur la santé, rejoignant plus de 1 270 enfants, jeunes et familles autochtones ainsi que des prestataires de services partout au Canada, en leur fournissant des outils et en favorisant des relations sûres et bienveillantes.

Le gouvernement fédéral a également déclaré des progrès en matière de prévention et de renforcement du pouvoir d'agir grâce à l'éducation, à l'emploi, au soutien du revenu et au développement des compétences. En 2025-2026, des femmes des Premières Nations (13 981), des femmes inuit (925), des femmes métisses (5 343) ainsi que des partenaires urbains et non affiliés (3 389) ont bénéficié du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones d'Emploi et Développement social Canada; certaines ont trouvé un emploi, tandis que d'autres sont retournées aux études ou à une autre formation. D'autres initiatives fédérales complémentaires, comme les stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions, l'initiative Entrepreneuriat des femmes autochtones et les soutiens globaux connexes, sont importantes parce qu'elles contribuent à atténuer certaines des pressions économiques pouvant accroître la vulnérabilité, notamment la pauvreté, l'insécurité en matière de logement, la dépendance et les obstacles à l'emploi.

De nouveaux progrès ont été signalés dans les services à l'enfance et à la famille. L'Initiative pour les enfants inuit d'abord, le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et la mise en œuvre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont continué de soutenir des approches plus culturellement ancrées et non discriminatoires du mieux-être des enfants. Ces initiatives visent à réduire la séparation des familles liée à la pauvreté et aux conditions socioéconomiques, à renforcer les liens de parenté et la continuité culturelle, à soutenir les jeunes qui quittent la prise en charge et à créer des voies permettant aux communautés autochtones de concevoir et d'offrir leurs propres modèles de services à l'enfance et à la famille.

Des progrès concrets ont également été signalés dans des domaines liés à la mobilité et au développement des ressources. Les investissements dans le transport ferroviaire à destination des régions éloignées améliorent l'accès aux services essentiels et réduisent la dépendance à des options de déplacement non sécuritaires pouvant accroître les risques de violence, de traite de la personne et d'exploitation. Parallèlement, Ressources naturelles Canada continue d'assurer la coordination avec des partenaires autochtones et fédéraux afin d'améliorer les dimensions de sécurité des grands projets, particulièrement en ce qui concerne l'afflux de travailleurs non locaux et non régionaux. Par ce travail, le gouvernement fédéral commence à répondre à des préoccupations de longue date quant aux préjudices que les grands projets et le développement des ressources peuvent causer aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Justice

Le NFSCI a déterminé huit mesures pour le gouvernement fédéral liées à la justice. Ces priorités reflètent le fait que la réforme de la justice doit dépasser les simples changements procéduraux pour s'attaquer à la discrimination systémique, aux besoins des familles et des survivantes, aux traditions juridiques autochtones et aux préjudices continus causés par les systèmes coloniaux de police, de tribunaux et de services correctionnels. En 2025-2026, le gouvernement fédéral a déclaré des progrès dans plusieurs de ces domaines grâce à la Stratégie de justice autochtone, à des programmes de sécurité communautaire et de justice dirigés par des Autochtones, à la mise en œuvre des principes *Gladue*, au soutien aux victimes et aux familles, aux réformes en matière de services policiers et d'enquête, ainsi qu'à des initiatives correctionnelles.

En 2025-2026, le gouvernement fédéral a déclaré des progrès dans le renforcement de réponses en matière de justice plus culturellement ancrées, tenant compte des traumatismes et dirigées par des Autochtones. La publication de la Stratégie de justice autochtone, dirigée par le ministère de la Justice Canada, a marqué une étape importante dans l'établissement d'une orientation fédérale codéveloppée et fondée sur les distinctions pour la réforme de la justice. Son accent sur des approches autochtones et culturellement sécuritaires, sur une mise en œuvre graduelle et sur l'établissement de priorités régionales témoigne d'un mouvement vers un système de justice davantage sensible aux lois, aux traditions, aux expériences et aux priorités définies par les communautés autochtones.

Des progrès ont également été signalés en matière de sécurité communautaire et de services policiers. Les investissements de SAC dans l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres ont financé en 2025-2026 57 projets visant à renforcer la sécurité communautaire et le mieux-être au sein d'organisations et de communautés autochtones (30 Premières Nations, 9 Inuit, 7 Métis et 11 organisations autochtones en milieu urbain). Avec les programmes de services policiers autochtones, le financement des infrastructures et les initiatives de prévention, ces mesures contribuent collectivement à des réponses plus sûres et davantage ancrées dans les communautés. Elles sont importantes parce qu'elles reconnaissent que la sécurité ne peut être assurée par les services policiers seuls et que les communautés autochtones ont besoin d'approches autodéterminées et culturellement ancrées qui comprennent la prévention, les soutiens en santé mentale, les savoirs traditionnels et la planification communautaire de la sécurité.

Dans le domaine de la responsabilisation policière, des enquêtes et de la réponse aux familles, le gouvernement fédéral a déclaré un éventail de mesures concrètes visant à améliorer la cohérence, la communication et la confiance du public. En 2025-2026, la GRC a poursuivi l'élaboration de profils communautaires fondés sur les distinctions et propres à chaque collectivité, en collaboration avec des communautés autochtones, afin d'offrir des services policiers culturellement adaptés et d'appuyer l'accueil dans les détachements. La GRC a également poursuivi ses travaux sur la coordination nationale concernant les personnes disparues et les restes non identifiés, sur la surveillance centralisée des enquêtes, sur l'analyse nationale des liens entre les crimes et sur la publication de guides destinés aux familles de victimes d'homicide et de personnes disparues. Globalement, ces efforts visent à corriger des lacunes de longue date qui ont laissé des familles autochtones sans information en temps opportun ni réponse publique efficace lorsque des proches disparaissent. Ces mesures contribuent à améliorer la transparence, l'intervention d'urgence et la communication axée sur les familles.

Cette année, des progrès ont également été signalés pour les familles, les survivantes et les victimes qui s'orientent dans le système de justice. En 2025-2026, l'initiative Soutien aux victimes d'actes criminels, dirigée par le ministère de la Justice Canada, a continué de financer 44 organisations autochtones afin d'améliorer l'accès, à l'échelle communautaire, à des services et à des soutiens dirigés par des Autochtones, culturellement sécuritaires et centrés sur les survivantes, pour les Autochtones qui sont victimes et survivantes d'actes criminels. Cette initiative est complétée par des initiatives fédérales comme l'initiative Soutien communautaire et guérison pour les familles, qui permet à des organisations autochtones de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des initiatives destinés à aider les familles de proches disparus ou assassinés à composer avec le deuil et le traumatisme de leur perte. En 2025-2026, le financement continu a soutenu 27 projets dirigés par des Autochtones partout au pays, dont 12 projets propres aux Premières Nations ou dirigés par elles, 2 projets métis, 1 projet inuit et 12 projets pan-autochtones. En outre, le ministère de la Justice Canada a lancé une communauté de pratique pour mettre en relation les projets financés, favoriser l'apprentissage partagé et renforcer les bonnes pratiques de soutien aux familles. De plus, le Programme pour la prévention de la violence familiale a continué de permettre à des organisations autochtones de fournir des cercles de guérison, de la guérison axée sur le territoire, du counseling avec des Aînés, du soutien émotionnel, des services de défense des intérêts pour les enfants, un logement sécuritaire et d'autres soutiens globaux. Ces initiatives sont particulièrement importantes parce qu'elles répondent aux besoins des familles et des survivantes non seulement comme participantes aux processus de justice, mais aussi comme personnes vivant avec le deuil, les traumatismes, la violence et des préjudices de longue durée.

Le gouvernement fédéral a aussi déclaré des progrès concrets dans l'élargissement de pratiques de justice dirigées par des Autochtones et d'options culturellement pertinentes de remplacement à l'incarcération. Les programmes de justice communautaire, les rapports Gladue, le suivi Gladue, la déjudiciarisation, la justice réparatrice, la médiation, les soutiens à la réinsertion et les services de justice communautaire contribuent tous à réduire le recours aux systèmes traditionnels qui ont trop souvent criminalisé et laissé tomber les Autochtones. En 2025-2026, le Service correctionnel du Canada a continué de faire progresser la Stratégie holistique inuite Anijaarniq, qui oriente son approche des services correctionnels destinés aux Inuit par la guérison, la réinsertion et le renforcement des liens culturels. Le Service correctionnel du Canada a également installé 11 scanneurs corporels opérationnels dans des établissements fédéraux, dont trois dans des établissements pour délinquantes, afin d'offrir des pratiques correctionnelles plus humaines et tenant compte des traumatismes. Dans les contextes correctionnels, la programmation fondée sur les distinctions pour les femmes autochtones, les stratégies propres aux Inuit, le financement de la réinsertion communautaire, le soutien aux pavillons de ressourcement et la recherche sur les personnes détenues de diverses identités de genre contribuent également à des soutiens plus culturellement pertinents et tenant compte des traumatismes pour les personnes en détention et lors de leur mise en liberté.

Progrès vers un changement systémique transformationnel

Au-delà des mesures immédiates et de la prestation de services, les progrès fédéraux de 2025-2026 pointent vers un changement systémique à plus long terme dans les domaines de la gouvernance, de la culture, de la santé, de la sécurité humaine et de la justice. Parmi les principaux exemples figurent la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*; de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*; de la Stratégie de justice autochtone; la prestation de financement et de services fondés sur les distinctions et dirigés par des Autochtones; les initiatives linguistiques et culturelles autochtones; la transformation des systèmes de santé; les modèles communautaires de justice, de sécurité, de logement et de guérison; ainsi que le renforcement des fonctions de données, de coordination et de surveillance par l'entremise du Secrétariat des FFADA2E+. Ensemble, ces mesures reflètent un mouvement graduel d'abandon de modèles fédéraux imposés au profit de systèmes dirigés par des Autochtones, culturellement ancrés et fondés sur les distinctions, qui soutiennent mieux la sécurité, l'autodétermination, la reddition de comptes et la continuité culturelle des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

En même temps, beaucoup de travail reste à faire. Bien que d'importants fondements du changement soient en train d'être posés, les conditions structurelles plus profondes mises en évidence par le National Family and Survivors Circle Inc., notamment la discrimination systémique, la marginalisation socioéconomique, les lacunes en matière de services et la reddition de comptes, exigeront des mesures et des investissements soutenus à tous les niveaux, ainsi que la poursuite de l'avancement de solutions dirigées par des Autochtones.

Rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 : Premières Nations

Introduction

En réponse au Rapport final de l'Enquête nationale et à l'appel à la justice 1.1, le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées (Plan d'action national) a été publié le 3 juin 2021. La Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées représente la contribution du gouvernement du Canada au Plan d'action national. En tant que partenaire du Plan d'action national, l'Assemblée des Premières Nations a élaboré son plan d'action fondé sur les distinctions, Donner vie aux Appels à la justice (PDF), qui énonce les priorités et les mesures des Premières Nations.

Le présent rapport décrit les mesures fédérales entreprises durant l'exercice de 2025 à 2026 pour faire progresser les appels à la justice dans les domaines suivants, identifiés prioritaires par l'Assemblée des Premières Nations :

- la réforme de la justice;
- la sécurité, le logement et les infrastructures;
- la réforme des services à l'enfance et à la famille et le soutien aux familles;
- la santé et le mieux-être;
- la revitalisation de la langue et de la culture.

Réforme du système de justice et des services de police

Le rapport Donner vie aux Appels à la justice de l'Assemblée des Premières Nations désigne la réforme des services policiers et du système de justice comme une priorité urgente. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le gouvernement fédéral a soutenu des programmes de justice fondés sur les distinctions et des initiatives communautaires en matière de services de police visant à lutter contre le racisme systémique, à renforcer la reddition de comptes et à créer un espace pour la coexistence des systèmes juridiques autochtones et canadiens.

Durant l'exercice de 2025 à 2026, le ministère de la Justice Canada a commencé à mettre en œuvre la Stratégie en matière de justice autochtone (publiée le 10 mars 2025). La mise en œuvre initiale est assurée par l'entremise des tables de collaboration existantes axées sur la justice, qui réunissent les Premières Nations, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral afin d'appuyer l'établissement de priorités régionales et l'élaboration de plans de mise en œuvre régionaux, fondés sur les priorités définies par les partenaires des Premières Nations. Cela correspond aux appels à la justice 1.4, 5.1 à 5.25, 9.1 et 9.2.

Les négociations sur les ententes sur l'administration de la justice se sont poursuivies dans plusieurs régions, faisant progresser des systèmes de justice dirigés par les Premières Nations qui intègrent les pratiques juridiques traditionnelles. Jusqu'à présent, la mobilisation a porté sur la revitalisation, l'application et la reconnaissance officielle des lois des Premières Nations dans le cadre juridique plus large du Canada. Les principaux progrès comprennent la définition de modèles de coexistence juridique, le renforcement des capacités communautaires, l'avancement d'approches d'application de la loi dirigées par les Premières Nations et l'élaboration de mécanismes de justice communautaire qui privilégient la prévention, la guérison et la reddition de comptes. Un montant de 3,4 millions de dollars a soutenu ce travail fondamental avec les Premières Nations. Cela correspond aux appels à la justice 1.4, 1.6, 5.1 et 5.11.

La mise en œuvre des principes de Gladue continue de renforcer des approches de la justice ancrées dans la communauté et la culture. Le financement des services de suivi Gladue après la détermination de la peine, principalement offert par l'entremise des programmes de justice communautaire du Programme de justice autochtone, aide des personnes autochtones, y compris des membres des Premières Nations, à respecter les conditions de leur peine et à mettre en œuvre les recommandations des rapports Gladue. Ces services directs et ces aiguillages vers des ressources communautaires renforcent les résultats en matière de réinsertion et correspondent aux appels à la justice 5.11, 5.15 et 5.16, ainsi qu'aux objectifs plus larges de réforme de la justice des Premières Nations.

Le ministère de la Justice Canada a fait progresser plusieurs initiatives qui renforcent le soutien aux victimes, aux survivantes et aux familles, et améliorent l'accès à des services de justice culturellement sûrs pour les victimes d'actes criminels. Les Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles ont continué d'aider les familles des Premières Nations partout au Canada à obtenir des renseignements à jour auprès de multiples sources gouvernementales au sujet de leurs proches disparus ou assassinés, et à les mettre en contact avec des services et des mesures de soutien, en réponse à l'appel à la justice 5.6.

L'initiative de Soutien communautaire et guérison pour les familles, également dirigée par le ministère de la Justice Canada, permet à des organisations dirigées par les Premières Nations de concevoir et d'offrir des programmes et des initiatives qui aident les familles d'êtres chers disparus ou assassinés à composer avec le deuil et le traumatisme de leur perte. Cela répond aux appels à la justice 3.3 et 5.6. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le financement continu a soutenu 12 projets spécifiques aux Premières Nations partout au pays. De plus, le ministère de la Justice Canada a lancé une communauté de pratique pour mettre en relation les projets financés, favoriser l'apprentissage partagé et renforcer les bonnes pratiques de soutien aux familles.

Grâce à l'initiative Soutien aux victimes autochtones d'actes criminels, le ministère de la Justice Canada a accru l'accès à des services aux victimes dirigés par des Autochtones, culturellement sûrs et axés sur les survivantes, à l'échelle communautaire, tout en renforçant les partenariats entre les organisations autochtones, les gouvernements et les organismes du secteur de la justice afin de réduire les préjudices que subissent les victimes et les survivantes autochtones dans le système de justice pénale. Cela correspond à l'appel à la justice 5.6.

En outre, le Programme de justice autochtone du ministère de la Justice Canada a financé des services de médiation civile et familiale dirigés par les Premières Nations, qui offrent des solutions de rechange aux processus judiciaires et mettent l'accent sur le maintien de l'unité familiale, la réconciliation et la guérison ancrée dans la communauté. Ces initiatives répondent aux appels à la justice 1.8 et 5.11.

Sécurité publique Canada a continué de travailler étroitement avec les Premières Nations, les services de police et les partenaires provinciaux et territoriaux afin d'améliorer la façon dont il soutient les services policiers des Premières Nations. Durant l'exercice de 2025 à 2026, l'accent a été mis sur l'octroi d'un financement durable aux services de police existants des Premières Nations, la modernisation des structures de prestation des programmes et l'appui aux négociations de financement tripartites en collaboration avec les partenaires concernés des Premières Nations, et des provinces et territoires. Ce travail correspond à l'appel à la justice 5.4.

Sécurité dirigée par les communautés

Les investissements fédéraux de 2025 à 2026 reflètent une approche de la sécurité physique dirigée par les Premières Nations, large et fondée sur la communauté. Les programmes ont mis l'accent sur la prévention ancrée dans la culture, la prestation de services gouvernée localement et des environnements physiques sûrs pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Par l'entremise de l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres de Services aux Autochtones Canada, des investissements ciblés dirigés par les communautés dans les infrastructures continuent de soutenir directement la sécurité physique et mentale ainsi que le mieux-être dans les communautés des Premières Nations, répondant ainsi à l'appel à la justice 5.4. Par exemple :

- 1 million de dollars a été versé à la Première Nation de Bearskin Lake pour réparer son centre de mieux-être pour les jeunes et sa garderie, en corrigeant les dangers à l'intérieur et en restaurant les structures de jeu extérieures afin d'offrir des espaces sûrs et sécuritaires où les enfants peuvent apprendre et grandir;
- 732 372 $ ont été versés à la Nation Alexis Nakota Sioux pour soutenir le projet Dagugicebi (Good Relatives) / Alexis Community Elder-Led Safety Project, une initiative dirigée par les Nakotas et axée sur les Aînés en réponse à des préoccupations croissantes liées à la mortalité, à la violence et à la criminalité.

La sécurité communautaire est également renforcée par des solutions de rechange à l'incarcération et des mesures de soutien à la réinsertion ancrés dans la culture dans le cadre de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones de Sécurité publique Canada. Par exemple, durant l'exercice de 2025 à 2026, un financement de 280 812 $ a été accordé à la Première Nation de Pelican Lake pour établir une équipe de justice ancrée dans la culture grâce à de la formation spécialisée, à du mentorat avec des communautés voisines et au développement de partenariats. La communauté dirige un plan holistique d'action préventive réparatrice adapté aux coutumes et traditions locales, ce qui renforce les réponses communautaires aux préjudices et améliore la sécurité publique de l'intérieur. Cela correspond à l'appel à la justice 14.6.

L'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones de Sécurité publique Canada aide les communautés et les organisations des Premières Nations à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de sécurité dirigées par la communauté. Durant l'exercice de 2025 à 2026, un rassemblement national tenu à Edmonton, en Alberta, sous le thème « Our Voices, Our Safety: Crafting Resilient Strategies from Within », a réuni des communautés intéressées afin d'échanger sur les pratiques exemplaires en matière de planification de la sécurité dirigée par les Autochtones, de mobilisation des jeunes et de recrutement de bénévoles. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 11 communautés ont mené à bien et présenté avec succès leurs plans de sécurité communautaire dirigés par la communauté, tandis que 35 autres communautés poursuivaient leurs démarches. Conformes aux appels à la justice 3.4, 3.5 et 5.5iv, ces initiatives intègrent la culture, la langue, les compétences axées sur le territoire et la responsabilité communautaire dans des solutions concrètes en matière de sécurité. Parmi les projets financés dans le cadre de cette initiative, citons :

- le conseil tribal cri de Maskwacis a reçu 285 749 $ pour son programme Pathways to Healthy Lifestyles, qui s'attaque aux causes profondes des enjeux de sécurité dans les quatre nations de Maskwacis (prévention de la violence, relations saines, sécurité personnelle, activités sociales positives, langue, nutrition et mobilisation culturelle);
- le gouvernement mi'gmaq de Listuguj a reçu 167 240 $ pour un programme de leadership jeunesse dans l'ensemble du territoire traditionnel mi'gmaq (Gespegawagie), afin de renforcer la fierté culturelle et l'engagement prosocial chez les jeunes;
- la Première Nation de Woodstock a reçu 112 025 $ pour faire face à l'augmentation de l'activité criminelle et à la forte circulation de personnes extérieures à la communauté en installant un éclairage de rue solaire amélioré et des caméras de surveillance. En améliorant la visibilité et la couverture, le projet vise à créer un environnement plus sûr pour les membres de la communauté et à renforcer la résilience à long terme.

Les efforts de prévention de la violence soutiennent également le mieux-être des familles et des communautés. Grâce au programme Prévenir et contrer la violence familiale de l'Agence de la santé publique du Canada, un investissement de 786 287 $ sur quatre ans permet à l'Université du Québec à Chicoutimi de mettre en œuvre et d'évaluer Kaskinomatasowin, un programme adapté à la culture visant à prévenir les agressions sexuelles et à promouvoir des relations saines dans les communautés atikamekw. Le programme fournit également plus de 1,1 million de dollars sur quatre ans au Conseil des Premières Nations du Yukon pour élaborer, offrir et mettre à l'essai un programme de prévention de la violence conçu par et pour les Premières Nations du Yukon. Cela répond aux appels à la justice 1.9 et 7.3.

Ces initiatives témoignent d'une approche globale de la sécurité dirigée par les Premières Nations, de la mobilisation des jeunes et de la prévention de la violence dans un cadre cohérent et centré sur la communauté.

Logement et infrastructures

Le logement et les infrastructures jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la sécurité et du mieux-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Durant l'exercice de 2025 à 2026, des investissements ont été réalisés pour améliorer l'accès au logement et aux refuges, et pour développer les infrastructures.

Les programmes dirigés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont affecté 229,3 millions de dollars au logement des Premières Nations pour l'exercice de 2025 à 2026, contribuant à l'amélioration des conditions de vie grâce à la construction et à la réparation de logements. Cela correspond aux appels à la justice 4.1, 4.6, 4.7, 12.4, 18.24 et 18.25. Dirigée conjointement par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et Services aux Autochtones Canada, l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones fournit du financement pour la construction de nouvelles maisons d'hébergement et de nouveaux logements de transition, ainsi que pour le financement continu des activités. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale de prévention de la violence et de la Stratégie nationale sur le logement, l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones de 723,1 millions de dollars est administrée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Services aux Autochtones Canada. Ceci inclut 420 millions de dollars en fonds de programme qui sont consacrés, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à la construction de maisons d'hébergement et de logements de transition. Au 31 décembre 2025, environ 396 millions de dollars avaient été engagés pour la construction de 38 nouvelles maisons d'hébergement et de 42 nouveaux logements de transition, et des fonds avaient été utilisés pour 46 projets dirigés par les Premières Nations pour faire en sorte que les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ des Premières Nations qui fuient la violence fondée sur le genre aient accès à ces soutiens et services essentiels. Cela correspond aux appels à la justice 1.8, 3.1, 3.4, 4.7 et 7.3.

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada a continué d'accroître l'accès à des logements sûrs et abordables, ce qui contribue également à prévenir la séparation des familles et le retrait d'enfants liés à la pauvreté et à l'insécurité en matière de logement, conformément aux appels à la justice 4.1, 4.7, 12.4, 18.24 et 18.25. Durant l'exercice de 2025 à 2026, Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance a affecté 26,1 millions de dollars à 37 projets des Premières Nations afin de répondre aux besoins distincts des membres des Premières Nations en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

La Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique fournit aux Premières Nations et à d'autres partenaires des fonds pour établir et maintenir des maisons d'hébergement à faible seuil, des espaces sûrs et des logements de deuxième étape dirigés par des Autochtones et fondés sur les distinctions. Ces ressources servent les Autochtones, y compris les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ qui sont en situation d'itinérance, à risque de le devenir ou qui fuient la violence. Les fonds destinés aux Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes ainsi qu'aux Premières Nations des territoires sont versés par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, tandis que les fonds destinés aux autres Premières Nations vivant dans les réserves sont versés par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada.

Les infrastructures liées à la sécurité alimentaire sont également renforcées. Par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures alimentaires locales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, 30,4 millions de dollars sur deux ans ont été approuvés de 2025 à 2026 pour 234 projets, dont 118 se sont déclarés autochtones et représentent environ 50 % du financement nouvellement attribué. Conformes aux appels à la justice 4.1 et 12.4, ces investissements soutiennent une alimentation adaptée à la culture et renforcent l'autonomie des communautés. Parmi les projets financés, notons :

- la Première Nation de Woodstock a reçu 275 542 $ sur deux ans pour améliorer les infrastructures de jardinage, l'équipement de transformation alimentaire, la capacité d'entreposage frigorifique et la capacité de transport, renforçant ainsi la production et la distribution locales;
- la Première Nation Huu-ay-aht a reçu 401 074 $ pour mettre sur pied une ferme hydroponique, un centre de transformation et une installation d'entreposage frigorifique, augmentant la production alimentaire et renforçant la souveraineté alimentaire.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a affecté 7 millions de dollars à l'investissement en logement pour les Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes durant l'exercice de 2025 à 2026. Ce financement vise les besoins en logement définis par les communautés en soutenant la construction et l'achat de nouveaux logements, la rénovation de propriétés existantes et l'octroi de suppléments au loyer. Ce travail correspond aux appels à la justice 4.1, 4.6 et 4.7.

Ces initiatives témoignent d'un engagement à améliorer et à accroître l'accès à des logements stables et adaptés à la culture, à des infrastructures sûres et à la souveraineté alimentaire.

Réforme des services à l'enfance et à la famille et soutien aux familles

Durant l'exercice de 2025 à 2026, les initiatives fédérales ont soutenu l'avancement des lois et des services à l'enfance et à la famille dirigés par les Premières Nations, l'élargissement des soutiens globaux destinés aux survivantes, ainsi que les efforts visant à réduire les préjudices systémiques vécus par les familles touchées par la violence et les pertes. Les efforts ont porté sur le transfert de l'autorité aux communautés autochtones, le démantèlement des systèmes coloniaux de séparation des familles et le renforcement de modèles de soins communautaires.

Un élément central de ce travail est la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, dirigée par Services aux Autochtones Canada. Au 31 mars 2026, 280 corps dirigeants autochtones des Premières Nations ont fait progresser le développement des compétences en matière de juridiction et soutenu les préparatifs en vue des discussions sur les ententes de coordination grâce au financement du renforcement des capacités. Quinze ententes de coordination avec des Premières Nations ont été signées, et d'autres ententes sont attendues, tandis que 26 tables de discussion demeurent actives. Un nombre croissant de communautés des Premières Nations ont signalé leur intention d'exercer leur compétence en vertu de la Loi. Ce travail répond aux appels à la justice portant sur la reconnaissance de l'autodétermination autochtone en matière de services à l'enfance et à la famille et sur l'élimination des systèmes discriminatoires qui séparent les enfants de leur famille et de leur communauté, notamment les appels à la justice 12.1 et 12.2.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a soutenu la guérison des familles au moyen du Programme de contribution pour le Soutien au bien-être des familles et des survivantes et des survivants des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées. Durant l'exercice de 2025 à 2026, plus de 1,5 million de dollars ont soutenu huit projets des Premières Nations. Ces projets visaient à soutenir des survivantes et des familles autochtones de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées, notamment au moyen de célébrations de la vie et de l'héritage, de centres de ressources et de services de navigation pour aider les familles à accéder à des soutiens culturellement pertinents. Cela correspond aux appels à la justice 3.7 et 5.6.

Des efforts axés sur la prévention ont également progressé dans le cadre du programme Prévenir et contrer la violence familiale de l'Agence de la santé publique du Canada. Ce programme appuie des initiatives dirigées par des Autochtones qui préviennent la violence familiale et en atténuent les répercussions sur la santé, conformément à l'appel à la justice 7.3. Durant l'exercice de 2025 à 2026, deux projets de prévention axés sur les Premières Nations ont rejoint des enfants, des jeunes, des familles et des fournisseurs de services autochtones par l'entremise d'initiatives visant à prévenir et à contrer la maltraitance envers les enfants et la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes.

Santé et mieux-être

Les investissements fédéraux en santé et en mieux-être font progresser les appels à la justice en s'attaquant aux inégalités systémiques, en mettant fin au racisme envers les autochtones dans les systèmes de santé et en soutenant la gouvernance et la prestation de services de santé dirigées par les Premières Nations. Ces initiatives reconnaissent que l'amélioration de la santé des Premières Nations exige des changements structurels, la sécurité culturelle et le rétablissement de modèles de soins communautaires ancrés dans les savoirs des Premières Nations et l'autodétermination.

L'initiative de Services aux Autochtones Canada visant à lutter contre le racisme envers les autochtones dans les systèmes de santé du Canada appuie des projets dirigés par les Premières Nations qui sont façonnés par les priorités communautaires. Conformément aux appels à la justice 3.2 et 3.4, ce travail vise à renforcer la sécurité culturelle et la sécurité des patientes et patients, à améliorer l'accès à des soins adaptés à la culture et à accroître la représentation des Premières Nations au sein de la main-d'œuvre en santé. Durant l'exercice de 2025 à 2026, cette initiative a réalisé d'importants investissements dans des projets liés à la santé reproductive et à la pratique sage-femme. Grâce à ce financement :

- le Conseil national des sages-femmes autochtones renforce la continuité culturelle, soutient le mieux-être des familles et fait progresser la souveraineté des Premières Nations en matière de santé en formant 13 étudiantes sages-femmes autochtones dans huit communautés;
- l'Université des Premières Nations du Canada élargit l'accès à des programmes de certificat et à des microcertifications en accompagnement à la naissance autochtone, en santé sexuelle et reproductive et en soins de fin de vie, renforçant ainsi à long terme les capacités des Premières Nations en matière de services de santé communautaires;
- le programme de pratique sage-femme des Innus du Secrétariat de la Table ronde des Innus forme quatre étudiantes sages-femmes et élargit les services cliniques communautaires.

Au-delà de la santé maternelle, le Fonds d'équité en santé autochtone de Services aux Autochtones Canada aide les communautés des Premières Nations à concevoir et à mettre en œuvre leurs propres approches en matière de services de santé culturellement sûrs. La mise en œuvre est en cours dans toutes les régions, en mettant l'accent sur le renforcement de la planification dirigée par les communautés, l'amélioration de la reddition de comptes et l'établissement de rapports sur les progrès d'une manière qui reflète les priorités et les résultats des Premières Nations. Ces efforts correspondent à l'appel à la justice 7.1.

L'initiative d'intégration des services de santé de Services aux Autochtones Canada continue d'appuyer la planification concertée et les projets visant à mieux répondre aux besoins de soins de santé des Premières Nations et à faire progresser l'autodétermination des Premières Nations, conformément à l'appel à la justice 7.1. Parmi les projets financés, citons :

- la Nation Anishnabek (Union of Ontario Indians) a reçu du financement pour appuyer la transformation tripartite de la santé afin d'entreprendre une mobilisation communautaire concernant la création d'une autorité sanitaire anishinabek et d'élaborer des modèles de gouvernance en santé;

- la Nation crie d'Onion Lake a reçu du financement pour un projet d'intégration des soins de santé primaires visant à élaborer des ententes de service avec la Saskatchewan Health et le gouvernement provincial pour la dévolution à la Nation crie d'Onion Lake des services de gestion des maladies chroniques, de promotion et d'éducation en santé et de santé mentale;
- le groupe consultatif technique des services des Premières Nations [Alberta Indigenous Virtual Care Clinic] a reçu un soutien pour créer des évaluations psychologiques et psychoéducatives offertes à distance, des programmes destinés aux jeunes axés sur le mieux-être mental et la prévention du suicide, ainsi qu'un soutien intégré pour les jeunes adultes qui quittent les services.

La réforme structurelle de la formation médicale progresse grâce au Cercle national pour la formation médicale en santé autochtone, qui collabore avec les organisations médicales nationales afin de promouvoir des changements systémiques dirigés par des Autochtones et d'éliminer le racisme dans la formation médicale et les normes professionnelles. Ces efforts répondent à l'appel à la justice 7.1.

Le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive de Santé Canada contribue à un accès équitable à des services communautaires pour les femmes, les jeunes et les personnes 2ELGBTQI+ des Premières Nations, en finançant des initiatives fondées sur des données probantes liées à la santé sexuelle et reproductive, notamment l'amélioration de l'accès aux soins d'avortement, à la planification familiale, aux lignes directrices cliniques ainsi qu'aux soins d'affirmation de genre et de fertilité. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 362 717 $ ont été attribués au Centre for Wise Practices in Indigenous Health, un projet mené en partenariat entre l'Association canadienne des centres de sciences, le Partnership for Women's Health Research et Ganawishkadawe. Ce projet codéveloppera avec des communautés autochtones des ressources culturellement pertinentes en matière de santé sexuelle et reproductive qui seront diffusées par des campagnes dans les médias sociaux et lors d'activités communautaires en personne afin d'aider à réduire les obstacles créés par la stigmatisation, la désinformation et les inégalités systémiques. Ce travail correspond aux appels à la justice 3.1 et 3.2.

Le Fonds d'action communautaire sur le VIH et l'hépatite C de l'Agence de la santé publique du Canada, ont soutenu les communautés et les organisations des Premières Nations afin qu'elles offrent des initiatives culturellement sûres de prévention, d'éducation, de dépistage et de traitement, tout en renforçant les capacités locales et l'accès à des services de dépistage, de soins et de soutien social adaptés à la culture. Cela correspond à l'appel à la justice 7.3.

Les efforts en matière de mieux-être mental et de prévention du suicide sont demeurés des priorités urgentes. Depuis son lancement en novembre 2023, la Ligne d'aide 9-8-8 en cas de crise de suicide a répondu à plus de 850 000 appels et messages texte, offrant partout au Canada un soutien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en prévention du suicide et en situation de crise, en français et en anglais. Cela correspond à l'appel à la justice 7.3.

Le Plan d'action national pour la prévention du suicide (2024 à 2027) (le Plan d'action), dirigé par l'Agence de la santé publique du Canada, favorise une action concertée tout en respectant les droits des Autochtones à l'autodétermination, notamment en reconnaissant les initiatives existantes de prévention du suicide et de promotion de la vie dirigées par les Premières Nations et les communautés. Le Plan d'action ne vise pas à remplacer ces initiatives, mais plutôt à les compléter pour accroître leur portée. L'Agence de la santé publique du Canada a mis sur pied une table consultative scientifique sur la prévention du suicide qui cherchera à inclure des experts des Premières Nations en prévention du suicide, afin que les connaissances fondées sur les distinctions éclairent les efforts nationaux de prévention du suicide et de promotion de la vie. Cela correspond à l'appel à la justice 7.1.

Il demeure essentiel de s'attaquer à la consommation de substances et aux surdoses pour améliorer la sécurité et le mieux-être. Le Fonds d'urgence pour le traitement dirigé par Santé Canada, fournit du financement pour appuyer des réponses communautaires à des besoins urgents et immédiats; au 31 mars 2026, il avait soutenu un total de 43 projets dirigés par des Premières Nations représentant plus de 27 millions de dollars. Par exemple, la Nation crie d'Ahtahkakoop a reçu 1 175 970 $ pour mettre en œuvre une initiative globale de santé et de sécurité communautaires. Cette initiative combinait la réduction des méfaits, la formation et la distribution de naloxone, l'éducation et le soutien centrés sur la famille, ainsi que la mobilisation des jeunes. Il importe de souligner que cette approche met l'accent sur la prévention, la promotion de la santé et le dépistage précoce, de même que sur des options de traitement ancrées dans la sécurité culturelle et les pratiques de guérison traditionnelles, appuyées par une planification complète du suivi postcure. Cela correspond à l'appel à la justice 3.2.

Par l'entremise du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances, Santé Canada a continué de financer des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi que des organisations communautaires, autochtones et sans but lucratif, afin de faire progresser des initiatives novatrices fondées sur des données probantes à chaque étape du continuum de soins. Ces initiatives mettent l'accent sur la prévention, la réduction des méfaits, le traitement et le rétablissement. Par exemple, 484 920 $ ont été attribués au projet spâ yâ w (it is long lasting): Resourcing and sustaining Awasiw de l'All Nations Hope Network, un espace d'accueil sans rendez-vous axé sur la réduction des méfaits. Ce service, le premier et le seul du genre à Regina, en Saskatchewan, offre du soutien à des personnes provenant de communautés des Premières Nations environnantes et comble des lacunes de services en augmentant les effectifs, en mettant en place un programme de formation de pairs en diffusion externe et en travaillant avec des spécialistes de la réduction des méfaits pour mieux orienter les clients vers The Place of Hope. Cela correspond à l'appel à la justice 3.2.

Revitalisation de la langue et de la culture

La réappropriation des langues et des cultures est essentielle à la sécurité, à l'appartenance et à la guérison. Durant l'exercice de 2025 à 2026, Patrimoine canadien a continué d'appuyer la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*, notamment par l'entremise du Programme des langues autochtones, qui fournit aux communautés et aux organisations autochtones du financement pour se réapproprier, revitaliser, maintenir et renforcer les langues autochtones. Conformément aux appels à la justice 2.2ii, 2.3 et 2.4, le programme offre également aux partenaires des Premières Nations une plus grande autonomie, un financement à long terme et une meilleure capacité de réponse à leurs besoins particuliers et à leurs priorités en matière de revitalisation linguistique. Durant l'exercice de 2025 à 2026 :

- environ 45,1 millions de dollars ont été attribués aux organisations régionales désignées des Premières Nations, qui ont travaillé en partenariat avec les communautés et organisations des Premières Nations dans leur région pour mettre en œuvre des initiatives de revitalisation linguistique fondées sur leurs propres priorités;
- environ 1,9 million de dollars ont été attribués au gouvernement de la Nation crie pour mettre en œuvre sa stratégie de revitalisation linguistique.

Le Programme d'aide aux musées de Patrimoine canadien a continué d'appuyer la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel autochtone tout en favorisant la sensibilisation culturelle. Cela correspond aux appels à la justice 2.1, 2.5 et 2.7. Parmi les projets financés, notons :

- la bande indienne d'Adams Lake a reçu 30 000 $ pour le projet de rapatriement du patrimoine culturel, afin de faire de la recherche, de documenter et d'élaborer une méthode en vue du rapatriement éventuel d'objets secwépemc conservés dans des musées et institutions au pays et à l'étranger;

- la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh a reçu 123 224 $ pour concevoir une exposition itinérante trilingue (en anglais, en français et en nehlueun) sur le commerce des fourrures entre les Premières Nations et les populations euro-québécoises, accompagnée d'une activité éducative destinée aux jeunes;
- Epekwtik Assembly of Council's Inc. a reçu 86 902 $ pour l'exposition L'nuey, afin de créer à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, une exposition permanente présentant une perspective mi'kmaq sur l'histoire des Mi'kmaq d'Epekwitnewag.

Le Bureau de l'écran autochtone est un organisme indépendant sans but lucratif dirigé par des Autochtones qui soutient les créateurs d'écran des Premières Nations partout au Canada. Avec l'appui financier de Patrimoine canadien, l'organisme finance le cinéma, la télévision, les balados et les jeux vidéo afin que les récits autochtones soient racontés par des voix autochtones, faisant ainsi progresser la souveraineté narrative, la revitalisation culturelle et la narration dirigée par les communautés. Par exemple, 55 000 $ ont été attribués à So Surreal: Behind the Masks de Rezolution Pictures (Mask) Inc., un long métrage documentaire portant sur l'importance culturelle, artistique et spirituelle de la fabrication de masques autochtones, qui explore la façon dont les créateurs et interprètes contemporains se réapproprient le récit et l'identité par leur travail. Ces projets correspondent aux appels à la justice 2.7 et 6.1.

Le Programme des centres éducatifs culturels des Premières Nations et des Inuit de Services aux Autochtones Canada a attribué 8 millions de dollars à des projets des Premières Nations pour l'exercice de 2025 à 2026. Parmi les projets financés, notons :

- la réserve indienne non cédée no 26 de Wikwemikong (Wikwemikong Heritage Organization) a reçu 121 192 $ pour offrir une programmation communautaire en matière de culture, d'histoire, d'arts traditionnels et de langue anishinaabemowin;
- Woodland Cultural Centre a reçu 609 620 $ pour protéger, promouvoir, interpréter et présenter l'histoire, l'intellect et le patrimoine culturel onkwehón:we et anishinaabe.

Les initiatives en matière de petite enfance contribuent également à la revitalisation culturelle. Grâce aux investissements dans l'Apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, dirigés par Emploi et Développement social Canada, les investissements fondés sur les distinctions et dirigés par les Autochtones appuient l'avancement d'un apprentissage et d'une garde des jeunes enfants adaptés à la culture. En plus du financement fondé sur les distinctions, plus de 10 millions de dollars ont été affectés à des projets d'amélioration de la qualité des Premières Nations de 2025 à 2026. Par exemple, 589 895 $ ont été attribués à la Première Nation de Qualicum pour créer 331 trousses culturelles autochtones destinées à des programmes de la petite enfance partout en Colombie-Britannique. Ces trousses seront distribuées à 42 sites de ressources et d'aiguillage en matière de garde d'enfants et seront accompagnées d'ateliers, de séances de formation pour les éducateurs et d'outils spécialisés pour soutenir le personnel travaillant auprès d'enfants ayant des besoins particuliers. Cela correspond aux appels à la justice 2.3 et 3.1.

Progrès vers un changement systémique transformationnel

Grâce à des approches fondées sur les distinctions, à des ententes négociées, à des soutiens communautaires et à des réformes législatives, les efforts fédéraux font progresser des changements systémiques qui renforcent l'autorité des Premières Nations, améliorent les résultats en matière de justice et accroissent la sécurité des communautés, jetant ainsi les bases d'un système de justice plus autodéterminé et davantage ancré dans la culture. Ce travail transfère l'autorité, les ressources et la prise de décision aux Premières Nations tout en s'attaquant aux causes profondes de la violence, de la pauvreté et de la surreprésentation dans le système de justice.

Les investissements dans le logement, les infrastructures et les stratégies de prévention dirigées par les Premières Nations soutiennent des communautés plus sûres et plus équitables. Le financement à long terme des services de guérison, des solutions de rechange à la justice dirigées par des Autochtones, du logement et des programmes de prévention transforme les services à l'enfance et à la famille par des systèmes conçus par les Premières Nations et la prise en charge par la parenté, tout en transférant la compétence et en répondant à des enjeux comme l'itinérance et les traumatismes intergénérationnels.

Les investissements qui soutiennent les services à l'enfance et à la famille dirigés par des Premières Nations et les services globaux ont permis de fournir des services tenant compte des traumatismes et ancrés dans la culture, tout en faisant progresser la réforme des services à l'enfance et à la famille, en soutenant le transfert de compétence aux gouvernements des Premières Nations et en renforçant l'unité familiale grâce à des stratégies axées sur la prévention et la guérison.

Les mesures fédérales entraînent également des changements structurels en santé en s'attaquant au racisme envers les autochtones, en renforçant la gouvernance et en élargissant les modèles de mieux-être mental et de soins liés à la consommation de substances dirigés par les Premières Nations et ancrés dans la culture.

Rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 : Inuit

Introduction

En réponse au Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et à l'appel à la justice 1.1, le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées a été publié le 3 juin 2021. La Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées constitue la contribution du gouvernement du Canada à ce plan et décrit son engagement à mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité urgente de mesures fondées sur les distinctions et éclairées par les réalités inuites. Les communautés inuites continuent de faire face à des défis particuliers, notamment le surpeuplement persistant et l'insuffisance des logements, l'accès limité aux refuges et à des services culturellement sécuritaires, l'insécurité économique, les atteintes à la continuité linguistique et culturelle ainsi que les obstacles à la santé et au mieux-être. Guidé par les appels à la justice et les priorités définies dans le Plan d'action national inuit sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ inuites disparues et assassinées (PDF) (non disponible en français) (Plan d'action national inuit), publié conjointement par l'Inuit Tapiriit Kanatami et Pauktuutit, le présent rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 résume les progrès fédéraux réalisés à l'égard des priorités définies par les Inuit et des appels à la justice propres aux Inuit visant à faire progresser la sécurité, la sécurité économique, l'autodétermination, la préservation de la langue et de la culture ainsi que la santé et le mieux-être des femmes, des filles et des personnes LGBTQI+ inuites.

Le présent rapport sur les faits saillants décrit les mesures fédérales entreprises en 2025-2026 pour faire progresser les appels à la justice 16.1 à 16.46 dans quatre domaines prioritaires :

- les refuges, le logement et les infrastructures;
- la sécurité économique;
- la préservation de la langue et de la culture;
- la santé et le mieux-être.

Ces domaines prioritaires reflètent les besoins définis par les Inuit et montrent à la fois les répercussions immédiates et les changements systémiques à plus long terme découlant des investissements fédéraux, des partenariats et de l'exécution de programmes fondée sur les distinctions.

Refuges, logement et infrastructures

Comme l'indiquent le Plan d'action national inuit et les appels à la justice, l'accès à un logement sûr, abordable et adapté à la culture est essentiel à la sécurité, à la santé et au mieux-être des Inuit. La crise du logement qui persiste depuis longtemps dans l'Inuit Nunangat contribue directement au surpeuplement, à l'insécurité en matière de logement, à l'augmentation de la violence et à la détérioration des résultats en santé. L'accès limité aux refuges laisse de nombreuses femmes, filles et personnes LGBTQI+ inuites avec peu d'options lorsqu'elles fuient la violence. Les lacunes en matière d'infrastructure dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat font également augmenter le coût de la vie et limitent l'accès à de nombreux services, forçant souvent les Inuit à faire des choix difficiles entre demeurer dans leur communauté d'origine sans les mesures de soutien nécessaires ou s'installer dans des centres urbains loin de leur famille, de leur culture et de leur langue. Le gouvernement fédéral est déterminé à combler ces écarts urgents et à améliorer l'accès au logement, aux refuges et aux infrastructures essentielles afin de renforcer la sécurité et le mieux-être des femmes, des filles et des personnes LGBTQI+ inuites.

La Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique fournit du financement aux partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin d'établir et de maintenir des refuges à faible seuil, des espaces sûrs et des logements de deuxième étape dirigés par des Autochtones et fondés sur les distinctions. Le financement fondé sur les distinctions destiné aux partenaires inuit est versé par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et, durant l'exercice de 2025 à 2026, ce financement a continué de soutenir des solutions de logement dirigées par les Inuit et fondées sur les distinctions. Du financement a été fourni directement aux partenaires inuit afin de faire progresser des approches culturellement éclairées pour la construction et la réparation de logements, ainsi que pour accroître la capacité en matière de refuges et de logements de transition dans les communautés urbaines, rurales et nordiques. En accordant la priorité à des partenariats solides, à des investissements durables et à l'autodétermination autochtone, la Stratégie appuie des efforts à long terme visant à réduire les écarts en matière de logement et à favoriser des logements sûrs, stables et dignes pour les peuples autochtones partout au Canada. Cela correspond aux appels à la justice 4.6 et 4.7.

La Stratégie nationale sur le logement a continué de répondre aux besoins des peuples autochtones, y compris des Inuit, au moyen d'une approche en matière de logement qui investit pour réduire les crises chroniques du logement, le surpeuplement, les logements inadéquats et le manque de services essentiels, parmi d'autres obstacles qui ont historiquement marginalisé les populations autochtones. Par l'entremise de programmes administrés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Stratégie nationale sur le logement a soutenu la construction de nouvelles maisons et la rénovation de logements existants dans l'Inuit Nunangat et avec des partenaires inuits. Ces investissements répondent aux besoins urgents en matière de logement et correspondent aux appels à la justice qui soulignent l'importance d'un logement sûr, sécuritaire et adéquat comme fondement de la sécurité et de la guérison, particulièrement les appels à la justice 4.6 et 4.7.

Durant l'exercice de 2025 à 2026, Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance a attribué 9,2 millions de dollars à cinq projets inuits afin de répondre aux besoins distincts des Inuit qui vivent l'itinérance ou qui risquent de la vivre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale de prévention de la violence et de la Stratégie nationale sur le logement, l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones, d'une valeur de 723,1 millions de dollars, est administrée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Services aux Autochtones Canada. De ce montant, 420 millions de dollars en fonds de programme sont consacrés à la construction de 38 refuges et de 42 logements de transition par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Au 31 décembre 2025, 18 projets spécifiques aux Inuit étaient en cours. Ces investissements dans de nouvelles constructions ont accru l'accès à des logements et à des soutiens culturellement appropriés et dirigés par des Inuit pour les femmes, les filles et les personnes LGBTQI+ inuites qui fuient la violence.

Ce travail répond aux appels à la justice qui désignent le logement et les refuges sûrs et accessibles comme essentiels à la prévention de la violence et à la possibilité de quitter des situations dangereuses, particulièrement l'appel à la justice 4.7.

L'Investissement en logement pour les Inuit de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a continué de fournir un financement propre aux Inuit aux quatre organisations inuit visées par un traité. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 51,6 millions de dollars ont été alloués à de nouveaux logements et à l'amélioration du parc de logements dans les quatre régions de l'Inuit Nunangat. Cette initiative est conçue pour aider les communautés inuites à répondre à leurs priorités immédiates et à long terme en matière de logement. Ce travail correspond aux appels à la justice 16.1, 16.18 et 16.19 en offrant un financement fondé sur les distinctions à l'ensemble du continuum du logement, de la construction de nouvelles maisons aux réparations majeures et aux rénovations, afin de permettre aux communautés inuites de faire progresser des priorités autodéterminées à long terme et d'accroître l'accès à des logements sûrs, adéquats et culturellement éclairés dans l'Inuit Nunangat.

Sécurité économique

Comme le souligne le Plan d'action national inuit, l'insécurité économique expose davantage les femmes, les filles et les personnes LGBTQI+ inuites à la violence, particulièrement celles qui vivent dans l'Inuit Nunangat, où le coût de la vie demeure beaucoup plus élevé que dans le reste du Canada. Les possibilités économiques limitées peuvent compromettre la sécurité en réduisant la capacité de quitter des situations dangereuses et en contribuant à l'insécurité alimentaire, à l'instabilité en matière de logement ainsi qu'à une mauvaise santé physique et mentale. Reconnaissant l'interdépendance de ces éléments de sécurité et de mieux-être, ainsi que les défis persistants, le gouvernement fédéral demeure déterminé à améliorer la sécurité économique des Inuit. Durant l'exercice de 2025 à 2026, les investissements fédéraux ont continué de soutenir les priorités économiques définies par les Inuit et de répondre aux appels à la justice qui soulignent l'importance de possibilités accrues et équitables d'emploi, de formation et d'éducation.

Emploi et Développement social Canada a poursuivi la mise en œuvre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, en fournissant 32,6 millions de dollars de financement propre aux Inuit pour appuyer la formation, le développement des compétences et les mesures de soutien globales nécessaires à la recherche d'un emploi durable et porteur de sens. Des investissements complémentaires réalisés dans le cadre de la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations ont aidé les jeunes Inuit à acquérir des compétences essentielles et une expérience de travail, et à explorer des perspectives de carrière, en réponse à l'appel à la justice 4.2, qui souligne l'importance d'un accès équitable aux ressources de développement économique et social.

Services aux Autochtones Canada continue de soutenir l'accès aux études postsecondaires grâce à la Stratégie d'éducation postsecondaire des Inuits, lancée en 2019 et élaborée en partenariat avec Inuit Tapiriit Kanatami et les organisations inuit visées par un traité. Durant l'exercice de 2025 à 2026, environ 14,2 millions de dollars ont été alloués pour appuyer les apprenantes et apprenants inuit par l'entremise de la Stratégie, qui reflète l'engagement du gouvernement envers une relation renouvelée avec les Inuit, fondée sur les principes de réconciliation, notamment la reconnaissance des droits, le respect, la coopération, le partenariat et l'autodétermination. Cette approche transformationnelle comprend une aide financière directe aux étudiantes et étudiants inuits, des programmes et services complémentaires ainsi qu'une capacité de gouvernance destinée à soutenir la prestation des services. En réduisant l'écart de réussite en matière d'études postsecondaires grâce à un meilleur accès à ces études, la Stratégie renforce les possibilités d'emploi et la sécurité économique à long terme des Inuit. Cela correspond aux appels à la justice 4.2, 4.4 et 12.11, qui insistent sur l'importance d'un accès équitable à l'éducation.

Le développement économique dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat a continué d'être soutenu par l'Agence canadienne de développement économique du Nord par l'entremise du Programme de possibilités économiques pour les Autochtones du Nord, qui favorise une plus grande participation des Inuit à l'économie nordique en soutenant l'emploi, l'entrepreneuriat, l'accès au capital ainsi que la recherche et le développement des connaissances économiques. De même, grâce au programme Inclusion diversifiée et évolution économique dans le Nord, des investissements ministériels supplémentaires en infrastructures, en développement sectoriel et en renforcement des capacités ont davantage renforcé les écosystèmes économiques nordiques, soutenu les entreprises appartenant à des Inuit et favorisé la diversification économique à long terme. Ces efforts correspondent aux appels à la justice 4.2 et 16.1, qui soulignent l'importance du développement économique et social.

Préservation de la langue et de la culture

Le Plan d'action national inuit et les appels à la justice reconnaissent l'accès à la culture inuite comme un droit et soulignent que la préservation et la transmission de la culture inuite sont essentielles à la sécurité, à l'identité et au mieux-être. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le gouvernement fédéral a continué d'investir dans la préservation de la langue et de la culture inuites.

Grâce à une mobilisation menée auprès de plus de 20 ministères et organismes fédéraux et en collaboration avec Nunavut Tunngavik Incorporated, Patrimoine canadien s'emploie actuellement à déterminer la capacité du gouvernement fédéral à offrir des services en inuktut au Nunavut et à cerner des possibilités d'améliorer davantage ces services. Un rapport de mobilisation « Ce que nous avons entendu » a été achevé et transmis à Nunavut Tunngavik Incorporated, et sa publication est prévue à l'été 2026. S'appuyant sur les constats de ce rapport, Patrimoine canadien travaille à repérer des occasions d'améliorer encore l'accès aux services fédéraux dans les langues autochtones et à éclairer le codéveloppement d'ententes officielles ou de règlements.

Pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*, Patrimoine canadien a continué d'administrer le Programme des langues autochtones, qui fournit un financement à long terme, fondé sur les distinctions, aux organisations inuites afin qu'elles se réapproprient, revitalisent, maintiennent et renforcent les langues inuites. Durant l'exercice de 2025 à 2026, dans le cadre d'ententes quinquennales totalisant 92,1 millions de dollars, environ 17,1 millions de dollars ont soutenu Nunavut Tunngavik Incorporated, la Société régionale inuvialuite, la Société Makivvik et le gouvernement du Nunatsiavut dans la mise en œuvre de leurs stratégies respectives de revitalisation de l'inuktut, assurant des ressources souples, prévisibles et adaptées aux priorités linguistiques conçues par les Inuit. Ce travail correspond aux appels à la justice 2.2, 2.3, 2.4, 16.2 et 16.25.

Conformément aux appels à la justice 2.7 et 6.1, le programme du Bureau de l'écran autochtone de Patrimoine canadien a renforcé la souveraineté narrative et soutenu le renouvellement culturel en finançant la narration dirigée par des Inuit dans les médias de l'écran, notamment le cinéma, la télévision, les balados et les jeux vidéo, afin de faire en sorte que les récits inuit soient créés et diffusés par des voix inuites. Parmi les projets financés :

- 5984 NUNAVUT INC. (anciennement Kingulliit Productions Inc.) a reçu 225 000 $ pour Qirngaqtuq — Fierce Prayer, une série documentaire en huit épisodes dirigée par Zacharias Kunuk, qui retrace la vie spirituelle et l'histoire des Inuit à travers des témoignages communautaires, un tournage axé sur le territoire et une narration fondée sur les archives;

- Mixtape VR Inc. a reçu 30 000 $ pour Franklin: The Missing Ships That Weren't, un balado d'enquête de Mixtape VR Inc., dirigé par la créatrice inuk Nyla Innuksuk, qui met au centre les perspectives inuites et réexamine l'expédition Franklin à partir des histoires orales inuites, de l'expertise arctique et de nouvelles recherches afin de remettre en question le mythe des « navires disparus ».

Le Programme d'aide aux musées, dirigé par Patrimoine canadien, a continué de soutenir la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel inuit et de promouvoir la sensibilisation culturelle. Ce travail correspond aux appels à la justice 2.1, 2.5 et 2.7. Parmi les projets financés :

- Kitikmeot Heritage Society a reçu 90 000 $ pour élaborer une exposition en inuinnaqtun au May Hakongak Community Library and Cultural Centre, qui interprète la culture matérielle inuinnait à travers la tradition orale, à l'aide d'objets provenant de ses collections et de prêts du Musée canadien de l'histoire, ainsi que de ressources audio et vidéo accessibles par code QR afin d'élargir l'accès communautaire et de renforcer l'engagement envers la langue inuinnaqtun.

Services aux Autochtones Canada a continué d'administrer le Programme de subventions des centres éducatifs et culturels des Inuit, qui aide les personnes et les communautés inuites à exprimer, préserver, développer et promouvoir la culture inuite et la sensibilisation culturelle. Ainsi, 35 061 $ ont été versés à la Société régionale inuvialuite pour élargir le site Web Inuvialuktun afin d'y présenter trois dialectes de l'inuvialuktun et d'aider à l'apprentissage de la langue et des dialectes, ainsi que pour mettre à jour et réimprimer la version révisée du dictionnaire uummarmutin. De même, par l'entremise du Programme des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuit, plus de 1 million de dollars ont appuyé des centres éducatifs inuit afin de préserver et de renforcer la culture inuite, notamment 100 642 $ versés à la Piruvik Preschool Society pour travailler avec des fabricants spécialisés à la création et à la mise à l'essai de matériel d'apprentissage en inuktitut culturellement ancré et durable, visant à renforcer l'apprentissage précoce de la langue, le développement de l'enfant et l'identité culturelle. Ces programmes correspondent à l'appel à la justice 16.25.

Santé et mieux-être

Comme l'énonce le Plan d'action national inuit, la disponibilité limitée de services de santé accessibles et culturellement sécuritaires continue de freiner les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQI+ inuites. En conséquence, de nombreux Inuit doivent parcourir de longues distances jusqu'aux centres urbains pour recevoir des soins, ce qui interrompt les liens avec la famille, la culture et la communauté. L'amélioration de la santé et du mieux-être des Inuit demeure une priorité fédérale. Durant l'exercice de 2025 à 2026, le gouvernement fédéral a fait progresser les priorités inuit en matière de santé au moyen d'investissements visant à renforcer des services culturellement ancrés, à accroître l'accès aux soins et à soutenir l'autodétermination des Inuit dans le domaine de la santé.

Les programmes de santé mentale et de traitement de la consommation de substances continuent de s'étendre dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat et ont un effet direct sur les communautés inuites. Aqqusariaq, centre inuit de guérison des traumatismes et de traitement des dépendances au Nunavut, mis en place en partenariat avec le gouvernement du Nunavut, Nunavut Tunngavik Incorporated et Services aux Autochtones Canada, en est un élément central. La construction est en cours et l'ouverture des services est prévue à l'automne 2026. Aqqusariaq offrira des services de guérison axée sur le territoire, de traitement tenant compte des traumatismes et de soutien communautaire, assurés par une main-d'œuvre inuite en santé en émergence, ce qui améliorera considérablement l'accès à des services de mieux-être mental culturellement sécuritaires, conformément aux appels à la justice 7.5 et 16.28.

En complément de ces efforts, le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances de Santé Canada a continué de financer des projets éclairés par les données probantes et par les communautés, tels que le Nuna Buddies Youth Addictions Program de la Kitikmeot Friendship Society au Nunavut, qui a reçu 233 000 $ pour l'exercice de 2025 à 2026. Le programme offre du counseling, de la thérapie de groupe et des activités récréatives aux jeunes Inuit de 12 à 19 ans, soutenant l'intervention précoce et des soins de santé mentale culturellement ancrés, en réponse à l'appel à la justice 3.2. De plus, le Fonds pour le traitement d'urgence a soutenu des réponses urgentes à la crise des surdoses dans les communautés inuites, notamment le Harm Reduction Hub du gouvernement du Nunatsiavut, qui a reçu 248 710 $ pour l'exercice de 2025 à 2026 pour créer un centre de réduction des méfaits à faible seuil offrant des services de consommation de substances culturellement appropriés aux Inuit du Labrador. Au 31 mars 2026, deux projets dirigés par des Inuit avaient reçu au total 354 922 $ en financement.

Le Plan d'action national pour la prévention du suicide (2024 à 2027) (le Plan d'action), dirigé par l'Agence de la santé publique du Canada, reconnaît l'autodétermination des Inuit et les efforts de prévention du suicide dirigés par les Inuit déjà en cours. Le Plan d'action ne vise pas à remplacer ce travail, mais plutôt à le compléter afin d'en accroître les effets. Dans le cadre du Plan d'action, l'Agence de la santé publique du Canada a mis sur pied une table consultative scientifique sur la prévention du suicide qui cherchera à inclure un expert inuk, reconnaissant l'importance des approches fondées sur les distinctions pour éclairer les initiatives de prévention du suicide et de promotion de la vie.

Les initiatives de mieux-être familial et communautaire ont continué de renforcer les mesures de soutien destinées aux enfants, aux jeunes et aux familles inuits au moyen d'investissements ciblés dans la prévention et les programmes de soutien. Grâce au programme Prévenir la violence familiale, l'Agence de la santé publique du Canada a investi dans des projets dirigés par des Inuit visant à prévenir la maltraitance envers les enfants et la violence dans les fréquentations chez les jeunes. Parmi les projets notables au Nunavut :

- La Nunavummi Disabilities Makinnasuaqtiit Society reçoit 1,35 million de dollars sur cinq ans pour élaborer un programme culturellement approprié de prévention de la violence dans les fréquentations destiné aux jeunes Inuit en situation de handicap partout au Nunavut.
- L'Ilitaqsiniq reçoit 1,66 million de dollars pour offrir des programmes de renforcement des familles dans six communautés, visant à fournir à 192 enfants et personnes aidantes des compétences essentielles en parentalité, en communication et en relations afin de renforcer la résilience familiale.

Le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive de Santé Canada a soutenu un accès dirigé par des Inuit et culturellement sécuritaire à la planification familiale, aux services d'avortement, aux soins d'affirmation de genre, aux services de fertilité et à la formation des prestataires, conformément aux appels à la justice 3.1 et 3.2. Une programmation complémentaire, par l'entremise du Programme sur les infections transmissibles sexuellement par le sang, a offert des services de prévention, d'éducation, de dépistage et de traitement culturellement sécuritaires, adaptés aux besoins des communautés inuites, afin d'assurer un accès équitable à des soins essentiels en santé sexuelle et reproductive. Cela répond à l'appel à la justice 7.3.

Le changement systémique dans le domaine de la santé inuite progresse aussi grâce à des transformations à long terme de la formation médicale et de la gouvernance. Le Cercle national pour l'éducation médicale en santé autochtone, mis en place en partenariat avec l'Association des médecins autochtones du Canada, l'Association des facultés de médecine du Canada, le Collège des médecins de famille du Canada, le Conseil médical du Canada et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, a continué de soutenir des réformes dirigées par des Autochtones dans la formation médicale, qui renforcent la sécurité culturelle, visent à mettre fin au racisme dans les soins de santé et accroissent la représentation inuite dans les professions de la santé. Cela correspond à l'appel à la justice 7.1.

L'initiative de Services aux Autochtones Canada visant à lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé du Canada a également fait progresser des soins aux patientes et patients culturellement sécuritaires en élargissant les services de sages-femmes autochtones et de doulas, en augmentant la représentation inuit dans les professions de la santé et en intégrant les savoirs inuit dans l'ensemble des systèmes de santé. Elle comprenait notamment un financement destiné à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik afin de renforcer les services de pratique sage-femme inuite, reconnus à l'échelle internationale, dans la région du Nunavik grâce à de la formation communautaire et à des programmes de soutien à la naissance, conformément à l'appel du Plan d'action national inuit en faveur de la revitalisation de la pratique sage-femme inuite. Les investissements fédéraux contribuent à réduire les obstacles systémiques, à rétablir la confiance et à faire en sorte que les soins reflètent les valeurs et les priorités des communautés inuites qu'ils servent. Ce travail fait progresser les appels à la justice 3.2, 3.4, 7.6 et 7.7.

Progrès vers un changement systémique transformationnel

Les investissements fédéraux soutiennent des changements systémiques à long terme en renforçant le logement et les infrastructures dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat, en élargissant les systèmes de sécurité dirigés par des Inuit et en améliorant l'accès à des soutiens culturellement pertinents et tenant compte des traumatismes. Un financement souple, pluriannuel et fondé sur les distinctions transfère la prise de décision aux partenaires inuit, permettant la mise en place de systèmes coordonnés de refuges, de logements de transition et de logements permanents, tout en s'attaquant aux facteurs structurels de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQI+ inuites. Ces investissements font également progresser l'autodétermination des Inuit dans les systèmes d'éducation et de développement économique, en soutenant des programmes conçus par les Inuit et alignés sur les priorités régionales. Les investissements dans l'éducation postsecondaire, le développement de la main-d'œuvre et la diversification économique contribuent à réduire les inégalités socioéconomiques. Les initiatives en matière de langue et de culture renforcent les droits linguistiques et appuient la revitalisation à long terme grâce à des stratégies, à des médias, à des récits et à un développement linguistique de la petite enfance dirigés par des Inuit, ce qui favorise l'identité, le mieux-être et la continuité culturelle. Enfin, dans le domaine de la santé, les investissements fédéraux intègrent la gouvernance, les savoirs et les pratiques inuits aux systèmes de soins, tout en bâtissant une main-d'œuvre inuite durable en santé grâce à la formation médicale et aux programmes de pratique sage-femme. Ensemble, ces efforts jettent les bases de systèmes plus équitables, culturellement ancrés et autodéterminés dans les communautés inuites.

Rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 : Métis

Introduction

Les survivantes, les familles, les organisations et les communautés métisses soulignent depuis longtemps que des approches fondées sur les distinctions et l'autodétermination sont essentielles pour s'attaquer aux facteurs systémiques qui contribuent à la violence et aux inégalités, et qu'elles sont indispensables pour répondre efficacement à la crise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées (FFADA2E+). Le rapport Intégration du Miskotahâ : périple de la Nation des Métis pour mettre fin à la disparition et au meurtre des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ (PDF) (non disponible en français), ci-après appelé Intégration du Miskotahâ, confirme que des changements réels et durables doivent être ancrés dans la gouvernance métisse, l'identité culturelle et des solutions définies par les communautés.

Le présent rapport sur les faits saillants décrit les mesures prises par le gouvernement fédéral durant l'exercice de 2025 à 2026 pour donner suite aux appels à la justice 17.1 à 17.29 et aux appels au Miskotahâ, tels qu'ils sont recensés dans Perspectives des Métis sur les femmes, les filles et les personnes LGBTQ2E+ autochtones disparues et assassinées (PDF) (non disponible en français). Ces mesures portent sur quatre domaines prioritaires :

- la réforme du système de justice et des services de police ;
- la santé et le bien-être;
- la sécurité économique et la sécurité du logement;
- la préservation de la langue et de la culture.

Ensemble, ces domaines prioritaires reflètent les besoins définis par les Métis et montrent comment les investissements fédéraux, les partenariats et l'exécution de programmes fondés sur les distinctions appuient à la fois la sécurité immédiate et des changements systémiques à plus long terme.

Réforme du système de justice et des services de police

Les appels au Miskotahâ et les appels à la justice soulignent la nécessité de transformer les systèmes de justice et de services de police afin que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ métisses soient en sécurité, soutenues et traitées avec dignité. En écho du fil 6 d'Intégration du Miskotahâ - Justice et services de police, la présente section met en lumière les efforts du gouvernement fédéral visant à soutenir des approches de justice communautaires dirigées par les Métis, ancrées dans la culture et adaptées aux traumatismes et à la réalité des FFADA2E+.

Le programme communautaire de médiation civile et familiale, offert dans le cadre du Programme de justice autochtone du ministère de la Justice Canada, soutient des services de médiation dirigés par des Autochtones qui proposent des solutions de rechange, ancrées dans la culture, aux processus judiciaires traditionnels. Ces programmes ont recours à des approches réparatrices, comme les cercles de guérison, les conférences familiales et la médiation civile ou familiale, afin d'offrir des services davantage ancrés dans la culture pour les conflits familiaux et civils. Durant l'exercice de 2025 à2026, le programme a continué d'appuyer 34 projets de médiation civile et familiale à l'échelle du pays. En soutenant la résolution des conflits adaptée à la culture et en aidant les familles à régler leurs différends, le programme répond à la fois aux appels à la justice 1.8 et 5.11 ainsi qu'aux appels au Miskotahâ 19 et 20, qui insistent sur l'importance de solutions de justice dirigées par les Autochtones et de services culturellement pertinents pour les Métis en contact avec le système de justice, de même que de mesures de soutien communautaires qui tiennent compte des traumatismes, des conflits familiaux et de la prévention de la violence.

Le Fonds de justice communautaire du Programme de justice autochtone, dirigé par le ministère de la Justice Canada, continue de renforcer les initiatives de justice dirigées par les Métis partout au Canada en finançant des programmes communautaires qui offrent des services de justice réparatrice et de réinsertion. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 728 687 $ ont été alloués à des projets métis. Ces initiatives s'appuient sur les traditions juridiques métisses et mettent l'accent sur la guérison, ce qui contribue à réduire la surreprésentation des Autochtones en détention. Ce travail répond à l'appel au Miskotahâ 41, qui demande l'élimination de la surreprésentation des Métis dans le système de justice pénale et la mise en place de mesures de soutien culturellement pertinents pour les contrevenants et les victimes. Il répond aussi aux appels à la justice 1.8, 5.6, 5.11, 5.16 et 17.27 en soutenant des services tenant compte des traumatismes, des modèles de justice communautaires et des solutions de rechange à l'incarcération ancrées dans la culture qui s'attaquent aux facteurs systémiques contribuant à la violence faite aux femmes et aux filles métisses.

La Gendarmerie royale du Canada a mené plusieurs initiatives visant à moderniser les services de police et à améliorer les relations avec les peuples autochtones. Le programme des agentes et agents de liaison avec les Métis a financé quatre postes à temps plein afin de soutenir, d'établir et de renforcer les relations avec les communautés métisses en reconnaissant et en protégeant les coutumes et les traditions métisses, ce qui fait progresser les appels à la justice 9.2 et 9.3. Par l'intermédiaire du parcours de réconciliation, qui fait progresser les appels à la justice 9.1 et 9.3, le déploiement national de l'outil de mobilisation et de rayonnement communautaires autochtones de la Gendarmerie royale du Canada est en cours. Cet outil permettra de suivre les interactions non opérationnelles et non liées aux enquêtes avec les communautés autochtones et d'établir une base de référence nationale de données qualitatives et quantitatives pour appuyer la reddition de comptes sur les activités de mobilisation et de rayonnement.

Le ministère de la Justice Canada a également fait progresser plusieurs initiatives qui renforcent et améliorent l'accès à des services aux victimes culturellement sûrs pour les victimes et les survivantes métisses d'actes criminels. Tout au long de l'exercice de 2025 à 2026, le programme des Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles a continué d'aider les familles partout au Canada à en apprendre davantage, à partir de multiples sources gouvernementales, au sujet de leurs proches disparus ou assassinés, et à les orienter vers les services et mesures de soutien disponibles. L'initiative de Soutien communautaire et guérison pour les familles, également dirigée par le ministère de la Justice Canada, a soutenu deux projets métis qui ont permis aux gouvernements, aux organisations et aux organismes métis de concevoir et d'offrir des programmes et des initiatives pour aider les familles métisses de proches disparus ou assassinés à composer avec le deuil et le traumatisme de leur perte. Grâce à l'initiative de Soutien aux victimes autochtones d'actes criminels, le ministère de la Justice Canada a aussi accru l'accès, au niveau communautaire, à des services aux victimes dirigés par les Métis, culturellement sûrs et axés sur les survivantes, tout en renforçant les partenariats entre les organisations métisses, les gouvernements et les organismes du secteur de la justice afin de réduire les préjudices que subissent les victimes et les survivantes métisses au sein du système de justice pénale.

Santé et bien-être

Les communautés métisses conçoivent la santé et le bien-être de façon holistique, comme englobant le bien-être physique, mental, émotionnel, spirituel et culturel. Les appels au Miskotahâ et les appels à la justice soulignent que la santé et le bien-être sont des droits de la personne et que les Métis doivent avoir accès à des services de santé et de bien-être dirigés par les Métis, culturellement sûrs, tenant compte des traumatismes et répondant aux besoins et priorités qu'ils ont eux-mêmes définis. Ces priorités correspondent aussi aux fils 3 et 5 d'Intégration du Miskotahâ, qui préconisent des approches holistiques du bien-être fondées sur les distinctions. Les investissements fédéraux dans la santé et le bien-être des Métis reflètent l'engagement continu du gouvernement à lutter contre le racisme envers les Autochtones, à améliorer l'accès à des soins équitables et culturellement sûrs et à soutenir la guérison des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ métisses.

Dirigée par Services aux Autochtones Canada, l'initiative Lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé du Canada continue d'appuyer des projets dirigés par les Métis et éclairés par les communautés qui favorisent et renforcent la sécurité culturelle et la sécurité des patientes et patients, élargissent l'accès à des soins de santé culturellement pertinents et accroissent la représentation des Métis dans les professions de la santé. Les activités financées comprennent des navigateurs des systèmes de santé, des défenseurs des patients, de la formation culturellement sûre à l'intention des prestataires et des parcours éducatifs pour les apprenants autochtones. Ce travail répond aux appels au Miskotahâ 6 et 19 ainsi qu'aux appels à la justice 1.8, 3.2, 3.4, 7.4, 7.6, 7.7 et 17.7, qui reconnaissent le racisme systémique comme un obstacle majeur à l'équité en santé et exigent une réforme significative dirigée par les Métis. Durant l'exercice de 2025 à 2026, Services aux Autochtones Canada a investi dans des projets dirigés par les Métis, notamment :

- la Nation métisse de l'Ontario, afin d'embaucher et de maintenir en poste du personnel à temps plein pour établir des partenariats avec le système de santé, former le personnel sur différents aspects des soins palliatifs, améliorer la formation du personnel en vue d'améliorer les résultats pour la clientèle et offrir de l'information et des ateliers sur des sujets liés à la santé aux membres de la communauté de la Nation métisse de l'Ontario;
- la Fédération métisse du Manitoba, afin de maintenir en poste du personnel et d'offrir de la formation continue pour permettre au personnel d'acquérir et de conserver les compétences requises en navigation au sein des soins aux patientes et patients;
- la Nation métisse de la Saskatchewan, pour l'élaboration d'un programme métis d'éducation et de formation en pratique sage-femme;
- la Nation métisse de l'Alberta, afin d'offrir aux familles métisses qui attendent un enfant en Alberta des mesures de soutien globales fournies et coordonnées par des tantes.

Soutenue par un financement de Santé Canada, le Cercle national pour la formation médicale en santé autochtone continue de faire progresser une réforme de la formation médicale dirigée par les Métis et d'intégrer la sécurité culturelle, la lutte contre le racisme et les compétences liées à la santé des Métis dans la formation des médecins. Ce travail répond aux appels au Miskotahâ 56, 57 et 58, qui demandent aux écoles de médecine et de sciences infirmières d'intégrer les besoins, l'histoire et les droits des Métis dans leurs programmes d'études. En renforçant les soins tenant compte des traumatismes, en s'attaquant au racisme systémique dans les soins de santé et en reconnaissant la santé des Métis comme un droit de la personne, ce travail répond aussi aux appels à la justice 7.1, 7.7 et 7.8. Le Cercle national pour la formation médicale en santé autochtone contribue à la transformation systémique de la formation médicale et de la prestation de soins de grande qualité, mieux outillés pour servir les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ métisses avec respect et compréhension.

Le Fonds d'urgence pour le traitement de Santé Canada soutient des projets de mieux-être mental et de lutte contre la consommation de substances qui sont dirigés par les Métis, ancrés dans la culture, tenant compte des traumatismes et fondés sur des données probantes. En date du 31 mars 2026, quatre projets dirigés par les Métis avaient reçu plus de 2 millions de dollars en financement. Ce travail répond à l'appel à la justice 3.2 en soutenant des besoins urgents définis par les communautés relativement à la crise des surdoses et aux inégalités systémiques. Parmi les projets financés, mentionnons :

- la Nation métisse de la Colombie-Britannique, qui a reçu 1 021 000 $ pour le programme Moonchikanihtaahk aen paykiiwayhk (Homecoming) - Métis Substance Use and Addictions Support Program, afin d'offrir à 2 000 Métis dans six villes de la Colombie-Britannique des services de réduction des méfaits et de mieux-être ancrés dans la culture, comprenant du soutien par les pairs, de l'éducation sur la réduction des méfaits et un accompagnement propre à la culture visant à renforcer l'identité, la résilience et le bien-être des Métis;
- l'établissement métis de Paddle Prairie, qui a reçu 350 955 $ pour la Paddle Prairie Metis Settlement Overdose Emergency Response Initiative afin de mettre en place, dans la communauté, un cadre d'intervenetion face à la consommation de substances dirigé par la communauté et ancré dans la culture, pour répondre aux surdoses et aux décès liés aux opioïdes, en offrant des services locaux en toxicomanie et en santé mentale, notamment la distribution de naloxone et la formation connexe, du counseling, des groupes de soutien, des ressources éducatives, une unité de santé mobile et une campagne de sensibilisation publique pour réduire la stigmatisation.

L'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ métisses progresse aussi grâce au Fonds pour la santé sexuelle et reproductive de Santé Canada. Ces investissements soutiennent des initiatives communautaires visant à améliorer l'accès aux soins d'avortement, à la planification familiale, aux soins d'affirmation du genre et aux services de fertilité. Ce fonds fait progresser les appels à la justice 3.1 et 3.2.

Comme l'indiquent l'appel au Miskotahâ 53 ainsi que les appels à la justice 3.2, 3.3, 3.4, 3.7, 7.2, 7.3 et 17.4, la santé mentale et le bien-être demeurent également des priorités pour les communautés métisses. Le Programme de mieux-être mental de Services aux Autochtones Canada finance des services communautaires de santé mentale, des mesures de soutien en situation de crise ainsi qu'une aide émotionnelle et culturelle tenant compte des traumatismes pour les survivantes et les survivantes intergénérationnelles de traumatismes d'origine coloniale, et soutient les personnes métisses touchées par la violence et les préjudices systémiques. Le programme offre également du financement pour des travailleuses communautaires de soutien culturel et émotionnel et des équipes mobiles de mieux-être mental, ainsi qu'un financement souple afin que la programmation corresponde aux besoins et priorités culturels et linguistiques propres aux communautés.

Le Plan d'action national pour la prévention du suicide (2024 à 2027), dirigé par l'Agence de la santé publique du Canada, renforce la collaboration interjuridictionnelle tout en reconnaissant le droit des Métis à l'autodétermination. La mise sur pied d'une Table consultative scientifique sur la prévention du suicide, qui vise à inclure des experts métis, permettra de garantir que les connaissances, l'expérience vécue, la représentation et les approches fondées sur les distinctions des Métis éclairent les stratégies de prévention du suicide et de promotion de la vie, lesquelles mettent l'accent sur les approches fondées sur la représentation et les distinctions. En intégrant l'expertise métisse en matière d'autodétermination, de représentation et de distinctions aux stratégies nationales de prévention du suicide et de promotion de la vie, cette stratégie répond aux appels à la Miskotahâ 20 et 57, ainsi qu'à l'appel à la justice 7.1.

Sécurité économique et sécurité du logement

En écho aux fils 4 et 5 d'Intégration du Miskotahâ, le gouvernement fédéral continue de faire progresser des approches fondées sur les distinctions en matière de sécurité économique et de sécurité du logement pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ métisses. Ces efforts sont soutenus par plusieurs initiatives qui cadrent avec les appels au Miskotahâ et les appels à la justice, reconnaissant que la stabilité économique, l'accès au logement et les soutiens ancrés dans la culture constituent des déterminants fondamentaux de la sécurité, du bien-être et de la résilience à long terme.

Le Programme de possibilités économiques pour les Autochtones du Nord, administré par l'Agence canadienne de développement économique du Nord, favorise la participation des communautés et des entreprises métisses aux économies territoriales par des investissements qui soutiennent l'entrepreneuriat, améliorent l'accès au capital, appuient la participation au marché du travail et renforcent la recherche économique. Ce travail s'aligne sur l'appel au Miskotahâ 23 et sur l'appel à la justice 4.2. En parallèle, le programme Inclusion diversifiée et évolution économique dans le Nord de l'Agence canadienne de développement économique du Nord offre des investissements additionnels dans le développement d'infrastructures, la croissance sectorielle et le renforcement des capacités pour diversifier les économies nordiques. Ensemble, ces programmes favorisent l'autodétermination économique et la résilience en appuyant les entreprises autochtones et en réduisant la dépendance à l'égard de moteurs économiques externes, conformément à l'appel au Miskotahâ 23 et à l'appel à la justice 4.2. En renforçant les écosystèmes économiques locaux et en créant des possibilités d'emploi et de revenus, ces investissements appuient les objectifs des appels au Miskotahâ et des appels à la justice liés à la sécurité économique, au bien-être communautaire ainsi qu'à la sécurité et à la prospérité à long terme des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ métisses.

La Stratégie nationale sur le logement a continué de répondre aux besoins particuliers des peuples autochtones au moyen d'une approche du logement qui vise à réduire les crises chroniques de logement, la surpopulation, l'insalubrité des habitations et le manque de services essentiels, entre autres obstacles qui ont historiquement marginalisé les populations autochtones. Les programmes de la Stratégie nationale sur le logement dirigés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement continuent de renforcer la sécurité du logement dans les communautés métisses grâce à des investissements à long terme visant à améliorer l'abordabilité et la stabilité du logement. Des programmes comme le Fonds pour le logement abordable et l'Initiative pour la création rapide de logements soutiennent la construction et la réparation de refuges dirigés par des Métis, de projets de logement de transition et d'autres solutions de logement communautaires. Ces investissements reflètent les appels au Miskotahâ 23 et 25 en accordant la priorité à des logements sûrs, à des soutiens de transition et à des interventions dirigées par les Métis qui reflètent les savoirs communautaires ainsi que les réalités culturelles et sociales. La Stratégie nationale sur le logement répond aussi aux appels à la justice 4.1, 4.6, 4.7, 12.4 et 17.20 en soutenant l'autodétermination des Métis dans les politiques de logement. L'accès à un logement stable et culturellement approprié contribue à la sécurité, à la dignité et au bien-être à long terme des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ métisses.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale de prévention de la violence et de la Stratégie nationale sur le logement, l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones, dotée d'un budget de 723,1 millions de dollars, est administrée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement avec l'appui de Services aux Autochtones Canada et constitue une réponse essentielle au besoin de refuges et de logements sûrs et culturellement adaptés pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ métis qui fuient la violence fondée sur le genre. Au total, 420 millions de dollars en financement de programme ont été alloués, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à la construction de refuges et de logements de transition. En date du 31 décembre 2025, environ 396 millions de dollars avaient été engagés pour la construction de 38 nouveaux refuges et de 42 logements de transition, et les fonds avaient été utilisés pour veiller à ce que les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones aient accès à ces soutiens et services essentiels. Durant l'exercice de 2025 à 2026, l'initiative a appuyé neuf projets propres aux Métis, situés en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, ainsi que dans le centre urbain de Winnipeg.

Ces installations offrent une sécurité immédiate tout en soutenant la guérison et la stabilité à long terme grâce à des services ancrés dans la culture offerts par des organisations et des communautés autochtones. Services aux Autochtones Canada a alloué 34,9 millions de dollars supplémentaires de 2025 à 2026 au logement propre aux Métis dans le cadre de la Stratégie globale de prévention de la violence. Ces investissements appuient une prestation de services ancrée dans la culture et l'élargissement de l'accès à des refuges sûrs, et s'alignent sur les appels au Miskotahâ 23 et 25 ainsi que sur les appels à la justice 1.8, 3.1, 3.4, 4.1, 4.7, 7.3 et 17.20, qui mettent l'accent sur l'accès à des refuges et à des logements comme mesures essentielles pour prévenir la violence faite aux femmes autochtones et aux personnes de diverses identités de genre.

En complément de ces initiatives en matière de logement, Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, dirigée par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, offre du financement pour prévenir et réduire l'itinérance grâce à des interventions communautaires partout au Canada. Par l'intermédiaire du volet Approches fondées sur les distinctions, les organisations métisses ont reçu 10,6 millions de dollars pour l'exercice de 2025 à 2026 pour soutenir les personnes et les familles en situation d'itinérance ou à risque de l'être. En s'attaquant à l'instabilité résidentielle au moyen de soutiens ancrés dans la culture, Vers un chez-soi contribue à plusieurs appels au Miskotahâ - les appels 8, 18, 23, 25 et 26 - ainsi qu'aux appels à la justice 4.1, 4.7 et 12.4, qui portent sur les réponses coordonnées à l'itinérance, l'amélioration de l'accès à un logement sûr et des soutiens communautaires dirigés par les Métis.

De même, la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique s'appuie sur ce travail en réduisant les écarts dans les conditions de logement entre les ménages autochtones et non autochtones dans les régions urbaines, rurales et nordiques, et en soutenant des solutions de logement dirigées par les Autochtones, culturellement pertinentes et définies par les communautés. Le financement fondé sur les distinctions destiné aux partenaires métis est versé par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Cette stratégie répond aux appels au Miskotahâ 19, 23 et 25, ainsi qu'à l'appel à la justice 17.20, grâce à des partenariats directs avec des organisations métisses. En intégrant des services et des soutiens globaux, la stratégie permet aux personnes et aux familles de bénéficier de solutions de logement holistiques, culturellement pertinentes et ancrées dans les savoirs et les priorités des Métis.

Préservation de la langue et de la culture

Les appels au Miskotahâ et les appels à la justice soulignent l'importance d'aider les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ métisses à restaurer, revitaliser et maintenir leur culture, leur langue et leur identité.

Durant l'exercice de 2025 à 2026, Patrimoine canadien a soutenu la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones* au moyen d'investissements dans le cadre du Programme des langues autochtones. Dans le cadre d'ententes quinquennales totalisant 61,4 millions de dollars, environ 11,4 millions de dollars ont été alloués à Métis Nations British Columbia, au gouvernement métis Otipemisiwak, à la Métis Nation-Saskatchewan, à la Manitoba Métis Federation et à la Métis Nation of Ontario. Ces investissements soutiennent l'élaboration de ressources linguistiques, la prestation d'enseignement des langues, le renforcement de la capacité organisationnelle ainsi que la planification linguistique régionale et locale. En rendant possible la réappropriation et la revitalisation communautaires du michif et d'autres langues métisses, ces initiatives s'alignent sur le fil 3 d'Intégration du Miskotahâ et sur les appels à la justice 2.2, 2.3 et 2.4, en faisant progresser la revitalisation culturelle, la guérison communautaire et les approches dirigées par les Métis pour restaurer l'identité et améliorer le bien-être des femmes et des communautés métisses.

Par l'intermédiaire du volet Patrimoine autochtone du Programme d'aide aux musées, Patrimoine canadien continue de soutenir des projets qui préservent, gèrent et présentent le patrimoine culturel autochtone. Par exemple, le Métis Provincial Council of British Columbia a reçu 70 000 $ pour le projet Decolonizing Point Ellice House Project, qui vise à revoir la trame narrative du musée pour mieux refléter les perspectives métisses. Grâce à la mobilisation communautaire, à la recherche archivistique et à l'élaboration de panneaux d'exposition, de guides audio et de matériel de visite guidée en anglais et en français, le projet veille à ce que l'histoire et les savoirs métis soient représentés avec exactitude et de façon significative dans les espaces culturels. Ce travail s'aligne sur les priorités définies par les Métis dans le fil 3 d'Intégration du Miskotahâ et sur les appels à la justice 2.1, 2.5 et 2.7, en renforçant l'identité culturelle et en remettant en question les récits coloniaux.

Patrimoine canadien soutient également les récits métis dans les médias de l'écran. Le programme du Bureau de l'écran autochtone a continué de financer des projets audiovisuels qui amplifient les voix métisses. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 17 000 $ ont été alloués au balado Our Storytellers Podcast de Our Storytellers Media Inc., une série qui préserve et célèbre l'histoire orale métisse. Guidé par des Aînés, des gardiens du savoir, des artistes et des membres de la communauté, ce balado tisse des enseignements culturels, des expériences vécues et des réalités contemporaines en récits évocateurs. En soutenant les récits métis et en renforçant la transmission intergénérationnelle des savoirs, cette initiative contribue directement à la revitalisation culturelle prévue dans les appels à la justice 2.7 et 6.1.

L'initiative d'Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones, dirigée par Emploi et Développement social Canada, continue d'investir dans des projets d'éducation de la petite enfance qui honorent la culture, la langue, les traditions, les valeurs et les coutumes des Métis. Le volet de financement des projets d'amélioration de la qualité de cette initiative reflète les appels au Miskotahâ 18, 21 et 23 ainsi que les appels à la justice 2.3, 3.1, 17.7 et 17.26, afin de faire en sorte que les enfants métis puissent vivre leur langue, leur culture et leurs traditions dès les premières étapes de leur développement, renforçant ainsi la fierté culturelle, la maîtrise de la langue et la pérennité à long terme. Parmi les projets financés durant l'exercice de 2025 à 2026, mentionnons :

- Les Femmes Michif Otipemisiwak, qui ont reçu 546 940 $ pour le projet Enriching Métis Early Learners and Creating Métis-Specific Early Learning Tools, afin d'élaborer des outils et des ressources accessibles, de grande qualité et culturellement pertinents pour les jeunes apprenants métis et le personnel de l'initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones;
- la Gift Lake Métis Settlement Association, qui a reçu 354 149 $ pour le projet Gift Lake Aboriginal Head Start Improvement Initiative, afin de soutenir une nouvelle programmation d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, y compris la mise en place de nids linguistiques, d'activités en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, de milieux d'apprentissage adaptés à la culture et d'initiatives élargies d'apprentissage axé sur le territoire.

Progrès vers un changement systémique transformationnel

Les initiatives décrites dans le présent rapport témoignent de la poursuite des progrès du gouvernement fédéral vers la mise en œuvre des priorités cernées dans les fils d'Intégration du Miskotahâ, les appels au Miskotahâ et les appels à la justice. Les initiatives à plus long terme, y compris la Stratégie de justice autochtone, soutiennent la transformation systémique en intégrant des approches fondées sur les distinctions dans les politiques fédérales et en approfondissant la collaboration avec les partenaires métis. En reconnaissant les traditions juridiques métisses, en faisant progresser l'autodétermination et en s'attaquant à la discrimination systémique et à la surreprésentation en détention, ces efforts s'alignent sur les appels au Miskotahâ et les appels à la justice tout en favorisant un système de justice davantage adapté à la culture.

Dans l'ensemble des systèmes de santé, les initiatives appuient un changement structurel en luttant contre le racisme envers les Autochtones, en réformant la formation des prestataires, en augmentant la représentation des Métis et en élargissant l'accès à des soins culturellement sûrs et tenant compte des traumatismes. Les approches fondées sur les distinctions et les modèles de bien-être dirigés par les Métis réaffirment que la santé est un droit de la personne et font progresser des objectifs de réforme communs.

Les investissements dans le logement et le développement économique renforcent le leadership et la gouvernance des Métis en intégrant les savoirs et les priorités des Métis dans les politiques. Cette approche s'attaque aux causes profondes de l'insécurité du logement et de la violence tout en appuyant des possibilités économiques et des solutions de logement durables, ancrées dans la culture, pour les générations à venir.

Le financement fondé sur les distinctions fait également progresser la revitalisation linguistique et la préservation culturelle en permettant aux communautés métisses de diriger des stratégies à long terme. Les cadres dirigés par les Métis, le renforcement de la capacité culturelle et l'élargissement de l'accès au michif jettent les bases de la survie de la langue, de l'identité et du sentiment d'appartenance, soutenant ainsi un changement durable conforme aux fils d'Intégration du Miskotahâ, aux appels au Miskotahâ et aux appels à la justice. Grâce à la poursuite des partenariats, des investissements et de la reddition de comptes, ces efforts contribuent à l'objectif plus large qui consiste à s'attaquer aux causes profondes de la violence et à faire progresser une sécurité, un bien-être et une autodétermination durables pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ métisses.

Rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 : Femmes, filles et personnes 2ELGBTQI+ autochtones vivant en milieu urbain

Introduction

En réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et à l'appel à la justice 1.1, le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées a été publié le 3 juin 2021. La Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées constitue la contribution du gouvernement du Canada au Plan d'action national et reflète son engagement continu à lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Les familles et les survivantes vivant en milieu urbain continuent de souligner que les besoins et les priorités des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones vivant dans les centres urbains exigent des mesures ciblées et souples qui tiennent compte des réalités urbaines. Les appels à la justice reconnaissent que l'amélioration de la sécurité et du bien-être passe par la prise en compte de défis sociaux, culturels et structurels interdépendants. Ces défis sont souvent particulièrement marqués en contexte urbain, où l'insécurité en matière de logement, l'itinérance, l'accès limité à des services culturellement sûrs et l'éloignement de la culture et de la langue peuvent accroître la vulnérabilité et créer des obstacles à l'accès aux mesures de soutien. Par conséquent, les appels à la justice soulignent l'urgence d'adopter des approches ancrées dans la culture et dirigées par les Autochtones afin de renforcer la sécurité communautaire, le bien-être, la restauration de l'identité culturelle et la lutte contre les inégalités systémiques en contexte urbain. Les priorités définies par le Sous-groupe de travail urbain et le Plan d'action national (PDF), élaboré par le Congrès des peuples autochtones, insistent tous deux sur le fait que les efforts fédéraux visant à répondre à la crise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées en milieu urbain doivent placer au centre les voix et le leadership des communautés autochtones urbaines et s'accompagner d'investissements fédéraux continus.

Le présent rapport met en lumière des initiatives fédérales qui répondent aux priorités définies par le Sous-groupe de travail urbain et le Congrès des peuples autochtones, en mettant l'accent sur les domaines clés suivants :

- Logement, maisons d'hébergement et itinérance
- Sécurité communautaire
- Revitalisation des cultures et des langues

Logement, maisons d'hébergement et itinérance

Comme l'indiquent le Plan d'action national propre au milieu urbain et les appels à la justice, l'accès à un logement sûr, stable et culturellement adapté est reconnu par le gouvernement du Canada comme un droit de la personne en vertu de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, et constitue une priorité essentielle pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones vivant en milieu urbain. L'insécurité en matière de logement et l'itinérance sont des facteurs clés qui accroissent le risque de violence, particulièrement dans les contextes urbains, où de nombreuses personnes autochtones connaissent de façon disproportionnée la pauvreté, l'itinérance, des conditions de logement dangereuses et un accès limité à des mesures de soutien culturellement sûres. En réponse, les initiatives fédérales en matière de logement continuent de faire progresser des solutions dirigées par les Autochtones et ancrées dans les communautés, qui offrent stabilité, sécurité et services culturellement adaptés.

La Stratégie nationale sur le logement inclut des programmes dirigés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. Les programmes dirigés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement soutient les efforts visant à élargir l'accès à des logements sûrs et abordables pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Reconnaissant la crise du logement qui touche de longue date les communautés autochtones et nordiques, cette stratégie investit dans des projets conçus pour répondre aux besoins particuliers des familles et des personnes autochtones vivant en milieu urbain, par l'intermédiaire de programmes comme le Fonds pour le logement abordable, l'Initiative pour la création rapide de logements et d'autres investissements en matière de logement. Durant l'exercice de 2025 à 2026, environ 56,7 millions de dollars ont soutenu 23 projets de logement urbain, contribuant à l'aménagement d'options de logement sûres, abordables et durables pour les Autochtones. Depuis le lancement du programme en 2018, le Fonds pour le logement abordable a investi 25 millions de dollars pour réparer 572 logements existants du parc de logements communautaires autochtones urbains, améliorant ainsi la qualité et la sécurité des logements et maintenant des logements abordables essentiels pour les résidents autochtones. Ces investissements font progresser les appels à la justice 4.1, 4.6 et 4.7 en s'attaquant à l'insuffisance du logement, à l'itinérance et à la surpopulation, qui constituent des éléments clés d'une stratégie plus large visant à réduire la violence et à améliorer la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones vivant en milieu urbain.

Des efforts supplémentaires visant à réduire les écarts en matière de logement qui touchent les Autochtones vivant en milieu urbain sont appuyés dans le cadre de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique. Cette stratégie vise à réduire les inégalités de longue date entre les ménages autochtones et non autochtones dans les régions urbaines, rurales et nordiques. En donnant la priorité aux personnes qui font face aux besoins de logement les plus criants, elle renforce les fournisseurs de logements et les organisations autochtones dirigés par des Autochtones et appuie l'élargissement d'options de logement urbain abordables et culturellement adaptées. Ce travail s'aligne sur les appels à la justice 4.6 et 4.7 en améliorant l'accès à un logement sûr et en s'attaquant aux inégalités systémiques qui contribuent à la plus grande vulnérabilité et à la violence subies par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones vivant en milieu urbain.

La prévention et la réduction de l'itinérance constituent un autre élément clé de ces efforts. Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, mise en œuvre par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, repose sur une approche communautaire qui permet aux centres urbains, aux organisations autochtones et aux partenaires régionaux de définir leurs propres priorités et de mettre en œuvre des programmes adaptés aux besoins locaux. Par l'intermédiaire du volet Itinérance chez les Autochtones, le programme a soutenu une programmation dirigée par des Autochtones dans 30 communautés urbaines et 7 régions du pays, expressément axée sur les populations autochtones hors réserve et vivant en milieu urbain. Durant l'exercice de 2025 à 2026, plus de 111 millions de dollars ont été alloués à plus de 250 projets de logement visant à prévenir et à réduire l'itinérance chez les Autochtones. Ces initiatives peuvent comprendre des mesures de soutien d'urgence en matière de logement, des programmes de logement de transition, des services de proximité et des mesures de soutien globales culturellement adaptées. Ces efforts font progresser les appels à la justice 4.7, 16.19, 18.24 et 18.25 en appuyant des solutions de logement communautaires et en améliorant l'accès à des logements sûrs et culturellement ancrés pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones vivant en milieu urbain.

Les investissements fédéraux continuent également d'appuyer les femmes autochtones et les personnes 2ELGBTQI+ qui fuient la violence. L'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones de 724,1 millions de dollars, administrée conjointement par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Services aux Autochtones Canada, finance la construction et l'exploitation de maisons d'hébergement et de logements de transition conçus expressément pour les communautés autochtones. Durant l'exercice de 2025 à 2026, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a investi plus de 31,6 millions de dollars pour soutenir la création de nouveaux refuges et de logements de transition dans le cadre de projets de logements pour Autochtones en milieu urbain. Ces nouveaux refuges et logements de transition ont élargi l'accès à des solutions de logement sécuritaires et adaptées à la culture en milieu urbain. Ces investissements répondent aux appels à la justice 4.7 et 16.19 en renforçant les réseaux de maisons d'hébergement culturellement sûrs et en veillant à ce que les femmes autochtones et les familles confrontées à la violence aient accès à un logement sécuritaire et à des mesures de soutien holistiques.

Sécurité communautaire

Les efforts fédéraux visant à faire progresser la sécurité communautaire en contexte urbain continuent d'accorder la priorité à des approches dirigées par les Autochtones et ancrées dans la culture qui s'attaquent aux causes profondes de la violence et renforcent la sécurité, la guérison et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones vivant en milieu urbain. Conformément au Plan d'action national propre au milieu urbain et aux appels à la justice, ces initiatives reconnaissent qu'une guérison éclairée par la culture, des soutiens tenant compte des traumatismes et une programmation dirigée par les communautés sont nécessaires pour prévenir la violence et soutenir le mieux-être dans les communautés autochtones urbaines, y compris pour répondre aux besoins distincts des communautés autochtones 2ELGBTQI+. L'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres, dirigée par Services aux Autochtones Canada, soutient des projets conçus par des Autochtones qui favorisent la guérison, les mesures de soutien tenant compte des traumatismes, les services culturellement adaptés et des environnements plus sûrs pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Durant l'exercice de 2025 à 2026, les projets financés comprenaient :

- L'organisme 2 Spirited People of the 1st Nations a reçu 204 525 $ pour renforcer les services et lutter contre la marginalisation systémique des jeunes autochtones deux esprits vivant en milieu urbain à Thunder Bay. Ce projet a soutenu une conférence sur la santé mentale des jeunes et l'acquisition d'un véhicule afin d'accroître la capacité de l'organisme à fournir des services directs et des activités de proximité. Ce travail a créé des espaces où les jeunes deux esprits peuvent accéder à un soutien en santé mentale culturellement sécuritaire et tisser des liens avec la communauté.
- Le camp culturel Tu Cho, opéré par la Liard Aboriginal Women's Society dans la région Kaska, a reçu 1 000 000 $ pour soutenir la phase 3 de la construction d'un camp qui a livré des programmes et un espace permettant aux Autochtones de la région vivant en milieu urbain de se reconnecter à leur territoire et à leur culture. Parmi les activités proposées figuraient des programmes axés sur le territoire, la revitalisation linguistique, l'enseignement culturel et des services de guérison pour les survivants des pensionnats et les familles touchées par la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Le Fonds de prévention du crime chez les collectivités autochtones et du Nord de Sécurité publique Canada a continué de soutenir des initiatives communautaires de prévention du crime, adaptées à la culture, qui visent à renforcer la sécurité dans les communautés autochtones et nordiques. En mettant l'accent sur des projets dirigés par des Autochtones et sur le partage des connaissances entre communautés, le programme veille à ce que les stratégies de prévention reflètent les réalités et les priorités des communautés qu'elles servent. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 287 242 $ ont été alloués au Montreal Indigenous Community Network pour adapter et mettre en œuvre le programme "Strengthening Families" à l'intention de la communauté autochtone urbaine de Montréal, en offrant des soutiens programmatiques culturellement éclairés et fondés sur des données probantes aux familles ayant des jeunes de 10 à 14 ans afin de renforcer les processus familiaux protecteurs et de réduire les facteurs de risque associés à la violence, aux conflits et à la consommation de substances. Ce travail s'aligne sur l'appel à la justice 5.5iv, qui préconise des programmes de prévention culturellement adaptés et des soutiens visant à renforcer les familles.

Dans le cadre de la Stratégie globale de prévention de la violence – Programme pour la prévention de la violence familiale, Services aux Autochtones Canada a financé plus de 400 initiatives dirigées par des Autochtones partout au Canada qui offrent des maisons d'hébergement d'urgence, des logements de deuxième étape et des mesures de soutien culturellement ancrées, ainsi qu'une programmation de prévention. Ces investissements reflètent les appels à la justice 1.8, 4.7 et 7.3 en renforçant la sécurité culturelle et les services communautaires pour les femmes et les familles autochtones. Parmi les projets financés figurent notamment :

- La Dudes Club Society a reçu un financement durant l'exercice de 2025 à 2026 pour le projet de prévention de la violence familiale intitulé "Bridging Generations: Intergenerational Conversations and Support for Violence Prevention", qui met l'accent sur la création d'espaces sûrs favorisant un dialogue ouvert entre les Aînés, les adultes et les jeunes au sujet de la violence familiale et de ses causes profondes.
- FOXY (Fostering Open eXpression among Youth) a reçu un financement durant l'exercice de 2025 à 2026 pour le projet "Capacity Building to Prevent Family Violence Among Indigenous Youth in the Territories", qui soutient des programmes tenant compte des traumatismes pour les jeunes de 12 à 19 ans au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, en leur donnant des outils pour aborder les conflits, renforcer leur capacité d'adaptation et faire appel à des systèmes de soutien culturellement ancrés.

L'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones, dirigée par Sécurité publique Canada, a continué de faire progresser les approches réparatrices et communautaires en matière de justice au moyen de solutions de rechange à l'incarcération et de soutiens à la réinsertion ancrés dans la culture. Les projets financés dans le cadre de cette initiative vont offrir des soutiens culturellement ancrés tels que du counseling axé sur les traumatismes, des services de rétablissement en matière de dépendances, du coaching en aptitudes à la vie quotidienne, des services de réunification familiale et des pratiques de guérison traditionnelles. Durant l'exercice de 2025 à 2026, cela comprenait notamment un appui au projet "Indigenous Restorative Justice Worker" dirigé par la Ville de Campbell River, qui vise à élargir la capacité du programme communautaire de justice réparatrice. Mis en œuvre en partenariat avec la Nation We Wai Kai, la Première Nation Wei Wai Kum, la Première Nation Homalco, la Gendarmerie royale du Canada et des fournisseurs de services locaux, le programme aidera les prestataires de services à offrir des réponses aux conflits et à la criminalité qui sont culturellement éclairées et tiennent compte des traumatismes. Ces efforts s'alignent sur l'appel à la justice 14.6, qui souligne l'importance de mesures globales de soutien en matière d'incarcération et de réinsertion. Le programme met également l'accent sur l'importance de la justice réparatrice, des services correctionnels communautaires, des approches tenant compte des traumatismes et de pratiques de justice culturellement adaptées.

L'initiative de Programmation urbaine pour les peuples autochtones, mise en œuvre par Services aux Autochtones Canada, a continué de soutenir les membres des Premières Nations, les Inuit et les Métis vivant dans les centres urbains ou en transition vers ceux-ci, en offrant des services culturellement sûrs qui s'attaquent aux obstacles systémiques contribuant à l'itinérance, à la pauvreté et à la violence, lesquels touchent de manière disproportionnée les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Le programme a également poursuivi sa collaboration avec l'Association nationale des centres d'amitié et la Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario afin de mieux comprendre les besoins des Autochtones vivant en milieu urbain et de soutenir des services favorisant la sécurité culturelle et le bien-être des Autochtones en ville. Durant l'exercice de 2025 à 2026, plus de 56,2 millions de dollars ont été investis dans la programmation urbaine autochtone partout au Canada. Parmi les projets financés figurent les suivants :

- Le programme "Sex Trade Resources, Educating and Empowering Together", dirigé par la Creating Hope Society of Alberta, a reçu 48 000 $ pour mobiliser des femmes autochtones et des personnes 2ELGBTQI+ à risque et leur fournir de l'information et des ressources en matière de sécurité concernant la traite à des fins sexuelles, les relations sûres et la protection personnelle.
- Le refuge pour femmes Chez Doris, à Montréal, a reçu 59 947 $ pour offrir des activités culturelles, des repas, des produits d'hygiène et des cercles de partage aux femmes et aux familles autochtones, y compris des espaces expressément destinés aux personnes touchées par la disparition et l'assassinat de femmes et de filles autochtones.
- Piqatigiitsiarniq, administré par le Inuuqatigiit Centre for Inuit Children, Youth and Families, a reçu 135 714 $ pour offrir des mesures de soutien holistiques et globales aux familles inuites vivant en milieu urbain, notamment en matière de logement, de représentation juridique, de counseling en santé mentale, d'aiguillage vers l'aide au revenu, de programmation pour les enfants et les jeunes, ainsi que d'aide pour remplacer des pièces d'identité perdues.

Revitalisation des cultures et des langues

La revitalisation des cultures et des langues autochtones en milieu urbain demeure essentielle à l'avancement de la sécurité, de l'identité et du bien-être, comme le soulignent l'Enquête nationale et les appels à la justice. Le gouvernement fédéral reconnaît que l'accès à la culture et à la langue constitue un facteur de protection contre la violence et que les efforts des Autochtones vivant en milieu urbain visant à restaurer la culture, la langue et l'identité constituent des fondements essentiels de la sécurité et du bien-être.

Le Programme des langues autochtones, dirigé par Patrimoine canadien, a continué d'appuyer la réappropriation et la revitalisation des langues autochtones conformément à la *Loi sur les langues autochtones*. Durant l'exercice de 2025 à 2026, environ 6,1 millions de dollars ont soutenu des initiatives linguistiques urbaines et multi-distinction dans le cadre d'ententes de financement pluriannuelles, permettant une programmation soutenue dans les contextes urbains et au sein de communautés diversifiées. Par l'entremise de ce programme, des organisations comme l'Association nationale des centres d'amitié offrent une programmation linguistique aux Autochtones vivant en ville en soutenant des possibilités d'apprentissage communautaire des langues et en facilitant le partage des connaissances entre les organisations autochtones urbaines. Ces investissements s'alignent sur les appels à la justice 2.2ii et 2.3 en soutenant la restauration, la protection et la transmission des langues et des cultures autochtones en tant que fondements essentiels de la sécurité, du bien-être, des liens communautaires et de l'identité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

La programmation d'apprentissage et de garde des jeunes enfants demeure un vecteur essentiel pour promouvoir la revitalisation de la culture et de la langue en contexte urbain. Dans le cadre du Fonds pour les projets d'amélioration de la qualité d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, Emploi et Développement social Canada a accordé 649 187 $ à la Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario afin d'élaborer un modèle de gouvernance définissant ce qu'est un service d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones de grande qualité et de renforcer des normes de prestation de services agréés qui soient culturellement ancrées. Ce travail soutient des milieux d'apprentissage conçus par les Autochtones où les enfants et les familles autochtones peuvent entrer en contact avec la culture et la langue dès le plus jeune âge, ce qui fait progresser les appels à la justice 2.3, 16.25, 17.7 et 17.26.

De même, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques de l'Agence de la santé publique du Canada a continué de favoriser le développement holistique des enfants des Premières Nations, inuits et métis âgés de 0 à 6 ans vivant dans des communautés urbaines et nordiques. Le programme intègre six volets clés afin de favoriser le bien-être et de renforcer l'identité culturelle des jeunes enfants et de leurs familles :

- culture et langue;
- éducation et préparation à l'école;
- promotion de la santé;
- nutrition;
- participation des parents et soutien social;
- soutien social.

Durant l'exercice de 2025 à 2026, environ 70 millions de dollars ont soutenu 136 sites urbains et nordiques partout au pays et ont appuyé un travail concerté avec l'Association nationale d'aide préscolaire aux Autochtones du Canada visant à renforcer des modèles de gouvernance dirigés par les Autochtones et à élaborer des indicateurs de réussite définis par les communautés.

Les efforts de revitalisation culturelle ont également été soutenus au moyen d'initiatives patrimoniales et d'éducation du public, comme le Programme d'aide aux musées – volet Patrimoine autochtone, dirigé par Patrimoine canadien, qui finance des projets visant à préserver, à promouvoir et à faire connaître les histoires, les savoirs et les expressions artistiques autochtones. Durant l'exercice de 2025 à 2026, 121 878 $ ont été accordés au projet Parcours muséal intégré au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, dirigé par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, afin d'élaborer une exposition de type muséal en partenariat avec La Boîte Rouge VIF et l'artiste autochtone Chantal Simard Nattaway. Le projet présentera des artefacts et des œuvres d'art de la collection du centre et mobilisera des membres de la communauté dans la conception et la présentation de l'exposition. En créant des espaces communautaires accessibles favorisant l'expression culturelle et l'apprentissage intergénérationnel, ces initiatives font progresser l'appel à la justice 2.1 en renforçant la fierté culturelle et en veillant à ce que les cultures et les histoires autochtones soient représentées de façon significative en milieu urbain.

Progrès vers un changement systémique transformationnel

Ces initiatives contribuent à un changement systémique transformationnel en s'attaquant aux inégalités structurelles de longue date qui ont historiquement contribué à la violence et à la marginalisation vécues par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones en milieu urbain. Les investissements fédéraux dans des stratégies dirigées par les Autochtones, ancrées dans les priorités communautaires, les savoirs autochtones et les approches fondées sur les distinctions, contribuent à réduire les obstacles systémiques, à renforcer les services culturellement sûrs et à élargir l'accès à des logements sûrs et abordables ainsi qu'à des mesures de soutien communautaires. Avec le temps, ces investissements font progresser la vision plus large des appels à la justice en favorisant des systèmes plus équitables et culturellement adaptés qui soutiennent la sécurité, le bien-être et l'autodétermination des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, et en appuyant la transformation à long terme des systèmes de services en milieu urbain afin qu'ils reflètent davantage le leadership, les priorités, les droits et les perspectives des Autochtones.

Rapport sur les faits saillants pour l'exercice de 2025 à 2026 : Personnes 2ELGBTQI+ autochtones

Introduction

Les personnes autochtones bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et autres (2ELGBTQI+) subissent une marginalisation accrue sous l'effet du colonialisme, du racisme, de l'homophobie et de la transphobie. Ces formes de discrimination qui se recoupent contribuent à des taux plus élevés de violence et d'exclusion, ainsi qu'à des obstacles à l'accès à des soutiens ancrés dans la culture. En tant que partenaires du Plan d'action national sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées, le Comité 2ELGBTQQIA+ a présenté son propre plan d'action adapté aux besoins et aux priorités propres aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones, tout en soulignant la nécessité pour les gouvernements de s'attaquer aux facteurs systémiques, sociaux et culturels qui contribuent à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Le présent rapport sur les faits saillants de l'exercice de 2025 à 2026 décrit les initiatives fédérales qui appuient les priorités énoncées dans le rapport final du Comité 2ELGBTQQIA+ et les appels à la justice 18.1 à 18.32. Il s'agit notamment d'investissements dans des programmes dirigés par des Autochtones, des services et logements ancrés dans la culture, d'efforts nationaux visant à prévenir et combattre la violence fondée sur le sexe, ainsi que d'améliorations apportées aux données fondées sur les distinctions et aux données désagrégées. Ensemble, ces initiatives montrent comment les mesures fédérales contribuent à la sécurité et au bien-être immédiats, tout en soutenant un changement systémique à plus long terme pour les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Amélioration de la sécurité et du bien-être

Le Plan d'action national sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, ainsi que les appels à la justice, soulignent l'urgence d'améliorer la sécurité et le bien-être des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, reconnaissant que le colonialisme, le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie créent des obstacles cumulatifs qui accroissent la vulnérabilité à la violence. En réponse, les initiatives fédérales continuent d'appuyer des programmes et services dirigés par des autochtones, ancrés dans la culture et tenant compte des traumatismes, qui améliorent la sécurité, la stabilité et l'accès à des soins culturellement appropriés.

Le Programme pour la prévention de la violence familiale, dirigé par Services aux Autochtones Canada, a continué d'appuyer des efforts communautaires et dirigés par des Autochtones pour prévenir la violence familiale et y répondre, en accordant la priorité aux services destinés aux communautés des Premières Nations, des Inuit, des Métis, aux communautés autochtones en milieu urbain et aux communautés 2ELGBTQI+. Le renforcement des mesures de soutien communautaires et l'amélioration de l'accès aux ressources contribuent à accroître la sécurité des survivantes de la violence fondée sur le sexe. Durant l'exercice de 2025 à 2026, cela comprenait notamment le financement du projet *From Harm to Healing: Education, Prevention, and Safe Spaces for 2-Spirits, Indigiqueer, and Transgender Individuals Affected by Family Violence*, qui offrait de l'éducation, des programmes de prévention et des espaces sûrs aux personnes touchées par la violence familiale. Ces initiatives intègrent des approches tenant compte des traumatismes et appuient le renforcement des capacités ainsi que le développement des compétences, y compris la préparation à l'emploi pour les personnes bispirituelles et transgenres.

L'amélioration de l'accès à un logement sûr et stable demeure essentielle à la prévention de la violence et au bien-être. La Stratégie nationale sur le logement met l'accent sur la satisfaction des besoins en logement des populations aux besoins particuliers, notamment les communautés 2ELGBTQI+ et les peuples autochtones. Dans le cadre de cette stratégie, les programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont permis la construction de 178 nouveaux logements et la réparation de 7 logements existants pour les communautés 2ELGBTQI+. La Société canadienne d'hypothèques et de logement finance, par l'entremise de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones, la construction de nouveaux refuges et logements de transition pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Durant l'exercice de 2025 à 2026, un montant de 28,85 millions de dollars a été engagé pour appuyer la construction de nouveaux refuges et logements de transition pour les personnes 2ELGBTQI+. Au 31 décembre 2025, d'autres initiatives de la Stratégie nationale sur le logement, comme l'Initiative sur les terres fédérales, l'Initiative pour le logement rapide et le Fonds pour le logement abordable, ont permis la création de 181 nouveaux logements et la réparation de sept logements destinés spécifiquement aux communautés 2ELGBTQI+. Ces améliorations garantissent que les personnes à risque de se retrouver sans abri ou victimes de violence ont accès à des options de logement sûres, solidaires et adaptées à leur culture, reflétant les appels à la justice 18.24 et 18.25.

Les efforts fédéraux ont également appuyé l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ancrés dans la culture comme voie vers la sécurité et le bien-être à long terme. Grâce au Fonds pour les projets d'amélioration de la qualité de l'initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, dirigée par Emploi et Développement social Canada, un financement de 649 187 $ a été accordé à 2 Spirited People of the 1st Nations pour élaborer un guide de ressources propre aux personnes bispirituelles ainsi qu'une formation destinée aux personnes qui offrent des soins et aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Ces initiatives contribuent à faire en sorte que les enfants bispirituels et les personnes qui en prennent soin aient accès à des soins ancrés dans la culture, tenant compte des traumatismes, ainsi qu'à des milieux d'apprentissage préscolaire qui renforcent l'identité et le sentiment d'appartenance.

La création d'espaces publics plus sûrs et plus inclusifs constitue un autre élément clé du soutien à la sécurité et au bien-être des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Services publics et Approvisionnement Canada a supervisé l'intégration de toilettes non genrées dans les milieux de travail et les édifices publics fédéraux. Ces changements multiplient les espaces où les personnes 2ELGBTQI+ autochtones peuvent accéder aux milieux de travail et aux immeubles de façon sûre et digne, conformément à l'appel à la justice 18.11. Durant l'exercice de 2025 à 2026, Services publics et Approvisionnement Canada a mis à jour ses lignes directrices afin de favoriser l'inclusion de toilettes universelles. Ces lignes directrices font partie d'une nouvelle section consacrée aux toilettes dans le *Guide sur l'accessibilité et l'inclusion en milieu de travail* du gouvernement du Canada, soulignant l'importance de la conception inclusive dans les lieux de travail et les projets de construction fédéraux et contribuant à la sécurité et au bien-être des fonctionnaires autochtones 2ELGBTQI+.

Le ministère de la Justice Canada a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à renforcer le soutien aux victimes, aux survivantes et à leurs familles et à améliorer l'accès à des services de justice culturellement adaptés pour les victimes d'actes criminels, notamment par le biais des Unités de liaison d'information familiale. Ces unités ont continué d'aider les familles 2ELGBTQI+ et les familles de personnes 2ELGBTQI+ partout au Canada à obtenir des renseignements à jour sur leurs proches disparus ou assassinés auprès de diverses sources gouvernementales et à les mettre en contact avec des services et du soutien.

Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+

L'amélioration de la sécurité, de la dignité et du bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones exige une action coordonnée et fondée sur les distinctions pour combattre la violence fondée sur le sexe et les inégalités systémiques qui l'alimentent.

Le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ et le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe constituent des volets importants de cet effort global. Dirigé par Femmes et Égalité des genres Canada, le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe offre un cadre de dix ans pour coordonner l'action fédérale, provinciale et territoriale en vue de bâtir un Canada exempt de violence fondée sur le sexe. En renforçant la prévention, en améliorant le soutien aux victimes et aux survivants, en améliorant l'accessibilité et la réactivité du système de justice, en renforçant l'infrastructure sociale et en reflétant l'importance de mettre en œuvre des approches dirigées par les Autochtones, le cadre fait progresser les appels à la justice qui appellent à des stratégies à long terme pour prévenir la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones et pour améliorer les systèmes qui les soutiennent, y compris les appels à la justice 1.5 et 1.6.

En complément de ce travail, Femmes et Égalité des genres Canada continue de mettre en œuvre le programme Accroître la capacité des organismes de femmes autochtones et de personnes 2ELGBTQQIA+, qui aide les organisations de femmes autochtones et les organisations 2ELGBTQI+ à mieux mener des réponses communautaires à la violence fondée sur le sexe qui soient culturellement éclairées. Grâce à ce programme, les organisations autochtones sans but lucratif sont appuyées dans l'expansion de leur programmation, l'établissement de partenariats et l'élaboration de stratégies de prévention de la violence ancrées dans la culture. Durant l'exercice de 2025 à 2026, les projets financés comprenaient :

- 2 Spirits in Motion Society a reçu 246 980 $ pour accroître sa capacité organisationnelle de prévenir et de combattre la violence fondée sur le sexe touchant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones en embauchant des coordonnatrices ou coordonnateurs culturels et de prévention attitrés et en élargissant une programmation centrée sur la guérison autochtone et les liens communautaires. Des activités comme les rassemblements saisonniers, la récolte et le partage de médecines traditionnelles, ainsi que des pratiques culturelles comme les cérémonies et la narration d'histoires, contribuent à renforcer l'identité culturelle tout en offrant des espaces sûrs et favorables aux membres de la communauté.
- La Manitoba Association of Friendship Centres a reçu 188 677 $ pour mettre en œuvre l'initiative Healing Our Sisters, qui renforce la capacité des centres d'amitié de la province à prévenir la violence fondée sur le sexe et à y répondre grâce à des campagnes de sensibilisation, à de la formation culturellement ancrée pour le personnel et les bénévoles, à des rassemblements publics réunissant expertes et experts, dirigeantes et dirigeants communautaires et survivantes, ainsi qu'à l'élaboration de politiques, de procédures et de partenariats qui améliorent et soutiennent l'aide offerte aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones qui accèdent aux services des centres d'amitié.
- Les Aboriginal Friendship Centres of Saskatchewan ont reçu 369 350 $ pour faire progresser la stratégie Honouring Her Spark: Safe Space Strategy, qui améliore la sécurité des femmes et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, particulièrement dans les communautés du Nord, au moyen de la mobilisation communautaire, d'ateliers éducatifs et de campagnes de sensibilisation qui orientent l'élaboration d'une stratégie provinciale d'espaces sûrs mieux adaptée aux efforts de prévention et aux réponses en matière de sécurité qui sont culturellement appropriés dans l'ensemble des centres d'amitié.

- L'Aboriginal Women's Organizing Network Society a reçu 179 322 $ pour mettre en œuvre l'initiative Restoring the Balance of Power in Indigenous Women's Lives, qui appuie les femmes autochtones impliquées dans l'industrie du sexe et les mères qui cheminent dans le système de protection de l'enfance grâce à des travaux de recherche, à la mobilisation communautaire, au développement de partenariats ainsi qu'au renforcement du plaidoyer, des services de soutien et de la capacité organisationnelle à long terme.

Progrès vers un changement systémique transformationnel

Ces efforts contribuent à un changement systémique transformateur en veillant à ce que les politiques, les programmes et la prise de décisions du gouvernement fédéral soient guidés par le leadership autochtone, des approches ancrées dans la culture et des données tenant compte de l'intersectionnalité. En renforçant les organisations autochtones, en faisant progresser des stratégies nationales coordonnées pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et en élargissant des infrastructures inclusives et culturellement sûres, ces initiatives s'attaquent aux causes profondes de la violence relevées dans les appels à la justice. Ensemble, elles contribuent à façonner un système fédéral plus équitable et plus réactif, et soutiennent des améliorations durables en matière de sécurité, de bien-être et d'autodétermination pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones partout au Canada.